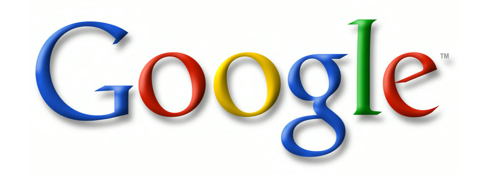
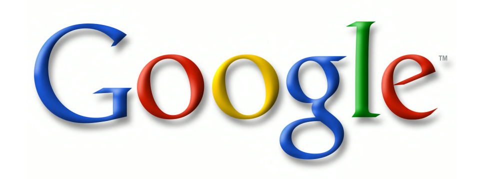
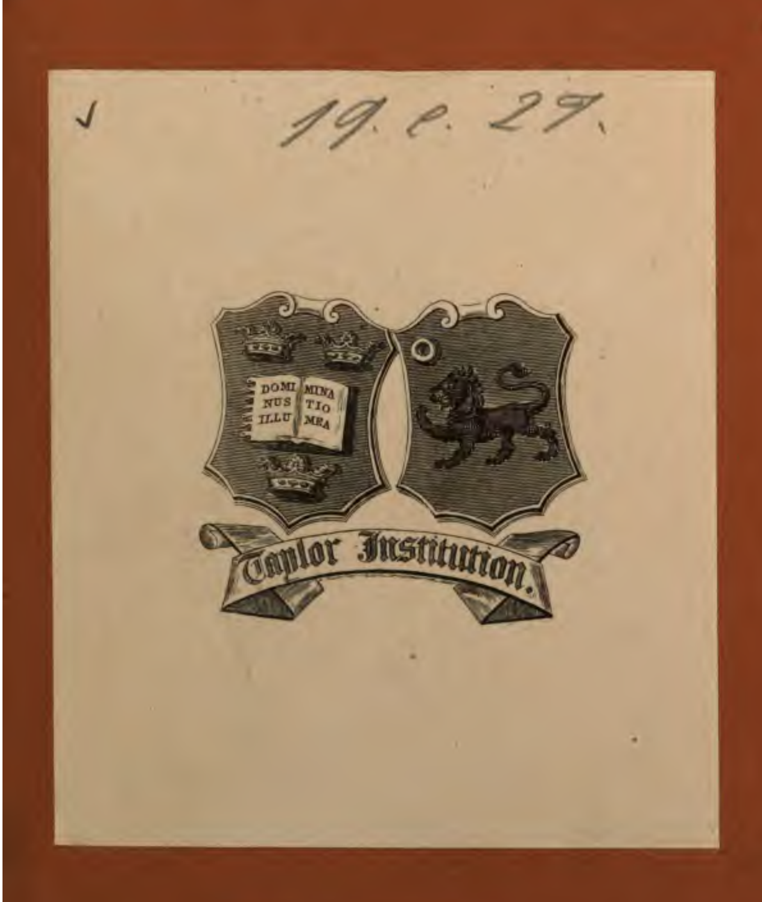





19. e. 27.
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.



GENÈVE

SES INSTITUTIONS, SES MŒURS

SON DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET MORAL

GENÈVE. — IMPR. RAMBOZ ET SCHUCHARDT

GENÈVE

SES INSTITUTIONS, SES MŒURS

SON DÉVELOPPEMENT INTELLECTUEL ET MORAL

ESQUISSE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

PAR

JOËL CHERBULIEZ



LIBRAIRIE CHERBULIEZ

GENÈVE, GRANDE RUE, 2. — PARIS, RUE DE SEINE, 33

1867

AVANT-PROPOS

Dans le congrès de Vienne, le comte Capodistrias, répondant à M. de Talleyrand qui s'impatientait d'entendre toujours parler de Genève, comme s'il s'agissait d'une grande capitale, lui dit : « Genève, c'est un grain de musc qui parfume l'Europe. »

De la part d'un homme d'Etat aussi distingué, la définition était flatteuse.

Malheureusement le musc ne plaît pas à tout le monde. Il y a même des gens qui le trouvent intolérable.

Trop de musc incommode, je le reconnais, mais un grain pour toute l'Europe ne saurait choquer l'odorat le plus sensible.

Les parfums de Rome et les odeurs de Paris ont bien d'autres inconvénients. Ils suffoquent ou même asphyxient les personnes qui n'y sont pas habituées.

Quoi qu'il en soit, Genève compte plus de censeurs que d'amis. Les critiques abondent et les éloges sont

rares. Pour un écrivain qui lui rend justice, il s'en trouve trente qui déblatèrent contre elle à perte de vue.

Le plus fâcheux c'est que des deux côtés on en parle sans la connaître. Elle sert en général de prétexte à des déclamations pour ou contre le protestantisme, pour ou contre les mœurs républicaines, et la plupart de ceux qui la choisissent dans ce but n'ont jamais lu deux pages de ses annales.

Chaque année voit affluer dans ses murs un grand nombre de voyayeurs; ses établissements d'instruction publique attirent beaucoup d'étudiants étrangers. Ceux-ci, quand ils la quittent, après avoir fini leurs études, conservent d'elle d'excellents souvenirs, ceux-là trouvent son séjour agréable puisqu'ils y reviennent volontiers.

Cependant, malgré ce concours de gens plutôt disposés en sa faveur, Genève est fort mal jugée au dehors : on ne comprend rien à sa politique, on représente sous un faux jour les événements qui s'y passent. En France, à Paris, même parmi les lettrés, combien s'étonnent de ce que les Genevois parlent si facilement le français, et davantage encore de ce qu'ils tiennent tant à rester Suisses.

Est-ce ignorance ou dédain ? est-ce légèreté ? Je ne sais. Mais il me semble qu'une rapide esquisse de l'histoire, des institutions et des mœurs de Genève ne sera pas sans quelque utilité pour combattre tant d'erreurs involontaires ou peu bienveillantes.

Je m'efforcerai de faire le portrait aussi ressemblant que possible, tout en étant toujours modéré dans mes appréciations. Un livre de cette nature doit

admettre le blâme comme la louange, autrement il n'aurait pas la moindre valeur.

Pourrai-je demeurer impartial? Non, pas au goût de tout le monde, assurément. Les uns me trouveront trop Genevois ou trop protestant, ce qui signifie à peu près la même chose. Les autres attaqueront mes principes politiques, d'autres mes idées religieuses.

Mais, qu'importe? Si j'obtiens les suffrages de ceux qui, dans leur conduite habituelle, ne perdent jamais de vue le respect et l'amour de la patrie, si je puis contribuer pour une petite part à maintenir le renom de Genève, en signalant les services qu'elle rendit et qu'elle rendra peut-être encore à l'émancipation de la pensée, je m'estimerai largement récompensé de mon travail.

Le vrai patriotisme ne veut ni panégyrique, ni satire, et s'élève au-dessus de l'esprit de parti comme des passions de la foule. Religion, société, famille, voilà les grands intérêts qui le préoccupent. Aucun des principaux devoirs de l'homme ne lui demeure indifférent. Il suit la route que sa conscience lui trace et s'avance d'un pas ferme, en implorant le secours de Dieu.

CHAPITRE I

QU'EST-CE QUE GENÈVE?

CHAPITRE I

Qu'est-ce que Genève?

Aperçu historique dès les temps les plus anciens jusqu'à nos jours.

Quand et par qui Genève fut-elle fondée ? On l'ignore, mais son origine est probablement fort ancienne. Elle existait à l'époque de la guerre des Gaules, et César, dans ses *Commentaires*, en parle comme d'une place fortifiée *(oppidum)* aux confins du pays des Allobroges et de celui des Helvètes. Sans doute, sa position à l'extrême frontière en avait fait une ville fermée et capable de se défendre contre les attaques. Elle perdit son importance à cet égard, lorsque les Romains se furent établis dans l'Helvétie et sur les bords du lac Léman. Cependant, on ne la priva point de ses institutions municipales.

Après l'introduction du christianisme, dont l'époque est tout à fait incertaine, Genève devint le

siége d'un évêché. Le premier de ses évêques sur lequel on possède quelques documents authentiques, aurait été élu vers la fin du IXe siècle, mais dès 381 la signature d'un évêque de Genève figure dans les registres du concile d'Aquilée [1].

L'invasion des peuples du Nord fit passer Genève tour à tour sous la domination des Burgondes, des Ostrogoths et des Francs ; puis elle fut l'une des principales villes de la Bourgogne transjurane, jusqu'au moment où celle-ci tomba sous la suzeraineté de l'empire germanique.

Ce dernier événement valut à Genève certains avantages. Les empereurs lui reconnurent le droit de concourir à l'élection de son évêque, dont la souveraineté temporelle et spirituelle demeura quelque temps assez indépendante et généralement respectée. Mais l'établissement de la féodalité vint lui donner un compétiteur dans la personne du comte de Genevois, principal seigneur des environs de la ville. Dès le commencement du onzième siècle ces deux rivaux se disputèrent le pouvoir avec des chances diverses. Pour la défense de leurs

[1] *Régeste genevois* ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève, avant l'année 1312. 1 vol. in-4°.

droits, les évêques avaient intérêt à s'appuyer sur le peuple, et par conséquent à ménager celui-ci le plus possible. Quelques-uns d'entre eux se distinguèrent par leur zèle pour maintenir les franchises de la ville.

Ainsi, dès cette époque lointaine, les circonstances politiques de Genève concoururent à développer chez ses habitants l'amour de l'indépendance et l'élément républicain dont le germe se trouvait plus ou moins dans toutes les municipalités du moyen âge. Les Genevois furent privilégiés, d'abord en ce que leurs franchises dataient de plus haut, c'est-à-dire du temps des Romains, puis en ce que l'antagonisme de l'évêque et du comte leur permit d'échapper presque entièrement au régime féodal qui s'établissait autour de leur ville. D'ailleurs, tout en soutenant leurs évêques, ils repoussaient avec énergie les tentatives usurpatrices de ces prélats comme celles des comtes.

Au milieu des perpétuels conflits causés par la triple juridiction à laquelle était soumise la ville, on comprend que le peuple genevois dut se former à la lutte et contracter des habitudes assez turbulentes. Il puisa, dans cette espèce d'apprentissage de la vie républicaine, la force nécessaire

pour ne pas faiblir plus tard devant les périls autrement graves qui le menacèrent, lorsque l'ambitieuse maison de Savoie réussit à faire passer entre ses mains les droits de l'évêque et ceux du comte.

Dans le quinzième siècle commence une série d'épreuves pénibles. Les ducs de Savoie ont recours à la ruse, à la perfidie, à la violence contre Genève qui refuse d'accepter leur domination. C'est alors que surgit dans la tête de quelques citoyens l'idée de former une alliance avec les cantons suisses de Berne et de Fribourg.

L'entreprise était difficile, Genève ne pouvant à peu près rien offrir en échange des avantages qu'elle réclamait. Elle était, de plus, fort dangereuse, car le duc de Savoie possédait assez d'autorité déjà dans la ville pour faire punir de mort toute tentative de ce genre. Mais le patriotisme triompha des obstacles. Besançon Hugues obtint par son dévouement et sa persévérance un traité de combourgeoisie d'après lequel Genève put désormais compter sur des secours efficaces.

Le duc, furieux de cette audace, envahit Genève à la tête d'une armée; puis apprenant que les Fribourgeois, au nombre de quinze mille, s'avancent

pour le combattre, il consent à se retirer en exigeant que l'alliance soit rompue. Fribourg cède, et bientôt après une réaction momentanée a lieu dans la république genevoise. Les amis de la Savoie se livrent à de cruelles représailles contre ceux de la Suisse. Cependant le peuple ne perd pas courage; ses manifestations deviennent au contraire plus vives; il s'arme, il proclame son indépendance, et les troupes savoyardes qui viennent attaquer la ville sont de nouveau mises en fuite par l'arrivée des confédérés. Les Bernois surtout, renommés pour leur bravoure et leur ambition de conquête, inspiraient alors une terreur très-grande.

A peine maîtresse d'elle-même, la petite république voit éclater dans son sein des troubles religieux. La Réforme y trouve de nombreux adeptes. En vain le clergé résiste, il doit bientôt abandonner ses églises et ses couvents, la messe est abolie et Calvin peut établir son austère discipline dans la cité jusque-là si rebelle à toute espèce de joug.

Quel étrange phénomène! La parole du prédicateur français exerce un ascendant tel que le peuple, quoique mécontent, n'ose pas se révolter. La ville est pleine de réfugiés protestants auxquels

on accorde les droits politiques. C'est une vraie métamorphose qui s'opère avec l'assentiment presque général, car l'opposition rencontre peu d'appui dans la foule.

Pendant bien des années, cette population nouvelle continue de s'accroître, tandis que les anciennes familles genevoises disparaissent toujours plus, et, chose curieuse, l'esprit national ne change point. En effet, les citoyens que nous voyons, dans la nuit du 12 décembre 1602 [1], repousser l'as-

[1] Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince fort ambitieux, profondément irrité d'ailleurs des fréquentes excursions des Genevois sur son territoire, et poussé par les instigations du fanatisme, résolut en 1602, de tenter une entreprise contre Genève. Des troupes composées en majeure partie d'Espagnols et de Napolitains, au nombre d'environ 4000 hommes, se rassemblèrent dans ce but à Bonneville et partirent de là le 12 décembre, à la nuit tombante, pour venir surprendre la ville endormie.

Les préparatifs de cette expédition n'avaient pu rester complétement secrets. Des avis étaient parvenus aux magistrats de Genève, mais sans rien préciser, en sorte que, après quelques semaines d'inquiétude et de surveillance plus active, la sécurité commençait à renaître.

L'armée sarde put donc arriver sans aucun obstacle jusque devant les remparts de la ville, et les soldats dressant leurs échelles montèrent, avec l'ordre de se coucher au bas du parapet en attendant l'aube qui devait amener des renforts. La nuit était si sombre qu'une ronde genevoise passa tout

saut du duc de Savoie, ne sont-ils pas tout semblables à ceux qui cent ans plus tôt accouraient au premier appel pour défendre Genève contre son implacable ennemi ? Seulement, grâce au cachet que leur avait imprimé le protestantisme, ils s'empressèrent le lendemain d'aller rendre grâce à Dieu de cette merveilleuse délivrance.

Dans le XVIIIe siècle, lorsque la ferveur religieuse fit place aux préoccupations politiques, nous re-

près des ennemis sans se douter de leur présence. Vers deux heures et demie du matin seulement, le soldat de garde placé sur le haut de la tour voisine donna l'alarme. Alors quelques coups d'arquebuse furent échangés, et les chefs savoyards se voyant découverts firent sur-le-champ donner l'assaut sur quatre points à la fois.

Mais les citoyens, réveillés par le tumulte, se hâtent de prendre les armes, accourent, opposent une vive résistance, culbutent les assaillants, renversent leurs échelles, mettent en pleine déroute cette avant-garde, qui, se croyant sûre du succès, criait déjà : Ville prise ! ville gagnée !

Une honteuse retraite fut l'issue de ce guet-apens nocturne où de nombreux gentilshommes des contrées voisines trouvèrent la mort. Le duc en éprouva d'autant plus d'humiliation que, dès le début de l'attaque, il avait expédié, soit en Piémont, soit en France, des courriers annonçant la prise de Genève.

Les Etats protestants et le roi de France, Henri IV, félicitèrent chaleureusement la petite république de sa victoire, dont l'anniversaire a dès lors été célébré par les Genevois comme une fête à la fois religieuse et nationale.

trouvons encore les Genevois, comme jadis, passionnés, prompts à l'émeute, courageux et tenaces. L'inégalité des droits politiques et civils, consacrée par la législation de cette période, amenait de fréquentes prises d'armes, très-déplorables en elles-mêmes sans doute, mais qui faisaient en général peu de victimes, et dont le plus mauvais résultat fut de produire entre les citoyens des haines et des rancunes que vingt ans de domination étrangère n'effacèrent point. En 1815, elles reparurent et servirent dès lors de levier à ceux qui voulaient lancer Genève dans le mouvement révolutionnaire.

Ce rapide aperçu me paraît suffire pour indiquer les traits généraux qui distinguent la physionomie de Genève. L'état présent d'un peuple s'explique par son passé. Les traditions exercent sur lui la plus grande influence. Or je trouve ici trois causes principales qui doivent servir à résoudre la question posée en tête de ce chapitre.

D'abord, l'indépendance républicaine se manifeste dès l'origine. On la voit en quelque sorte sortir de l'œuf couvé par les institutions municipales. Genève eut le rare bonheur de pouvoir la développer presque sans interruption jusqu'à son entier épanouissement. Les Burgondes lui laissè-

rent sur ce point la même liberté qu'aux autres villes romaines conquises par eux. Le roi des Ostrogoths, Théodoric, ne la gêna probablement pas davantage. Elle était trop petite et trop éloignée du centre pour attirer beaucoup les regards. Par le même motif, les trois siècles et demi qu'elle passa sous la domination des Francs modifièrent peu son organisation intérieure. Mais ce fut un incident fort heureux pour elle d'échoir ensuite au royaume de la Bourgogne transjurane, que Rodolphe III transmit à Conrad, comte de Franconie, roi des Germains, couronné empereur par le pape en 1027. Genève devenait ainsi ville impériale, position éminemment favorable au maintien de ses franchises comme à leur futur essor.

C'était un avantage aussi d'avoir dans ses murs un évêque et de relever de lui plutôt que d'un seigneur laïque. Le recours à l'empereur fournissait aux citoyens de réelles garanties contre les empiétements du prélat, et celui-ci faisait volontiers cause commune avec eux dans le cas, alors trop fréquent, d'une attaque dirigée contre leur indépendance par quelque voisin ambitieux.

Le partage même de l'autorité, précisément parce qu'il amenait des conflits, favorisa l'éman-

cipation de Genève. Les droits accordés ou plutôt reconnus par l'évêque au comte de Genevois, sous la condition que ce dernier se déclarât son homme lige, durent y contribuer également. Quoique vassal de l'évêque, le comte exerçait en réalité un troisième pouvoir contre lequel s'unirent plus d'une fois les deux autres, et le peuple, tenu sans cesse en éveil pour la défense de ses propres intérêts, se familiarisa bientôt avec les agitations de la vie politique.

Il était donc tout préparé pour la lutte lorsque ses évêques embrassèrent la cause du duc de Savoie. Ce prince, regardant déjà le succès de ses prétentions comme certain, voulut traiter Genève en ville conquise. Grâce à l'influence qu'il avait dans les conseils, plusieurs citoyens dévoués payèrent de leur vie le zèle avec lequel ils défendaient les droits de la petite république. Alors les Genevois, exaspérés par ces abus de pouvoir, conçurent l'idée de recourir à leurs voisins des cantons suisses. Ils obtinrent, non sans peine, la combourgeoisie de Berne et de Fribourg et purent compter sur cet appui contre les attaques du duc; en même temps leur dernier évêque, Pierre de la Beaume, s'empressait de prendre la fuite devant l'orage populaire, soulevé par ses intrigues.

Enfin les rapides progrès de la Réforme vinrent compléter leur indépendance en les affranchissant tout à fait du joug de l'église romaine. Sans doute ils eurent celui de Calvin, qui n'était pas beaucoup plus commode. Mais c'était un homme et non plus une hiérarchie, différence énorme, car l'homme dure seulement quelques années, tandis que, après des siècles, la hiérarchie subsiste encore puissante, immuable, en dépit de la marche du temps et des progrès de l'esprit humain.

D'ailleurs, au fond du calvinisme, se trouvait une idée féconde, que les entraves mises à son essor n'empêchèrent pas de vivre et de porter d'excellents fruits. Le principe du libre examen, proclamé, sinon toujours mis en pratique par les réformateurs, seconda vigoureusement l'émancipation de la pensée.

Genève, en particulier, lui dut un développement intellectuel plein de force et d'avenir. Obligée jusque-là de combattre sans cesse pour la défense de ses droits, elle n'avait pu donner beaucoup d'attention à la culture des lettres. Ses habitants apprenaient à manier l'épée plutôt que la plume, et le clergé lui-même donnait trop souvent l'exemple de l'ignorance et des mœurs dissolues. Mais Cal-

vin, estimant que l'instruction publique serait le meilleur auxiliaire de la Réforme, dirigea ses efforts vers ce but. Grâce à son activité, le collége de Genève reçut des améliorations importantes, puis on y joignit une Académie dont la renommée ne tarda pas à se répandre au dehors. Son école de théologie fournissait chaque année aux églises réformées de France des ministres nombreux qui, la Bible en main, comme l'a dit M. Michelet, partaient pour aller courageusement affronter le martyre.

De savants professeurs purent être choisis parmi les hommes distingués que les persécutions religieuses forçaient à venir chercher un refuge dans la ville hospitalière qui ne leur ferma jamais ses portes, malgré les menaces de redoutables voisins. L'enseignement scientifique en reçut un élan non moins heureux. L'instruction pénétra dans toutes les classes du peuple, et Genève, quoique si petite, devint un foyer de lumière qui rayonnait au loin.

D'ailleurs l'austérité même du régime calviniste ne lui fut pas inutile. Un peuple corrompu ne demeure pas longtemps libre. Or les Genevois avaient grand besoin de se régénérer, car ils souffraient de l'anarchie morale qu'engendrent plus ou moins toutes les révolutions. Chez eux, les vertus répu-

blicaines étaient assez rares encore. L'humeur tapageuse, le goût des plaisirs sensuels, la jalousie dénigrante et la cupidité ne dominaient que trop. Ainsi que le remarque l'historien Bonivard : « La « pluspart étoit nourrie aux délices,» de telle sorte « que ceux mêmes qui avoient chassé la Papauté et « introduit l'Evangile, par succession de temps se « montrèrent pires ennemis de l'Evangile, qu'ils « n'avoient été de la Papauté, non-seulement re-« fusant de vivre selon iceluy, mais persécutant « ceux qui les admonestoient le suivre ».... « Et « ceux qui n'étoient nourris en plaisir, l'étoient « pour profit particulier, tendant tous à avarice, « sans savoir ce que c'étoit de bien public ».... « Chacun vouloit faire de la chose publique son « plaisir ou profit particulier. »

L'orgueil, exalté par tant de triomphes successifs, risquait surtout de leur être fatal. Mais.... « Dieu n'a seulement fait vertu opposite à vice, « pour non-seulement lui résister, mais le confon-« dre et anéantir, mais encore l'un vice à l'autre : « orgueil ne marche jamais par compaignie, tant « bien accompaigné soit-il, que à sa compaignie « n'ait une vieille que s'appelle envie que gâte « tout ; car, quant il veut monter plus haut qu'il

« ne doit, cette vieille le vient soudainement hap-
« per par la queue, le tirant contre bas pour le
« faire descendre, et quelquefois tumber, et (qu'est
« pis) se rompre le col [1]. »

Ce témoignage contemporain d'un homme qui lui-même eut sa bonne part des défauts qu'il signale, me semble prouver évidemment qu'au sortir des troubles politiques et devant l'imminence des périls extérieurs, la rigoureuse discipline de Calvin était à quelques égards un bienfait.

Elle rompit les habitudes turbulentes et licencieuses, renforça l'union, groupa les honnêtes citoyens autour d'une idée grande et noble dont Genève prit dès lors à cœur d'être la forteresse envers et contre tous.

On ne saurait nier l'énergie morale qui résulta de cette contrainte. Deux siècles durant, la petite république se maintint indépendante et libre à sa façon, au milieu des tempêtes que le fanatisme religieux déchaînait sur la plupart des Etats de l'Europe.

[1] BONIVARD, *Avis et devis de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, 1 vol. in-8°. Ce volume fait partie de l'intéressante collection publiée par les soins de M. G. Revilliod, et qui se compose de chefs-d'œuvre typographiques sortis des presses de M. J.-G. Fick.

Les institutions perdirent petit à petit le cachet exclusif que leur avait imprimé l'influence de Calvin ; mais l'amour de la patrie et le sentiment du devoir se gravèrent plus profondément encore dans le caractère national.

Ainsi donc la Réforme peut bien être considérée comme l'une des causes principales qui formèrent le peuple genevois. Elle parut à propos pour consolider son existence et lui donner un but plus élevé, plus général, éminemment propre à le mettre en contact avec l'élite des penseurs de toutes les autres nations. Elle fit de Genève un point lumineux dans le monde et développa chez ses enfants ce légitime orgueil qui prend pour devise : « Noblesse oblige. »

De nos jours, il est vrai, des doutes se sont élevés sur les mérites de cette œuvre. Se plaçant au point de vue des idées politiques ou philosophiques actuelles, on oublie la reconnaissance due à ceux qui, les premiers, popularisèrent le principe du libre examen en matière de foi. Les uns représentent Calvin comme un cruel despote, ennemi déclaré de la démocratie. D'autres l'accusent d'avoir comprimé violemment l'esprit genevois, de lui avoir imprimé d'une manière ineffaçable le cachet de ses

tendances dogmatiques, âpres et rancuneuses. Heureusement, l'histoire impartiale peut opposer à de tels reproches le tableau des progrès ultérieurs qui placèrent bientôt Genève au rang des peuples les plus civilisés.

Quelques écrivains prétendent aussi qu'en France, le triomphe du protestantisme aurait arrêté le libre essor de la pensée et rendu la grande lutte du XVIIIme siècle impossible. Mais cette assertion est mal fondée. Les faits lui donnent un démenti formel. Genève ne resta point en arrière. Au XVIIme siècle déjà, plusieurs de ses écrivains défendirent la cause libérale, et le XVIIIme siècle y trouva des athlètes prêts à combattre également le matérialisme et l'orthodoxie absolue. Bien plus, elle avait depuis longtemps fait l'étude sérieuse et souvent l'expérience pratique de la plupart des questions politiques ou sociales qui furent soulevées par la révolution française.

N'est-ce pas dans les ouvrages de J.-J. Rousseau que bon nombre de révolutionnaires puisèrent leurs théories, tandis que d'autres appelaient à Paris des citoyens genevois pour défendre les principes constitutionnels? Le ministre Necker, l'habile et probe financier, ne sortait-il pas de Ge-

nève, ainsi qu'en étaient sortis déjà l'amiral Le Fort qui, sous Pierre Ier, créa la marine russe, et Gallatin, le fondateur du crédit de l'Union américaine? Assurément, la ville dont les citoyens jouaient de semblables rôles dans le monde pouvait être satisfaite de son développement intellectuel.

Enfin, l'état actuel du protestantisme prouve assez que toutes les opinions peuvent s'y faire jour. Si cela n'a pas eu lieu plus tôt, la faute en est non à la doctrine, mais aux hommes. L'autorité religieuse fut maintenue, parce qu'elle servait le pouvoir des chefs de l'Eglise et qu'en même temps elle fournissait un abri commode pour les consciences timorées.

A Genève, en particulier, le libre examen procéda lentement, et ses hardiesses échouèrent contre une foi tenace, fortement enracinée dans les us et coutumes du pays. La religion avait si bien fait cause commune avec le patriotisme, qu'on ne pouvait plus guère les séparer. Le protestantisme s'était en quelque sorte incarné dans le peuple, et, malgré tant d'événements divers qui semblaient devoir le détruire, ce phénomène subsiste encore.

L'action de la Réforme avait été d'autant plus

puissante qu'elle venait à la fois prêter appui aux efforts du peuple et l'isoler derrière ses murailles entourées d'ennemis. Ceux qui lui reprochent d'avoir été trop intolérante ne réfléchissent pas que l'exclusion seule pouvait la sauver, que, sans cela, l'inquisition et ses bûchers l'eussent promptement anéantie.

Peut-être, en l'accueillant dans son sein, Genève sacrifia quelques avantages matériels ; mais était-ce donc payer trop cher l'honneur d'avoir fait éclore l'œuf duquel devait sortir la liberté des temps modernes ?

Je ne le pense pas. Le peuple qui se consacrait à cette œuvre, changea son obscure destinée contre un rôle glorieux dont les conséquences lui méritèrent l'estime et le respect des autres nations. Genève, si sa prospérité fut d'abord compromise, gagna de nombreux témoignages d'intérêt, des sympathies non moins durables que vives, de hautes et réelles protections qui démontrèrent, une fois de plus, la vérité du proverbe : « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. »

D'ailleurs, l'isolement avait aussi ses compensations. Il n'empêchait pas les rapports de se mul-

tiplier sans cesse avec tous les pays où la Réforme comptait des adhérents. De la Suisse, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, les regards se tournaient avec anxiété vers la ville menacée. On admirait sa constance et son courage. On lui venait en aide, soit pour l'entretien de ses remparts, soit pour celui des innombrables réfugiés qu'elle avait à sa charge.

Cette considération, si justement acquise, contribua, dans maintes circonstances difficiles et de la manière la plus efficace, au salut de son indépendance. Elle produisit, en outre, un effet remarquable sur l'esprit des citoyens. A leurs yeux, la qualité de Genevois devint un titre de noblesse de la meilleure sorte, qui suffisait souvent pour leur procurer bon accueil à l'étranger. Fiers de ce privilége, ils voulurent le maintenir en s'efforçant d'élever toujours davantage chez eux le niveau de l'intelligence et du sens moral. A travers tant de misérables querelles, dont la petitesse du théâtre grossit outre mesure l'importance, leur histoire nous les montre poursuivant toujours le même but.

Ce sont de laborieuses fourmis dont l'activité semble n'avoir pour objet que de construire ou de réparer et d'approvisionner leur habitation. Mais

dans le nombre il s'en trouve qui possèdent des ailes et qui, planant bien au-dessus du fragile édifice terrestre, fournissent à la communauté des germes féconds de vie et de durée.

Ainsi Genève, au milieu même de ses discordes civiles, ne cessa point de cultiver avec ardeur les sciences et les lettres. L'orgueil national, malgré ses travers, a ceci de bon qu'il renforce le patriotisme, double l'énergie, surexcite le dévouement dont il exalte l'objet. Les Genevois considéraient, non pas l'étendue de leur patrie, mais son lustre, sa bonne réputation, et s'estimaient égaux, sinon supérieurs aux plus grands peuples, par les bienfaisants résultats de la liberté. Si leur conviction à cet égard excita quelquefois la moquerie, elle n'en fut pas moins un stimulant très-précieux, qui facilitait les sacrifices et réveillait l'énergie dans les moments critiques.

Enfin, la troisième cause qui me paraît avoir exercé sur les destinées de Genève une influence considérable, c'est le renouvellement perpétuel de la population. Quels que fussent les premiers habitants de cette ville, au XVe siècle assurément le sang allobroge ne coulait plus seul dans leurs veines. On remarquait déjà de sensibles différences

entre eux et leurs anciens compatriotes de la Savoie, chez lesquels prospéraient alors la hiérarchie catholique et le système féodal. Sans doute les dominations romaine, burgonde et franque avaient amené d'autres éléments assez nombreux pour modifier la race. Peut-être aussi Genève, par sa situation favorable au commerce et par le rôle important qu'y remplissait la bourgeoisie, commença de très-bonne heure à déployer cette force attractive qu'elle possède encore de nos jours. Ce ne sont là que de simples conjectures, mais il me semble certain qu'avant même l'époque de la Réforme les citoyens de Genève se distinguaient des populations voisines par un esprit très-indépendant, vif et curieux. *Gentes semper nova petentes* (gens toujours en quête de nouveautés) comme les appelait un de leurs évêques. Ce caractère explique bien comment ils adoptèrent avec enthousiasme la foi réformée, tandis que les Savoyards restés plus Allobroges n'en voulurent pas.

Evidemment, le Genevois, qui venait de se débarasser tour à tour du pouvoir des Ducs et de la domination ecclésiastique, présente alors une physionomie originale, une nationalité tout à fait distincte, dont les traits fort accentués subsistent

encore en dépit du temps et des circonstances.

Dès les premiers temps de la Réformation, Genève fut réellement la ville du refuge. Les nouveaux religionnaires, persécutés en France, en Italie, en Savoie, affluaient dans cette petite cité, choisie par Calvin pour devenir le centre du protestantisme. Ils y trouvaient non-seulement le libre exercice de leur culte, mais encore l'accueil le plus chaleureux. On rivalisait de zèle pour les recevoir comme des frères et leur fournir d'abondants secours.

La plupart, ayant dû fuir en grande hâte, à travers mille dangers, car cet exil volontaire était puni de mort, arrivaient dénués de tout. Trop heureux encore, quand ils réussissaient à sauver leur vie et celle de leurs femmes et de leurs enfants.

La charité genevoise pourvut aux besoins de ces nombreux fugitifs, et leur offrit une seconde patrie plus généreuse que la première.

Bientôt, sous le régime tutélaire de la république, ils purent paisiblement reprendre leurs travaux, sans avoir à craindre ni le bûcher, ni les galères, ni la confiscation. Les plus distingués d'entre eux obtinrent même une influence assez marquée, soit

dans les Conseils, soit dans l'Académie, et rendirent de précieux services.

Des murmures s'élevaient bien de temps en temps parmi les vieux Genevois, peu satisfaits des faveurs dont ces nouveaux citoyens étaient l'objet. Mais l'immense intérêt excité par les persécutions dirigées contre la Réforme dans les pays voisins l'emporta sur tout autre sentiment.

Le peuple de Genève, quoique mécontent peut-être, ne se lassait point de témoigner la plus vive sympathie pour ses coreligionnaires ainsi traqués comme des bêtes fauves. Il s'estimait heureux de pouvoir leur offrir un asile sûr et saluait toujours avec joie ceux qui parvenaient, au prix de tant de souffrances et d'angoisses, à franchir la frontière de son territoire hospitalier. Aux élans du cœur se mêlait sans doute aussi la pensée de son pouvoir souverain et de son indépendance que de tels actes rehaussaient à ses yeux. Il se sentait fier de braver à la fois les menaces du despotisme et les foudres de Rome.

Cette immigration dura longtemps. L'édit de Nantes l'interrompit pendant une soixantaine d'années; mais, après la Révocation, elle recommença

plus forte encore pour ne cesser que vers le milieu du XVIII[e] siècle.

On ne saurait trop louer la constance avec laquelle Genève accomplit cette tâche si périlleuse. Durant le règne de Louis XIV, surtout, sa position était fort critique. Ce monarque absolu ne souffrait guère qu'on mît obstacle à sa volonté. Plusieurs fois des missives menaçantes vinrent effrayer les magistrats genevois. Alors on publiait un édit enjoignant aux réfugiés d'avoir à quitter immédiatement la ville. En plein jour l'édit s'exécutait sans miséricorde, mais, le soir, on faisait rentrer un à un les exilés en leur recommandant de sortir le moins possible des maisons qu'ils habitaient. La résistance ouverte étant tout à fait inutile, une lettre écrite avec tout le servilisme qu'exigeait l'étiquette du grand roi, calmait sa mauvaise humeur, et si le subterfuge semble peu digne, du moins il sauvait les droits de l'humanité sans trop compromettre l'indépendance de la république. Contre l'injustice des puissants, les faibles sont excusables de recourir à la ruse.

En 1792 et 93, la révolution française fit abonder, à Genève et dans les villes suisses voisines, des réfugiés d'un autre genre. Le clergé catholique,

la noblesse et beaucoup de membres du tiers-état, qui fuyaient l'échafaud, profitèrent à leur tour de l'hospitalité républicaine.

Malheureusement Genève ne tarda pas à perdre son indépendance. Elle dut subir pendant près de vingt années la domination française. Mais ce coup, qui semblait mortel, ne détruisit pas sa nationalité vivace. Les citoyens, oubliant leurs discordes, s'unirent pour sauver du naufrage quelques-unes de leurs institutions. Ils obtinrent de conserver l'Académie, l'église protestante et diverses fondations de bienfaisance.

La société genevoise, sauf de très-rares exceptions, ferma ses portes aux représentants de l'occupation étrangère. Le feu sacré du patriotisme ne s'éteignit pas et put, en 1813, restaurer la république avant même la chute de l'empire.

Genève, à peine délivrée, retrouve son vieil esprit national. Elle se constitue aussitôt en Etat indépendant, rétablit ses anciennes magistratures, et, pour assurer son avenir, veut désormais faire partie de la Confédération suisse, comme vingt-deuxième canton.

La redoutable épreuve, qu'elle vient de traverser, n'a pas eu d'autre effet que d'étouffer les

dissensions intestines, d'assoupir les rancunes. Le tempérament républicain subsiste intact et, sous l'influence d'idées plus larges, prend un nouvel essor non moins fécond que salutaire.

En dépit des divergences d'opinions politiques, Genève est encore la ville du refuge. Après chaque mouvement révolutionnaire de l'Italie, de la France ou de l'Allemagne, elle reçoit dans ses murs les vaincus, au risque de s'attirer les reproches des vainqueurs.

Ce ne sont plus. comme au temps de la Réforme, des coreligionnaires qui viennent lui demander asile. Parmi ces nouveaux réfugiés il y a bien des épaves suspectes et peu d'hommes d'élite. Néanmoins, l'assimilation s'opère, seulement avec plus de lenteur. Elle est difficile surtout pour les natures empreintes du cachet de l'ultramontanisme.

Les communes sardes, annexées en 1815 au canton de Genève, prouvent assez combien ce cachet s'efface difficilement. Cinquante années de vie commune avec les Genevois n'ont guère modifié leurs allures, tandis que, sur la plupart des étrangers qui se font recevoir citoyens, la puissance assimilatrice de notre pays se manifeste dès l'abord, et souvent, à la seconde génération déjà, ne laisse plus aucune trace de l'origine paternelle.

Singulière force, toujours agissante, qui constitue en quelque sorte le palladium de la nationalité genevoise, car elle imprime le caractère d'un peuple à cette population sans cesse recrutée de tant d'éléments divers, qu'on peut la dire presque flottante, et dont cependant les traits principaux ne changent point !

En résumé donc, Genève est le résultat du mélange des races, fait qui, d'après les données de la physiologie humaine, doit avoir favorisé beaucoup son développement intellectuel. On peut y voir aussi l'explication du rôle que joue dans l'histoire ce petit foyer de lumière, et des sympathies qui le préservèrent de sa ruine en maintes circonstances.

Genève offre, de plus, un exemple frappant de ce que peut produire l'esprit républicain. Sans le secours de ce puissant auxiliaire, elle serait restée tout à fait obscure et n'aurait eu probablement qu'une assez triste destinée. Les efforts du despotisme eussent étouffé bientôt, dans son sein, la liberté politique et la réforme religieuse. Or, c'est à ces deux éléments si féconds que Genève doit la gloire de son passé, les bienfaits dont elle jouit encore et toutes ses espérances pour l'avenir.

Les opinions peuvent différer à cet égard, je le

reconnais. Toute médaille a son revers et la vie agitée d'une république ne plaît pas à tout le monde. On traite les Genevois, tantôt de brouillons incorrigibles, tantôt d'abominables hérétiques fort dangereux.

Dans ces deux reproches, il y a du vrai, suivant le point de vue auquel on se place.

L'histoire du XVIIIme siècle vient à l'appui du premier, et plus récemment, de 1846 à 1866, notre ville a maintes fois été troublée par des rixes politiques. Mais les monarchies n'ont-elles donc pas aussi leurs émeutes, en général bien plus sanglantes et suivies de longues représailles? Chez nous, du moins, les conflits durent peu, la tranquillité se rétablit promptement.

Quant à l'hérésie, elle existe assurément et ne cessera pas de sitôt. Tout en ayant perdu l'austérité calviniste, elle n'en est pas moins tenace et vigoureuse assez pour combattre les sourdes menées par lesquelles Rome voudrait la détruire.

Aujourd'hui, d'ailleurs, sa tolérance permet à tous les cultes de vivre en paix. Dans Genève, Juifs, Catholiques, Russes, Réformés de diverses catégories ont leurs églises et peuvent prier Dieu comme bon leur semble.

Ce libre régime ne convient pas aux ultramontains, c'est tout simple; mais on se passe volontiers de leur approbation.

Le peuple qui, depuis trois siècles, a vu sa patrie vivre, prospérer et grandir sous l'égide du protestantisme, s'inquiète peu des calomnies dont il est l'objet. Le fait même de son existence y répond de la manière la plus victorieuse.

A la fameuse devise des Jésuites : *Sint ut sunt aut non sint* (qu'ils soient tels qu'ils sont ou ne soient pas), il se contente d'opposer la sienne: *Post tenebras lux* (après les ténèbres la lumière), c'est-à-dire celle du véritable progrès dont les efforts tendent sans cesse à rapprocher l'homme de Dieu.

Enfin, Genève me paraît être au nombre des villes européennes de moyenne grandeur, l'une des plus attrayantes, soit par sa position, soit par sa liberté, soit par les ressources de tout genre qu'elle renferme.

Elle présente certains avantages qui ne se rencontrent ailleurs que dans les capitales. On s'y trouve au milieu d'un mouvement intellectuel toujours actif. Ses relations littéraires, scientifiques et commerciales en font comme une espèce de petit centre nerveux éminemment sympathique à ce qui

se passe dans les autres pays, même les plus lointains. Nulle part, peut-être, on n'est mieux au courant des nouvelles, on ne suit avec plus d'intérêt les destinées des cinq parties du monde.

Ce cosmopolitisme, s'alliant au plus vif amour du clocher, donne à l'esprit national une originalité très-prononcée. Les Genevois fixés depuis longtemps à l'étranger en conservent encore l'empreinte qu'ils transmettent à leurs enfants, de telle sorte que ceux-ci, quand les circonstances leur permettent de revenir à Genève, apportent avec eux le respect des traditions ainsi que les sentiments et les qualités du citoyen capable de rendre d'utiles services au pays.

Ces divers motifs justifieront, je l'espère, suffisamment l'essai que je tente de faire mieux connaître un peuple dont la ferme constance a su vaincre tant d'obstacles en apparence insurmontables, et qui tient dignement sa place parmi les nations de l'Europe.

CHAPITRE II

INSTITUTIONS POLITIQUES ET CIVILES

CHAPITRE II

Institutions politiques et civiles.

Origine municipale. — Division du pouvoir entre l'évêque, le Vidomne et les citoyens. — Emancipation du XVIme siècle. — Troubles du XVIIIme siècle. — Constitution de 1814. — Révolution de 1846. — État actuel.

Dès le treizième siècle, nous trouvons le principe démocratique de la souveraineté du peuple dans la constitution genevoise.

De cette époque (1285) datent du moins les premiers actes qui fassent mention des citoyens comme formant une corporation active, revêtue de certains droits politiques.

C'était une souveraineté fort incomplète, car l'évêque se réservait les principales attributions du pouvoir, et le seigneur féodal, comte de Genevois, lui-même, après d'inutiles tentatives de résistance, avait dû reconnaître la suprématie du prélat.

Sans doute, les Genevois eurent à lutter aussi

pour obtenir leur petite part dans le gouvernement de la ville. On ne sait rien de précis à cet égard, seulement un traité conclu, vers 1264, avec le comte Pierre de Savoie, montre ce prince comme le défenseur de leurs droits. Du reste, quelque restreintes qu'elles fussent, les concessions accordées renfermaient des germes féconds pour l'avenir.

En effet, le Conseil Général, composé de l'ensemble des citoyens, votait les impôts, élisait les juges criminels, nommait les magistrats dépositaires du pouvoir exécutif et législatif, savoir quatre Syndics et vingt Conseillers, qui ne pouvaient, d'ailleurs, prendre aucune mesure grave sans la soumettre à son approbation.

Il remplissait ainsi le même rôle à peu près que les Landsgemeinde des petits cantons de la Suisse orientale ont conservé jusqu'à nos jours. Mais ce régime tout populaire ne tarda pas à se modifier dans le sens aristocratique. En 1457, le Conseil Général élit un conseil de cinquante membres (porté plus tard à soixante-cinq) auquel il remet la majeure partie de ses pouvoirs. L'année suivante, ce nouveau corps s'attribue le droit de présentation des Syndics en nombre double, puis, en 1460, le Conseil Etroit (des vingt) prend la même

mesure à l'égard des soixante-cinq qu'il choisit dès lors, ne laissant plus au Conseil Général que l'approbation de ces choix.

L'Evêque avait pour sa part de souveraineté, la suprématie de la ville et de son territoire, sous le patronage de l'empereur dont, au point de vue temporel, il relevait directement; la justice ecclésiastique, le jugement des causes excédant la valeur de soixante sols, enfin le droit de grâce, rentraient également dans ses attributions.

Au Comte appartenaient la nomination du Vidomne chargé de juger les causes de moindre importance et l'office de faire exécuter par le Châtelain de Gaillard (village voisin de Genève) les sentences de mort prononcées par les Juges criminels et confirmées par l'Evêque. Il pouvait, de plus, requérir le secours des Genevois dans ses guerres contre d'autres seigneurs du voisinage.

Une grande partie des taxes votées par le Conseil Général formaient les revenus de l'Evêque et du Comte.

Cette bizarre organisation, si compliquée et sujette à de perpétuels conflits, subsista jusqu'au commencement du seizième siècle. Elle fut la cause de troubles fréquents, surtout depuis l'alliance des

évêques avec les princes de Savoie, car les citoyens se virent alors en danger de perdre tous leurs droits. Heureusement, l'amour de la liberté les soutint dans cette longue et difficile épreuve. Ils persistèrent avec courage et le succès couronna leurs efforts.

Lorsque Genève, aidée de ses alliés suisses, eut conquis son indépendance, des modifications constitutionnelles s'opérèrent.

On jugea convenable de créer un nouveau conseil de deux cents membres, qui fut chargé de la présentation des Syndics et du Conseil Etroit, ainsi que des affaires importantes sur la plupart desquelles il décidait sans recours au Conseil Général.

La juridiction civile fut attribuée aux quatre syndics, premiers magistrats, un lieutenant de police et des assesseurs remplacèrent le vidomne; on établit des guets, un prévôt (exécuteur des hautes œuvres), etc., etc.

De cette même époque date la distinction entre citoyens, bourgeois et habitants. Les premiers (nés de citoyens et baptisés dans la ville) pouvaient, seuls, faire partie du Conseil Etroit; les seconds (étrangers reçus bourgeois) étaient membres du

Conseil Général et même éligibles au Conseil des deux cents; les troisièmes (étrangers admis à résidence) n'avaient aucun droit politique. Ce sont les enfants de ces derniers qui formèrent, plus tard, la classe nombreuse des natifs.

C'était une grande innovation, car, antérieurement, tous les habitants, quelle que fût leur origine, étaient éligibles au Conseil Étroit, et des natifs de Savoie avaient même plus d'une fois été syndics.

Cependant, le peuple parut l'approuver ; du moins l'abolition de la messe ayant été décidée par les Deux Cents, on ne la soumit point au vote du Conseil Général, et cette marche peu constitutionnelle ne souleva pas de murmures.

Calvin dut contribuer sans doute à faire ensuite accepter de même les mesures favorables aux étrangers. Il sentait bien la nécessité d'avoir autour de lui beaucoup de partisans qui pussent défendre la cause protestante dans les Conseils où sa discipline rencontrait une opposition assez forte. Mais la dictature attribuée au réformateur par quelques historiens reposait uniquement sur son ascendant moral. Il est vrai qu'à l'époque de la Réforme, l'influence d'un homme pareil devait être toute-

puissante sur l'esprit de ceux qui le regardaient comme leur chef spirituel. Pas n'est besoin de chercher ailleurs le secret de sa force.

Les réfugiés admis à la bourgeoisie devinrent les plus fermes appuis du nouveau régime et la plupart étant des hommes éclairés, honnêtes, laborieux et pleins de zèle, on les vit sans trop de répugnance prendre part à la direction des affaires publiques.

Pour l'administration civile, Genève, restant presque tout à fait étrangère aux usages féodaux, avait conservé des traces nombreuses du droit romain. Dès les temps les plus anciens, ses citoyens paraissent avoir joui de la liberté civile, de l'exemption de toutes prestations de taillabilité, du droit de posséder des immeubles, d'en disposer entre vifs ou par testament, de prendre part comme témoins aux actes publics concernant leurs intérêts, enfin de certains priviléges, tels que celui d'assister à la justice civile inférieure, etc. [1]

Ils se trouvaient donc, sur ces divers points, beaucoup plus avancés que les pays d'alentour. Si quelques-uns d'eux possédaient des fiefs entraînant

[1] *Régeste genevois*. Introduction par MM. Paul Lullin et Ch. Le Fort.

des priviléges particuliers, cela ne changeait rien à l'égalité des droits civils dans l'intérieur de la cité genevoise. D'ailleurs, après la Réformation, ceux qui ne voulurent pas renoncer à ces priviléges abandonnèrent le pays.

Genève n'avait donc pas de noblesse, mais il s'y forma bientôt une espèce d'aristocratie composée d'anciennes familles riches et des hommes les plus éminents du refuge. C'est entre leurs mains que se concentra toujours davantage le pouvoir de la république.

Durant le dix-septième siècle, la question religieuse dominait encore trop pour que l'on songeât beaucoup à se plaindre de cette oligarchie perpétuée par les élections du Conseil Général.

En présence des périls extérieurs dont Genève était entourée, le peuple voulait un gouvernement ferme et digne, capable surtout de résister à la corruption. Or l'indépendance de fortune et la foi fervente lui paraissaient à cet égard les meilleures garanties.

Il n'avait pas tout à fait tort. Seulement l'habitude trop prolongée du pouvoir exerce une action fâcheuse sur les magistrats. Elle tend à les rendre impérieux, despotes, amis de l'arbitraire, à leur

faire oublier qu'ils sont les représentants de la nation et non pas ses maîtres.

Dans l'état républicain ce résultat offre d'autant plus d'inconvénients que le public exerce avec un soin jaloux son droit de surveillance continuelle à l'égard des autorités élues par lui.

Chez les Genevois, d'ailleurs, la manie de critiquer et de blâmer ne faisait pas défaut. Leurs magistrats s'en aperçurent dès que les circonstances permirent au mécontentement de se manifester. Des mesures de rigueur, employées d'abord, augmentèrent le nombre et l'irritation des mécontents. Le Conseil Étroit traita leurs chefs comme des rebelles, et les troubles devinrent si graves qu'il fallut une intervention étrangère pour rétablir la paix ; déplorable remède, qui toujours porte plus ou moins atteinte à l'indépendance nationale.

La France et les cantons de Berne et de Zurich envoyèrent à Genève, en 1738, des commissaires qui réussirent non sans peine à réconcilier les partis, du moins en apparence. On sentit la nécessité de faire trêve aux querelles intestines.

Cet acte de médiation fut suivi de vingt-cinq années plus calmes, pendant lesquelles eurent lieu quelques réformes législatives. La torture fut abo-

lie et la tolérance religieuse fit quelques progrès ; on permit l'établissement d'une église luthérienne dans la ville.

Mais de nouveaux germes de discordes ne tardèrent pas beaucoup à se développer. La faute commise en créant des castes politiques diverses porta ses fruits.

Les natifs, qui commençaient à former une partie considérable de la population, étaient encore traités comme des parias. Non-seulement ils ne jouissaient d'aucun droit politique, mais on leur interdisait l'exercice des professions libérales ; ils ne pouvaient pas non plus figurer comme chefs à la tête d'une entreprise industrielle ou d'une maison de commerce.

Citoyens et bourgeois semblaient trouver cela tout naturel. La plupart d'entre eux, même, blâmèrent hautement l'admission des natifs aux maîtrises, accordée par l'édit de 1782, qui fut le résultat d'une seconde intervention nécessitée par de sanglantes émeutes, et que cette fois-ci les puissances médiatrices exécutèrent en faisant occuper Genève militairement.

A côté donc des deux partis, aux prises déjà depuis le commencement du siècle, savoir : les

négatifs (soutiens de l'aristocratie), et les *représentants* (opposition bourgeoise), on en vit apparaître un troisième qui, n'obtenant à peu près rien par voie de supplique, recourut à son tour aux armes.

Les natifs débutèrent assez maladroitement. Ils eurent le tort de chercher des protecteurs en France. S'étant mis en rapport avec Voltaire, ils allaient souvent à Fernex le consulter. Le philosophe les aidait à rédiger leurs requêtes, et leur donnait quelquefois de bons conseils. Mais, au fond, les tempêtes du verre d'eau l'amusaient beaucoup ; son esprit railleur se moquait des natifs, comme du gouvernement genevois qu'il caractérisait ainsi :

Ces magistrats, de leur place ennuyés,
Vivent d'honneur et sont fort mal payés.

Du reste, sur l'instigation du duc de Choiseul, il engageait les natifs à quitter Genève pour s'établir dans la ville de Versoix que ce ministre faisait alors construire, non loin de Genève, sur les bords du lac.

La question en litige n'était d'ailleurs pas très-claire et les récriminations violentes des deux partis l'embrouillaient encore davantage [1]. Aussi

[1] « On s'aigrissait de part et d'autre par cette controverse,

les efforts des natifs demeurèrent-ils presque sans résultats, jusqu'à ce que surgit du milieu d'eux un chef plus habile.

Isaac Cornuaud, horloger monteur de boîtes, que le désir de s'établir maître avait conduit à Neuchâtel, revint en 1770 à Genève, découragé par l'insuccès de son entreprise. Ne voulant plus être ouvrier, il résolut, quoique déjà père de fa-

dans laquelle un perruquier natif, nommé Berraud, fit fort bien sa partie par des écrits piquants, originaux, dénués de grâces, mais pleins de bon sens. Se croyant devenu un auteur, parce qu'il avait fait quelques brochures dont l'esprit de parti avait ri, il se mit à composer une comédie qu'il porta à M. de Voltaire, le priant de lui en dire son avis. « Repassez demain, » lui répond le censeur. Berraud ne manqua pas de se représenter pour recevoir les éloges et les remarques du poète. « Quel est votre état? » lui dit M. de Voltaire. — « Je suis perruquier. » — « Hé bien, mon ami, allez, faites des perruques. » Et, l'accompagnant jusque sur l'escalier, Voltaire lui répétait toujours : « Allez, allez, mon ami, faites des perruques. » On rit beaucoup de l'aventure racontée par l'introducteur du perruquier auprès de Voltaire. Mais Berraud disait avec l'air de la conviction que « c'était par jalousie que le malin poète s'était moqué de sa pièce de théâtre, et que dans le fond il voudrait bien l'avoir faite, » c'est ainsi que la bienfaisante nature console quelquefois les pères malheureux. Ce bon mot de Voltaire : Faites des perruques, est passé en proverbe à Genève, et les occasions de l'appliquer ne sont pas très-rares. »

(Mémoires manuscrits d'Isaac Cornuaud.)

mille, de changer d'état, apprit, à l'âge de trente ans, les mathématiques et devint teneur de livres.

Cet homme, doué de facultés remarquables, se consacra dès lors à défendre la cause des natifs. Sa plume facile et féconde [1] enfantait, presque

[1] Frappé de ce talent peu commun, Mallet-Dupan, qui en 1791 défendait à Paris la cause de la monarchie constitutionnelle, pensa que Cornuaud lui serait un aide précieux dans l'accomplissement de cette difficile tâche. Il lui fit donc parvenir le billet suivant :

« Je propose à M. C., sous ma garantie et d'après la juste opinion que j'ai de ses talents et de son expérience, de se transporter ici, d'y passer l'hiver, et d'y servir le Roi en s'occupant de quelques écrits populaires, dont personne n'a le secret mieux que lui, de donner ses avis sur les moyens de parler à la multitude, de la ramener par l'opinion, ou du moins de contre-balancer les efforts contraires. Personne n'entend mieux cet art que M. C. Il sera dédommagé de son déplacement, récompensé d'une manière conforme à l'importance de la chose ; on lui assure un traitement régulier, qu'il est le maître de fixer. Cette occupation le mènera à la fortune, si la Providence seconde les vues de cette entreprise. —Je suis chargé par un Ministre de lui demander une prompte réponse. Si cela le tente, il pourrait partir sur-le-champ et voir les choses ; on le défrayera de son voyage.

Paris, ce 31 octobre 1791.

Cornuaud accepta la proposition, séduit non par l'idée de s'enrichir en servant le Roi, mais par le désir de combattre la démagogie à laquelle il avait voué une haine profonde. Il se rendit donc à Paris, vers la fin de novembre, et publia successivement vingt numéros du *Questionneur Anglais*, puis

chaque jour, une nouvelle brochure, où les intérêts du parti étaient plaidés avec non moins d'esprit que de vigueur.

La politique de Cornuaud, qui recherchait l'appui de l'aristocratie comme le meilleur moyen de succès, fut d'abord vivement critiquée. Elle irritait surtout les représentants auxquels plus d'une fois les natifs avaient servi d'auxiliaires, et qui comptaient parmi eux beaucoup d'amis.

Cependant on ne tarda guère à comprendre qu'en effet une alliance avec les négatifs pouvait offrir des chances plus favorables.

une brochure fort énergique, intitulée : *Pourquoi la guerre et à quoi est-elle bonne? Qui l'a provoquée? Ne consommera-t-elle pas la ruine du crédit public et celle des propriétaires de tous états?* Mais trois mois plus tard, dégoûté de l'impéritie que montrait le parti constitutionnel et prévoyant les horreurs de l'anarchie, il lui parut fort inutile d'exposer sa vie pour les intérêts d'un pays qui n'était pas le sien. « Je partis, » dit-il dans ses mémoires, « accompagné des regrets de MM. Laporte, Malouet et autres royalistes, et non sans avoir de nouveau sollicité mon compatriote Mallet-Dupan de se retirer d'un lieu qui ne pouvait manquer de devenir bientôt un coupe-gorge pour des gens sans protection et à la merci de deux factions dont l'une était capable de tout. Mallet m'avoua en confidence qu'il méditait sa retraite; il ne l'exécuta pourtant qu'après l'horrible scène du 20 juin, mais cet événement acheva de le déterminer. Assurément, il aurait été victime dans les massacres d'août et septembre suivants.»

Cornuaud, par son caractère digne, par ses qualités aimables et distinguées, sut gagner l'estime des principaux magistrats. Reçu dans leurs salons, l'ancien ouvrier s'y montra spirituel, adroit, insinuant. Il était choyé comme un chef de parti redoutable, qu'on aimait mieux avoir pour soi que contre soi.

Sous sa direction ferme et prudente, non moins qu'active, les natifs s'organisèrent et purent profiter des occasions que leur fournirent bientôt les disputes sans cesse renaissantes entre citoyens et bourgeois. Après maintes prises d'armes, ils obtinrent enfin le redressement de leurs principaux griefs.

Mais Genève, à peine débarrassée de cette cause de troubles, se vit envahie par les idées révolutionnaires françaises. Elle eut ses jacobins, ses clubs, ses sans-culottes et sa terreur. L'imitation alla jusqu'à faire fusiller un certain nombre de citoyens, des plus honorables, dont le seul crime était d'avoir consciencieusement servi le pays comme magistrats.

Après cinq ou six années d'anarchie, Genève finit par devenir le chef-lieu d'un nouveau département français : triste catastrophe, qui semblait

devoir la réduire pour toujours au rôle insignifiant d'une petite ville de province.

Heureusement, les citoyens ne perdirent pas courage. La domination étrangère fut pour eux une salutaire épreuve. Elle suspendit leurs animosités, ramena le calme, et tous alors sentirent mieux le prix de la liberté qui venait de leur être ravie. Tout en évitant d'attirer l'attention, ils surent entretenir l'espoir d'une restauration, si bien qu'elle s'accomplit sans difficulté, sans tumulte, comme un événement tout naturel, dès que sonna l'heure de la délivrance.

En 1814, Genève obtint d'entrer dans la Confédération Suisse et fut dotée par ses magistrats d'une constitution qui n'était pas très-démocratique, établissant un sens électoral d'environ 30 fr., créant des magistratures nombreuses et fort peu rétribuées, et n'admettant point l'action directe de la souveraineté populaire; mais elle ouvrait la porte à toutes les modifications désirables, en donnant le droit d'initiative aux membres du Grand Conseil, alors nommé Conseil représentatif.

Dès 1819, en effet, la loi électorale fut revisée et le cens successivement réduit plus tard jusqu'à la modique somme de 3 fr. 25 c. que chacun pouvait

payer s'il désirait être électeur. Grâce aux efforts d'une élite d'hommes éminents, tels que les Pictet, les de la Rive, de Candolle, Dumont, Rossi, Bellot, etc., les institutions politiques, civiles et judiciaires firent de rapides progrès. Durant vingt-sept années, Genève offrit vraiment le spectacle le plus propre à faire admirer les bienfaits de la forme républicaine. Un témoignage précieux et non suspect à cet égard, est celui de M. James Fazy, qui, dans le 1er numéro de la *Revue de Genève*, en 1840, écrivait: « On ne peut nier que les vingt-cinq années antérieures à 1840 n'aient été pour Genève une époque de progrès »... et peignait sous les couleurs les plus flatteuses l'état du pays, qu'il devait quelques années plus tard bouleverser de fond en comble.

C'était, en effet, un heureux Canton, jouissant de la liberté, sans avoir ces accès de fièvre démocratique dont elle semble être en quelque sorte inséparable aujourd'hui. L'esprit républicain dominait dans toutes les branches de l'administration; les magistrats, dévoués à la chose publique, s'estimaient largement récompensés par l'estime et la considération de leurs concitoyens. Les finances étaient dirigées avec l'intelligence, l'ordre et l'éco-

nomie qui distinguent en général les négociants genevois ; soumises d'ailleurs au contrôle de la publicité la plus grande ; les comptes rendus annuels, imprimés et distribués ou reproduits par les journaux du canton, pouvaient être vérifiés par tout le monde. Les impôts étant très-modérés, le budget n'offrait pas des ressources bien considérables ; mais, grâce à la sagesse de l'administration, il suffisait aux besoins de l'Etat et se soldait presque toujours par un excédant de recette. Aussi chaque année voyait s'exécuter quelque amélioration, fonder quelque établissement d'utilité publique, qui n'accroissaient pas les charges des citoyens. L'instruction publique fut l'un des premiers objets de la sollicitude gouvernementale. On renforça les études, on multiplia les écoles primaires, on créa un musée d'histoire naturelle, un jardin botanique, et, grâce au concours des particuliers, ces établissements prirent vite de l'importance. Les cultes n'avaient pas non plus à se plaindre : églises, temples, cures, presbytères reçurent des subsides, soit pour les réparations urgentes, soit pour des constructions nouvelles. Le traitement des pasteurs ayant été augmenté, celui des curés le fut aussi, quoique le traité de Turin eût stipulé simplement qu'il serait maintenu comme par le passé.

Avec sa population de soixante mille âmes environ, et un budget annuel d'un million à peine, le canton de Genève réalisa dans l'espace de vingt-cinq années, un ensemble d'institutions tel que l'on n'en rencontre guère que dans les capitales des grands Etats. Les citoyens rivalisaient de zèle avec l'administration. Non contents de l'aider de leur concours, ils se préoccupaient entre eux des moyens propres à favoriser le développement national. L'agriculture, l'industrie, les beaux-arts étaient ainsi soutenus et encouragés de la manière la plus réellement utile. Les jeunes gens de toutes les classes pouvaient puiser les notions scientifiques nécessaires à leur profession, dans des cours donnés par des professeurs éminents. Une école spéciale d'horlogerie avait été fondée pour former d'habiles ouvriers. En 1825, un Musée de peinture, construit par la munificence de M. Rath, ancien général au service de Russie, et de ses deux sœurs, vint contribuer à l'essor des artistes genevois. Des bibliothèques populaires, des salles d'asile, un dispensaire et maints autres établissements fondés par une bienfaisance éclairée, témoignaient du bon emploi que les riches savaient faire de leur superflu. Le commerce, jouissant d'une entière li-

berté, prospérait, en dépit des entraves apportées par les douanes françaises et sardes, et l'exemple de Genève aurait pu fournir un argument sans réplique aux partisans du libre échange.

Quant au gouvernement, il ne rencontrait pas beaucoup d'opposition. Les critiques dont il était l'objet, portaient en général sur des détails secondaires. Sans doute ce régime avait ses imperfections : la machine était passablement compliquée et les rouages ne fonctionnaient pas tous d'une manière irréprochable. La routine entravait quelquefois les améliorations. Une réforme utile devait, avant d'être adoptée, passer par la filière d'une foule de comités délibérants et risquait d'en sortir très-amoindrie. Cependant Genève, franchement entrée dans la voie du progrès modéré, ne fournissait aucun prétexte à la polémique des partis : elle ne ressentit d'abord presque pas le contre-coup de la révolution française de 1830, et demeura calme tandis que la plupart des autres cantons subissaient des secousses plus ou moins violentes.

Malgré cela, pour quiconque connaissait l'histoire du pays et son caractère national, il était facile de prévoir qu'au sein même d'une prospé-

rité si remarquable on pourrait trouver des éléments de division, et rallumer sans beaucoup de peine le feu de la discorde dans cette république, appelée déjà par un auteur italien du XVI[e] siècle : *la Città dei Malcontenti*.

Bientôt, en effet, la constitution fut en butte à de vives attaques. On la représenta comme ayant été imposée par l'aristocratie, sous la pression des baïonnettes autrichiennes (elle avait pourtant été votée en 1814 par 2,444 suffrages contre 334) ; on prétendit que la souveraineté du peuple était méconnue ; on réclama le suffrage universel et le rétablissement de l'ancien Conseil Général, supprimé en 1814, comme incompatible avec le chiffre de la population beaucoup plus considérable que jadis.

Ces déclamations trouvèrent de l'écho, d'autant mieux que l'affluence des réfugiés politiques d'Allemagne, d'Italie et de Pologne fournissait aux agitateurs un élément très-favorable.

La position parut assez grave, surtout après 1830, lorsque M. James Fazy, citoyen genevois, issu d'une ancienne famille aristocratique, n'ayant pu réussir à percer en France, revint dans sa patrie, avec des idées et des mœurs essentiellement révolu-

tionnaires. Homme d'opposition par excellence, formé à l'école du journalisme parisien, possédant des connaissances assez étendues mais superficielles, des formes polies, agréables, séduisantes même, et joignant une volonté tenace à des principes fort élastiques, il avait toutes les qualités propres à faire de lui le chef des mécontents.

Cet esprit audacieux, remuant, habile à flatter les instincts de la foule, prétendit d'abord faire de Genève le centre de la république universelle. Puis, renonçant bientôt à ce projet chimérique, il entreprit de révolutionner les Genevois, tâche dans laquelle ses talents de gazetier, de sophiste et d'orateur démagogue n'obtinrent que trop de succès.

Dans les premiers mois de 1841, la proposition de doter la ville d'une municipalité séparée du pouvoir cantonal ayant été rejetée par le Conseil représentatif, une association politique se forma pour provoquer diverses réformes constitutionnelles. Ses écrits réveillèrent chez le peuple des passions depuis longtemps assoupies, et les amours-propres froissés, les jaloux, les ambitieux se groupèrent autour d'elle.

Comme il arrive presque toujours, ceux qui l'avaient fondée avec la ferme intention de ne point

s'écarter des voies légales se virent dépassés; le mouvement qu'ils croyaient diriger les entraîna.

Au mois d'octobre de la même année, il y eut à propos de la question des couvents d'Argovie une assemblée populaire, dans laquelle on entendit les discours les plus démagogiques, et, le 22 novembre, éclatait une manifestation tumultueuse qui força le Conseil représentatif à changer la loi électorale et à convoquer une assemblée constituante nommée par le suffrage universel.

Le Conseil d'Etat consentit avec un noble dévouement à rester comme gouvernement provisoire à la tête du pays, et l'ordre se rétablit aussitôt.

Les élections pour la Constituante se firent sans troubles graves; elles donnèrent la majorité au parti libéral-conservateur. Cependant les principes démocratiques furent adoptés comme base de la nouvelle constitution.

On abolit le cens; à la place d'un seul collége électoral, qui comprenait auparavant le canton tout entier, on créa dix arrondissements, dont quatre pour la ville et six pour la campagne. Le nombre des conseillers d'Etat, qui était de 25, fut réduit à 13. Au Conseil représentatif de 274 dé-

putés, qui se renouvelait annuellement par une élection de 30 membres, on substitua un Grand Conseil de 176 députés, se renouvelant par moitié tous les deux ans. La ville de Genève fut dotée d'un Conseil municipal. Le Grand Conseil resta chargé de l'élection du Conseil d'Etat, ainsi que du choix des juges et des membres du parquet. Le jury fut introduit au criminel. L'organisation de la police fut améliorée. Les traitements des magistrats furent augmentés afin d'en rendre les fonctions plus accessibles à tous, sans pourtant en faire une profession lucrative.

Ces réformes et les élections qui suivirent ne répondaient pas précisément aux vues du parti radical. Il essaya donc, en février 1843, d'une prise d'armes qui fut vite réprimée par le concours du plus grand nombre des citoyens. Mais l'ardente polémique de la presse et les attaques dirigées contre le gouvernement, qu'on accusait de vouloir escamoter la démocratie, entretinrent l'agitation qui grandit de plus en plus, jusqu'à ce qu'une occasion lui permit d'éclater.

Ce fut le vote du Grand Conseil sur le Sonderbund, en octobre 1846. Il demandait qu'avant d'en venir à l'exécution militaire on fît encore un ap-

pel aux sentiments fédéraux des petits Cantons.

M. James Fazy s'empara de cette décision pour exalter les passions populaires, en représentant la majorité du Grand Conseil comme dévouée aux Jésuites. Le moyen était perfide et produisit un effet tel que, deux jours après, la guerre civile ensanglantait les rues de Genève. Le 7 au matin, la ville présentait l'aspect d'une place de guerre où, toute affaire cessant, on se préparait au combat.

C'était avec une profonde douleur que le Conseil d'Etat cédait aux exigences d'un si pénible devoir. Aussi, quoique vainqueur d'abord, il se lassa bientôt de faire tirer le canon. Dans une république le gouvernement ne se décide qu'avec la plus forte répugnance aux mesures de rigueur qui lui sont presque toujours fatales. Plutôt que d'avoir à sévir contre les auteurs de cette déplorable émeute, il préféra donner sa démission.

M. James Fazy, après avoir proclamé sur la place publique un gouvernement provisoire, ainsi qu'une nouvelle division électorale favorable aux communes catholiques, dont les suffrages lui étaient acquis, put dès lors monter triomphant à l'hôtel de ville.

En effet, la révolution était accomplie. De cette

époque date la constitution qui régit encore Genève. Elle avait été fort habilement conçue pour écraser le parti vaincu et rendre son retour au pouvoir le plus difficile possible.

A la base se trouve le suffrage universel, pris dans sa plus large acception, car ni les domestiques, ni les assistés n'en sont exclus.

La souveraineté réside dans le peuple, composé de l'ensemble des citoyens. Tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité.

Dès l'âge de 21 ans les citoyens exercent leurs droits politiques, à l'exception de ceux qui ont subi une condamnation à des peines infamantes, de ceux qui sont interdits ou pourvus d'un conseil judiciaire, enfin de ceux qui exercent des droits politiques hors du canton ou qui sont au service d'une puissance étrangère.

L'ensemble des électeurs de tout le Canton forme le Conseil Général, qui nomme les membres du pouvoir exécutif au Conseil d'Etat, et vote sur les lois constitutionnelles après qu'elles ont subi dans le Grand Conseil l'épreuve des trois débats réglementaires.

On le convoque pour cela dans la ville en un

seul collége, et le scrutin demeure ouvert dix heures de temps. Il est facile de comprendre quels désordres peut occasionner cette affluence de dix à douze mille électeurs dans un même local où s'engagent facilement des querelles qui dégénèrent en rixes violentes.

Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil, composé des députés élus par les colléges d'arrondissement à raison de un pour 800 habitants, ce qui donne en tout 106 députés.

Le canton est divisé en trois colléges électoraux, savoir : un pour la ville de Genève, un pour la rive gauche du lac et du Rhône, un pour la rive droite.

Les deux premiers nomment plus des quatre cinquièmes du chiffre total des députés, le troisième n'en ayant que 19. Dans le second (rive gauche), les anciennes communes protestantes se trouvent comme perdues au sein d'une population catholique assez considérable pour annuler complétement leur vote.

Sont éligibles tous les citoyens laïques jouissant de leurs droits électoraux et âgés de 25 ans accomplis.

Les membres du Grand Conseil sont élus pour deux ans, et immédiatement rééligibles.

Le Grand Conseil discute, amende, adopte ou rejette les projets de lois qui lui sont présentés soit par ses membres, soit par le Conseil d'Etat; il vote les impôts, les emprunts et les aliénations du domaine public, reçoit et arrête les comptes du Conseil d'Etat, statue sur le compte rendu par celui-ci de toutes les branches de l'administration, exerce le droit de grâce, nomme les députés au Conseil des Etats (fédéral) et les juges des tribunaux, ainsi que les membres du parquet.

Le Conseil d'Etat est de même élu pour deux années; mais on alterne les élections de telle sorte que jamais les deux Conseils ne se trouvent renouvelés à la même époque. Il en résulte qu'entre eux, l'homogénéité manque souvent. L'impression sous laquelle se sera faite la nomination du Conseil d'Etat peut avoir changé lorsque viendront, l'année suivante, les élections pour le Grand Conseil. On sait combien le suffrage universel est variable, sujet à des caprices, à des retours imprévus.

M. Fazy voulut se garantir contre l'inconstance populaire en se réservant un moyen d'agitation d'autant plus efficace que les assemblées électorales sont en général assez turbulentes et que, pendant la durée du scrutin, ni la police, ni la force armée ne peuvent intervenir.

Sauf le Président et le Vice-Président désignés par le Conseil d'Etat, les membres du bureau électoral sont tirés au sort parmi les électeurs présents. On compte également sur des citoyens de bonne volonté pour la distribution des bulletins et pour le dépouillement des votes. Or, dans les opérations du Conseil Général, en particulier, les partis se disputent vivement la composition du bureau, car c'est lui qui décide si l'élection est valide ou non. Quelquefois, on a vu s'engager ainsi des batailles, avant même que le scrutin fût ouvert, et la victoire appartenir aux poings les plus vigoureux.

Les conseillers d'Etat nomment chaque année leur Président et leur Vice-Président, et se partagent les divers départements de l'administration : Finances, Justice et Police, Intérieur, Instruction publique, Militaire, Travaux publics et Contributions. Le traitement du Président est de 6,000 fr., celui des conseillers d'Etat de 5,000 fr.

Le pouvoir judiciaire est séparé du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Il y a : une Cour de justice criminelle et un tribunal correctionnel, avec le Jury ; une Cour de justice civile ; une Cour suprême qui juge en der-

nier ressort ; un tribunal de Commerce et des Justices de paix.

Les fonctions du ministère public sont exercées par un Procureur général assisté de deux substituts.

Le Grand Conseil nomme tous les magistrats de l'ordre judiciaire pour le terme fixé par la loi ; ils sont rééligibles à l'expiration de leurs fonctions.

Genève a conservé, du reste, la législation française en y introduisant d'heureuses modifications, surtout dans le Code de procédure civile.

L'organisation communale repose aussi sur le suffrage universel. Chaque commune a son conseil municipal, un maire et deux adjoints, élus pour quatre ans par les électeurs de la commune. Dans la ville de Genève, le maire et les adjoints sont remplacés par un Conseil administratif de cinq membres nommés par le Conseil municipal.

Enfin, deux commissions spéciales[1], nommées en partie par le Conseil d'Etat, en partie par le Grand Conseil et par les Conseils municipaux, administrent, l'une, l'hôpital de la ville, et l'autre les

[1] Elles existaient antérieurement déjà. Mais le régime radical jugea bon de les rendre moins indépendantes de l'Etat, sous prétexte que c'était plus démocratique.

biens des anciens Genevois qui se composent du reliquat des sommes perçues par la commission taxatrice révolutionnaire de 1794. A l'époque où Genève fut incorporée dans la république française, ces fonds avaient été confiés à une société particulière, dite *Société économique,* chargée de pourvoir à l'entretien du culte protestant et de l'Académie [1].

En 1814, la Commission de l'hôpital et la Société économique avaient été maintenues parce que les communes catholiques réunies par le traité de Turin qui leur garantissait la propriété de leurs diverses fondations, n'avaient évidemment aucun droit sur celles de l'ancienne Genève, dont la destination était précisée de la manière la plus positive. Malgré cela, du reste, elles en ont bien profité, puisque les avantages de l'instruction publique

[1] Le capital remis entre les mains de cette société dont les membres ne recevaient aucun appointement ni indemnité, s'élevait à 2,035,148 fr. 87 c. En 1814, il s'était accru de moitié, formant une somme de 3,134,403 fr. 49 c.; et lorsqu'en 1847 il fut remis à la Commission communale, désignée alors pour remplacer la Société économique, sa valeur était de 3,217,268 fr. 74 c. De tels chiffres sont le plus bel éloge qu'on puisse faire des citoyens qui, pendant 49 années avaient administré gratuitement ces fonds.

sont accessibles à tous et que l'hôpital ne demande pas aux malades leur extrait de baptême.

Grâce du reste à la charité privée, les ressources ne manquèrent jamais. Dès 1818, un riche citoyen, M. Tronchin, avait assuré une rente de 3,000 fr. pour couvrir les frais du séjour à l'hôpital des ressortissants du nouveau territoire. On institua dans le même but un Bureau de bienfaisance. Une part des legs faits au Comité des orphelins fut affectée à l'entretien des orphelins catholiques. Les sociétés de secours, dispensaires, hospices, maisons de convalescence, etc., etc., ne tardèrent pas à se multiplier, et, pour ne pas rester en arrière de ce mouvement généreux, le gouvernement radical de M. Fazy jugea bon de fonder à son tour un nouvel hôpital général, un hospice pour les vieillards et un établissement pour les orphelins.

Quant au service militaire, le canton de Genève est, comme les autres, soumis à la loi fédérale qui veut que tout citoyen suisse laïque fasse partie de l'armée.

A l'âge de 20 ans accomplis, les jeunes gens commencent leur instruction de soldat, soit en caserne, soit dans des camps qui durent de cinq à six semaines. Cette obligation leur est imposée

pendant huit années, après quoi ils passent dans la réserve et ne sont plus tenus alors qu'à des exercices annuels et quelquefois à des rassemblements de troupes pour l'étude des grandes manœuvres.

Ceux qui désirent avancer en grade servent plus longtemps, surtout s'ils entrent dans l'état-major fédéral, dont les officiers sont chargés des inspections annuelles et des cours spéciaux, ainsi que du commandement supérieur lorsqu'une demi-brigade est mise sur pied.

De telles obligations paraissent bien quelquefois un peu lourdes, cependant on s'y habitue, et, comme le goût militaire est très-général en Suisse, les populations acceptent cette charge sans répugnance.

Quoique le régime radical ait eu le triste effet de maintenir Genève, près de vingt années, dans un état de fièvre révolutionnaire, on doit reconnaître que, sous son impulsion, cette ville a pris du moins un essor matériel remarquable. La destruction de ses remparts était une mesure très-nécessaire. Ses nouveaux quartiers et ses édifices publics n'ont que le tort d'avoir coûté beaucoup trop cher.

Malheureusement, on peut adresser à ce régime un autre reproche plus grave. Ainsi que me le

disait, il y a quelques années, en se promenant avec moi sur nos quais, un radical de la Suisse allemande, ancien corps-franc d'Argovie: « On ne peut le nier, M. Fazy a métamorphosé votre ville; il vous a fait de larges rues bien aérées, de belles maisons, un vaste port,.... mais où est le progrès moral ? Je le cherche vainement et ne peux réussir à le trouver. »

La remarque était fort juste. M. James Fazy, voulant créer une Genève nouvelle qui portât bien son cachet, dut commencer par détruire celui que l'ancienne tenait de Calvin. Or, pour cela, rien de mieux, sans doute, que d'enlever tout ce qui subsistait encore des barrières opposées par l'austère législateur au relâchement des principes et des mœurs. On laissa donc à cet égard une grande liberté; puis la police ferma les yeux pour n'avoir pas besoin de sévir. Beaucoup d'étrangers de la pire espèce, des chevaliers d'industrie, des vagabonds, des repris de justice affluaient dans la cité radicale où ne leur étaient demandé ni papiers, ni garantie quelconque, où même quelques mois de séjour suffisaient pour obtenir la bourgeoisie. En même temps, de nombreux travaux publics s'organisaient dans l'unique but de fournir une paie

aux ouvriers sans travail. Les finances de l'Etat, jusqu'alors si ménagées, furent promptement taries par ces ateliers nationaux. Comme dit le proverbe: « A père avare, fils prodigue. » Les emprunts allèrent grand train. Genève se trouva bientôt endettée d'une vingtaine de millions, et le déficit annuel de son budget croissait toujours. L'administration multipliait ses employés sans que la besogne en fût mieux faite ; mais un Grand Conseil, d'où l'opposition était presque entièrement exclue, approuvait docilement tous ses comptes rendus et se pliait à toutes les fantaisies du maître, véritable dictateur, de fait sinon de droit.

Il fallut, certes, que Genève possédât encore une énergie républicaine bien vivace pour ne pas succomber à cette longue et terrible épreuve. Un souffle délétère l'envahit, pénétrant partout, flétrissant les âmes, étouffant le sens moral, semant la corruption, et cependant, elle a résisté.

Découragés d'abord par l'insuccès de la lutte, les bons citoyens se réveillèrent tout à coup et comprirent la nécessité d'opposer à l'influence du pouvoir celle des associations privées. On s'efforça surtout de mettre le mouvement intellectuel hors des atteintes du radicalisme, de lui conserver une

direction salutaire. Les conférences religieuses, les séances historiques ou littéraires, les lectures instructives furent multipliées avec tant de succès que le gouvernement, inquiet du parti qu'en pourraient tirer ses adversaires, crut devoir prendre la défense de l'Académie contre ceux des siens qui l'accusaient d'être un nid d'aristocrates et voulaient la sacrifier à l'enseignement primaire, seul utile, suivant eux, pour le peuple.

Sur ce point, la révolution n'a pas produit tout le mal qu'on redoutait. Si Genève est, à quelques égards, devenue trop vite grande ville, elle garde son cachet traditionnel, l'esprit de lumière et d'examen, contenu dans de sages limites.

Cette vieille république supporte, sans trop en souffrir, les expériences de la démocratie, et montre comment le zèle et le dévouement des citoyens peuvent remédier aux vices d'une constitution mauvaise, en attendant que les circonstances permettent de la modifier.

Son plus grave péril, aujourd'hui, c'est le rapide et continuel accroissement de la population étrangère. Mais, heureusement, elle n'a pas perdu sa force d'assimilation qui, même au milieu des discordes civiles, s'est manifestée toujours active, toujours vigoureuse comme jadis.

CHAPITRE III

INSTITUTIONS RELIGIEUSES

CHAPITRE III

Institutions religieuses.

L'ancien évêché de Genève. — La Réforme et les ordonnances de Calvin. — La Vénérable Compagnie. — Le Consistoire. — Résistance des Libertins. — Triomphe de la discipline. — Modifications successives. — Affaiblissement du régime ecclésiastique. — Le catholicisme et les communes annexées en 1815. — Réveil religieux. — Organisation actuelle.

Genève épiscopale fut pendant plusieurs siècles le chef-lieu d'un diocèse assez considérable, qui, du côté du lac s'étendait, sur la rive gauche, jusqu'à Saint-Gingolph et, sur la rive droite, jusqu'à l'Aubonne, puis comprenait le Genevois, la Chautagne et une partie du Bugey [1].

Ces diverses provinces avaient fait partie de la Bourgogne jusqu'à l'époque où ce royaume, passant aux mains des rois de Germanie, ceux-ci attri-

[1] Voir le *Régeste genevois* qui renferme à ce sujet une foule de détails intéressants.

buèrent à la plupart des évêques des pouvoirs politiques sur leurs cités épiscopales, et même sur des territoires plus ou moins étendus.

L'évêque de Genève obtint probablement alors la suprématie de cette ville avec sa banlieue, et demeura seigneur féodal de trois districts ruraux, savoir : Sala dans le Faucigny, Jussy et Peney aujourd'hui communes dans le canton de Genève. Sur le reste de son diocèse il n'exerçait que l'autorité ecclésiastique.

On comptait dans ce diocèse cinquante prieurés, plus de quinze abbayes, trois cent quatre-vingt-neuf cures, hospices ou chapelles, plusieurs maisons de l'ordre du temple et maints couvents de femmes, outre les huit paroisses et les établissements religieux existants dans les limites de la ville.

C'était donc une administration fort importante et compliquée, qui paraît avoir été dès l'origine divisée en huit décanats, à la tête de chacun desquels se trouvait un doyen, en général membre du Chapitre de Genève.

L'évêque en tirait sans doute de beaux revenus, mais il eut souvent à défendre ses prérogatives contre l'ambition des seigneurs laïques du voisi-

nage, et, dans le sein même de l'Eglise, son autorité rencontrait quelquefois des adversaires dangereux.

Dans le moyen âge la dévotion n'empêchait pas de convoiter le bien du prochain, même lorsque ce prochain était l'Église. Il est vrai que celle-ci trouvait sa revanche en faisant payer cher l'absolution finale aux détenteurs de ces propriétés usurpées. Tel seigneur, qui n'avait pas craint d'arrondir ainsi ses domaines, s'empressait, pour obtenir l'assistance du curé à son lit de mort, de restituer en donations deux ou trois fois plus qu'il n'avait pu prendre durant toute sa vie. En définitive l'Eglise, loin d'y perdre, s'enrichissait plutôt par ce moyen.

Mais une autre source d'ennuis non moins graves et sans compensation pareille, c'était le monachisme, alors en grande faveur auprès de la cour de Rome.

Les ordres monastiques ne vécurent jamais en bien bonne harmonie avec le clergé séculier. Entre eux, il y a jalousie d'influence et rivalité d'exploitation. Naturellement le pasteur n'aime pas qu'on vienne en quelque sorte lui enlever ses ouailles; puis, les aumônes abondantes que savent recueillir

ces infatigables quêteurs, diminuent d'autant les ressources de la paroisse.

L'antipathie du clergé séculier me semble donc assez fondée. Les moines sont pour lui comme des espèces de plantes parasites qui pompent tous les sucs nourriciers de son terrain. Ils ont de plus, la prétention de ne pas se soumettre à l'autorité des évêques, tandis que ceux-ci doivent combattre sans cesse leur humeur inquiète, leurs intrigues et leurs désordres.

En effet, la richesse des corporations religieuses amène bientôt à sa suite le relâchement, les excès et les scandales. Il faut beaucoup de vigilance et beaucoup d'énergie pour arrêter les progrès du mal. Or, l'évêque le mieux intentionné ne possède pas toujours la vigueur nécessaire, et d'ailleurs le général de l'ordre est plus puissant que lui.

Les moines forment une grande armée auxiliaire, dont le pape a voulu s'assurer l'appui, mais qui, n'obéissant qu'à ses propres chefs, respecte peu les règles de la hiérarchie romaine.

Ils ont été tout à la fois un élément de force pour l'Eglise et la cause principale de son déchirement. C'est à leurs tristes exemples que le clergé dut ses mœurs corrompues qui, dans le XVI[e] siè-

cle, favorisèrent singulièrement le succès des réformateurs.

Genève en offre une preuve remarquable. Après une série de prélats vraiment dignes d'éloge, et dont plusieurs se montrèrent les zélés soutiens des libertés genevoises [1], elle en eut d'autres oublieux de leurs devoirs, préoccupés surtout d'intérêts et de plaisirs mondains, qui s'allièrent ouvertement avec les ennemis de l'indépendance nationale et trempèrent dans tous les complots ourdis par la maison de Savoie. Sous de tels directeurs, qui donnaient eux-mêmes l'exemple d'une licence audacieuse, la ville épiscopale, encombrée de moines,

[1] Le plus favorable aux droits des citoyens fut Adhémar Fabri, qui fit publier en 1387 une ordonnance « tant sur les libertés, franchises et immunités de la ville de Genève, que sur les autres coutumes et usages dont nos fidèles citoyens, bourgeois, habitants et jurés de notre cité ont usé depuis si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire. » Cette pièce, divisée en 79 *item*, assez incohérents et sans ordre ni méthode, renfermait en germe les éléments essentiels d'une constitution politique, d'un code civil, d'un code pénal, d'un code de commerce et des règlements de police et de voirie. On y trouve les bases de toutes les libertés nécessaires au bien-être ainsi qu'au développement d'une communauté naissante. Ce fut dès lors la loi qui régit Genève jusqu'à l'époque de la Réformation. (Voy. Genève, origine et développement de cette république, par A.-P.-J. Pictet de Sergy. 1845, 2 vol. in-8°.

de nonnes et de chanoines, ne tarda pas à devenir le théâtre habituel des plus scandaleux désordres.

Son clergé, très-riche, menait joyeuse vie, sans nul souci de l'éducation et des intérêts du peuple.

Quand on étudie de près les événements de cette époque, il est impossible de ne pas reconnaître que l'Eglise romaine fut comme frappée d'aveuglement. Prudence, discipline, habileté, toutes ses ressources ordinaires lui firent défaut. Elle se chargea de préparer en quelque sorte elle-même le sol pour les semences de la Réforme, de fournir au schisme des motifs politiques et moraux non moins que religieux. Son autorité se trouva compromise d'une manière déplorable au moment où, plus que jamais, elle avait besoin d'inspirer le respect et la confiance.

Le génie de Calvin sut profiter de cette faute. Malgré les périls qu'il avait courus pendant son premier séjour à Genève, malgré l'opposition violente qui l'en avait fait expulser, il n'hésita pas à revenir, dès que ses partisans plus nombreux et plus hardis l'appelèrent, pour entreprendre l'œuvre si difficile de régénérer ce petit peuple dont l'orgueil était encore exalté par la récente conquête de son indépendance.

Calvin sentit que Bâle, où ses doctrines et sa personne avaient trouvé pourtant le meilleur accueil, ne pourrait pas devenir le centre de la Réformation française. Genève, avec son peuple remuant, opiniâtre et courageux, lui parut beaucoup plus propre à remplir ce rôle. Mais le réformateur comprit en même temps la nécessité de prendre comme on dit le taureau par les cornes, et de le dompter dès l'abord à force d'audace et d'énergie.

A peine rentré dans la ville, où les esprits étaient très-partagés encore, il rédigea des ordonnances ecclésiastiques et somptuaires, qui contrastaient fortement avec les habitudes licencieuses, tolérées jusque-là.

En ce qui touche l'Eglise, il voulut se rapprocher autant que possible des principes adoptés par les Apôtres dans son organisation primitive.

La charge des docteurs, ou direction spirituelle, fut confiée à la *Vénérable Compagnie*, corps composé des pasteurs de la ville et des paroisses rurales, et des professeurs de l'école de théologie.

Ses attributions étaient : le soin de la doctrine, la surveillance des études théologiques, l'administration et la direction de l'Eglise, la consécration

des ministres, et l'élection des pasteurs sous la ratification du Conseil d'Etat.

Lorsqu'un poste se trouvait vacant, la Compagnie, jointe avec une députation de Conseillers, faisait subir des examens sévères aux postulants, puis les Conseillers se retiraient et l'élection avait lieu à la majorité absolue. Le choix, approuvé par le Conseil d'Etat, était annoncé du haut de la chaire le dimanche suivant, et, si nulle objection ne se présentait, le pasteur élu était consacré [1].

Afin d'effacer toute idée de préséance ou de hiérarchie, la Compagnie nommait elle-même son Président, qui fut d'abord élu pour l'année, et plus tard tous les huit jours, sous le simple titre de *Modérateur*.

Calvin ne s'y réservait aucune espèce de prérogative. Il en fut le législateur, mais rien de plus, et n'exerça sur elle d'autre ascendant que celui de sa haute supériorité intellectuelle et morale.

Le *Consistoire*, composé des pasteurs de la ville et de douze laïques, choisis dans les Conseils, devait former un tribunal pour les mœurs, et prononcer sinon des peines, du moins des censures contre les

[1] GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève*. 3 vol.

coupables de certains délits que ne peuvent atteindre les tribunaux ordinaires.

« Et fut dressé ainsi : » dit Bonivard [1], « Que des quatre Syndics l'un serait toujours juge du Consistoire et le Chef, avec l'assistance de certains laïques, tant du Conseil étroit comme des Deux Cents, et des prédicants, qui seraient cenceurs des mœurs, devant que la correction allat devant la Cour temporelle; et aussi des mariages, tout ainsi comme était en la Cour des Evêques par avant; mais encore afin que, nonobstant leurs adjoints, les ministres ne prissent trop d'autorité, le dit Sénat consistorial n'avait puissance de juger, fut avec ou sans partie, ains admonester seulement, si c'étaient des cas légers; voire n'avait puissance de donner serment; si c'étaient des cas d'importance, l'on les renvoyait devant le Conseil étroit pour en juger au lundi prochain, car cela se faisait le jeudi. Une juridiction ils avaient d'excommunier, privant de la Cène les obstinés en leur péché, et pour ce, au lieu que les Papistes devant que recevoir leur Sacrement, sont astreints à confesser entièrement leurs péchés à un Prêtre auri-

[1] *De l'ancienne et nouvelle Police de Genève*, édition publiée par M. G. Revilliod, p. 154.

culairement, ceux-ci ne attendent pas que l'on se présente à eux, ains savent un-chacun sa régie à lui commise par le public, laquelle est partie (divisée) en diverses dixaines ; se font accompagner par les dixeniers de maison en maison, demandant à tous ceux d'un ménage raison de leur foi, et après, s'ils sentent qu'il y ait quelque desroy (désarroi) en la maison, ou en général ou en particulier les admonestent à résipissence, afin qu'ils ne reçoivent le Sacrement indignement. Voilà l'autorité du Consistoire jadis ; l'on lui a donné autorité de nouvel de donner serment. » Ici encore Calvin évite soigneusement de s'attribuer aucune prérogative. Il est un simple pasteur comme les autres et ne prétend point à la dictature.

« Le nom de Calvin revient sans cesse dans les registres du Consistoire, à côté, mais non au-dessus des autres, car son influence dans la République était plus de fait que de droit. Ce n'est pas Calvin qui présidait le Consistoire dont il était l'âme ; il se rangeait comme un inférieur sous la présidence du syndic, magistrat laïque ; dans les délibérations, il n'exprime point son opinion d'un ton impérieux ; quand il meurt, le procès-verbal de la séance du 1er juin 1564 marque, pour toute oraison funèbre,

son nom d'une croix sur la liste des assistants, avec ces mots : *Allé à Dieu, samedi 27 mai, entre sept et huit heures du soir.*

« Malgré cette égalité de droit avec ses collègues, scrupuleusement observée, c'est Calvin qu'on charge, pendant les vingt-trois ans qu'il passe au Consistoire, de toutes les commissions importantes. C'est sur son nom que convergent les reproches adressés à la sévérité de la doctrine et des Ordonnances. On le voit se prendre corps à corps dans la délibération avec les Berthelier et autres chefs redoutés du parti libertin, et ailleurs, ce parangon de la Réforme, qui remplit déjà l'Europe de son nom, se laisse qualifier, devant tous ses collègues, de *pilier de cabaret,* par une poissarde, avec une dédaigneuse longanimité[1]. »

On décida que le culte public serait célébré le dimanche au moins deux fois dans chaque temple, de la manière suivante : Confession des péchés, chant des psaumes, prière, explication de la Parole de Dieu, actions de grâces et bénédiction.

[1] *Notes extraites des registres du Consistoire de l'église de Genève, de 1541 à 1814*, avec une introduction, par A. Cramer. Cette curieuse publication n'a paru qu'autographiée et ne se trouve point dans le commerce.

Les pasteurs étaient chargés de l'instruction religieuse des catéchumènes, et Calvin leur donna pour guide un Catéchisme qu'il avait rédigé dans ce but.

La communion devait avoir lieu quatre fois par année : à Pâques, à Pentecôte, en Septembre et à Noël. Enfin, le réformateur régla la manière d'administrer le baptême ainsi que la consécration du mariage.

L'objet de sa vive sollicitude était d'assurer au pouvoir de l'Eglise des bases durables, qui dépendissent le moins possible du personnel ecclésiastique. Il s'efforça d'ôter tout prétexte à l'ambition, d'établir entre les pasteurs une surveillance réciproque très-rigoureuse, et de rendre le culte populaire par ses formes aussi solennelles que simples. La part donnée aux laïques dans le Consistoire et leurs fréquents rapports avec les pasteurs étaient des moyens efficaces d'y rattacher le public et de faire que les intérêts religieux devinssent, comme les intérêts politiques, la constante préoccupation de tous. Aussi, bientôt, Genève fut-elle aussi protestante que républicaine. On peut dire, en quelque sorte, que l'intime union de ces deux principes forma dès lors le fond essentiel de sa nationalité.

A côté de si belles et sages institutions, qui subsistent encore aujourd'hui, venait une série de prescriptions minutieuses, destinées à poursuivre les citoyens jusque dans les moindres détails de leur vie privée.

Voulant opérer la transformation complète et prompte du peuple genevois, Calvin ne craignit pas de recourir à des mesures qu'autorisaient peut-être les usages de son temps, mais qui n'étaient assurément pas du tout libérales. Ici percent les tendances de l'ancien jurisconsulte, comme reparaîtront ensuite, à l'occasion du procès de Servet[1], celles que l'ex-curé du Pont-l'Evêque avait sans doute puisées au séminaire. L'empire des préjugés est tel que les hommes de génie eux-mêmes ne peuvent pas toujours s'y soustraire.

Le réformateur jugea bon d'interdire à tous citoyens, bourgeois et habitants, l'usage des vêtements garnis d'or ou d'argent, les bijoux, les parements de velours aux manteaux, les longs cheveux, les boucles d'oreille.

[1] Voir pour le procès de Servet, la *Relation* publiée par M. A. Rilliet-de Candolle, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*. C'est une étude fort intéressante, faite d'après les documents originaux, sans autre préoccupation que la recherche impartiale de la vérité.

Les femmes et filles devaient s'abstenir de frisure, de relèvement et entortillement de cheveux, de toutes fraises excessives, de poinct coupé, d'habits de soie et habits découpés, de mitaines excessives, enfin de tous enrichissements aux robes ou cottes, excédant deux bandes médiocres pour celles de qualité.

Il était défendu aux artisans mécaniques vivant du travail de leurs mains, à leurs femmes, enfants et serviteurs, de porter camelot de Levant, fins draps, ni sarge de Florence, écarlate, écarlatin, migraines, ni fourrures précieuses, ni aucune bande de soie en leurs habits, et ne porteront lesdites femmes, ni leurs filles, coiffes qui coûtent plus d'un écu.

« Les servantes ne s'accoustreront d'aucun drap de grand prix, et particulièrement d'aucune couleur de pourpre ou autre cramoisie, mais elles se contenteront de petits draps et toiles comme elles avaient accoutumé, et ne porteront coiffes de plus haut-prix que de dix-huit sols, ni aucuns collets froncés, ni pointes en leurs collets, ou rabats.

« Que nulles femmes n'ayent à porter chapperons de velours, sinon celles auxquelles selon leur qualité il est permis.

« Et en général, que chacun ait à se vêtir honnêtement et simplement selon son état et qualité, et que tous, tant petits que grands, montrent bon exemple de modestie chrétienne les uns aux autres, étant aussi défendu aux pères et mères de vêtir et parer leurs enfants contre ce qui est permis par la présente ordonnance. Le tout sous peine aux contrevenants, pour la première fois de cinq florins, la seconde de dix, et la troisième de vingt-cinq, et confiscation desdits vêtements ou bagues qui seraient portés contre la présente défense, et autre peine arbitraire.

« Est de même défendu aux couturiers de faire dorénavant aucunes nouvelles façons d'habits sans la permission de nos dits Seigneurs (syndics), ni aucuns autres accoutrements et ouvrages contrevenants à la présente ordonnance, pour aucun citoyen, bourgeois, habitant, ou sujet de cette cité, sur peine de dix florins pour la première fois, la seconde vingt-cinq, et d'être en outre châtié selon l'exigence du cas. »

Pour les noces et festins, le nombre des convives était limité, la qualité des mets déterminée, ainsi que la valeur des présents.

« Tel fut, dit M. Gaberel [1], le code ecclésiastique de Calvin. Ces ordonnances sont un phénomène législatif dont l'équivalent ne se présente que chez les Spartiates et les Hébreux. »

Ensuite, des peines plus ou moins sévères furent édictées contre ceux qui ne se conformeraient pas aux ordonnances touchant la religion ou la morale. Les extraits suivants de la criée du mandement de Jussy [2], faite en 1539, de par Messeigneurs les Syndics et Conseil d'Etat peignent bien la discipline calviniste.

« On vous fait à savoir de la part de nos très-redoutés Seigneurs et principes de Genève, que personnes de leurs sujets du mandement de Jussy, ne soit osé ni hardi de jurer le nom de Dieu, sur la peine de baiser la terre pour la première fois, pour la seconde fois de trois sols, pour la tierce d'être mis au collard (carcan).

« Item, mais que tous sujets soient tenus et doivent ouïr la parole de Dieu tous les dimanches,

[1] *Histoire de l'Eglise de Genève*, par J. Gaberel.

[2] Village genevois, situé à deux lieues de la ville. C'est là qu'existe encore le château qui fut habité par Agrippa d'Aubigny lorsque, après la mort de Henri IV, la publication de son *Histoire universelle* le força de quitter la France. Il y mourut en 1630.

excepté une personne pour soi garder la maison, une chacune fois, sinon qu'il y ait nécessité ou cause légitime, sur la peine de trois sols par une chacune fois.

« Item, que toutes personnes dudit mandement soient tenues de ouir le prédicateur le dimanche, s'il n'a cause légitime, sur la peine de trois sols pour la première fois, pour la seconde fois de cinq sols, et pour la tierce de soixante sols, et pour la quarte d'être bannis des terres desdits Seigneurs.

« Item, que l'on ne joue point à jeux de dez et de cartes, ni autres jeux de sorte, sur la peine de cinq sols pour la première fois, pour la seconde de dix sols, pour la tierce de soixante sols, et pour la quarte d'être mis en prison.

« Item, que nul hôte, ni hôtesse, ni autres, ne retirent point gens de méchante vie, comme paillards, paillardes, larrons, larrecins, vagabonds dedans leurs tavernes.

« Item, que l'on n'y boive point d'autant, mais que l'on use des vins et des viandes sobrement, comme Dieu l'a ordonné.

« Item, que l'on ne taverne point durant que l'on prêchera la parole de Dieu, et aussi de nuit passé neuf heures, sur la peine de soixante sols.

« Item, que personne desdits sujets ne fasse baptiser enfants sinon au prédicant, ni expressément autre sacrement, sur la peine d'être repris à la volonté desdits Seigneurs ou de leurs officiers.

« Item, que personne desdits ne soit osé, ni hardi de porter hommes papistiques, ni faire aucunes cérémonies papistiques, et que les hommes et femmes ne puissent porter chapelets audit mandement, sur la peine de l'indignation desdits Seigneurs. »

Assurément, le régime était rude et difficile à supporter. Il semblait impossible que de pareilles rigueurs, proposées par un étranger, eussent la moindre chance de succès dans la république d'où naguère les prédicants s'étaient vu chasser pour quelques paroles un peu trop hardies. Néanmoins, le peuple réuni en Conseil Général vota les ordonnances, article par article, et riva lui-même les chaînes qui devaient, désormais, entraver l'essor de ses mauvais penchants.

Les réfugiés, dont le nombre s'était beaucoup accru, contribuèrent sans doute pour une certaine part à ce résultat. Mais ils ne firent que rendre la majorité plus forte. Ce fut bien réellement le peuple genevois qui, de son plein gré, se consacra

de la sorte au service de la Réforme, en acceptant un joug que ni les menaces ni la violence n'auraient pu lui imposer.

Quel triomphe pour Calvin! Le voilà maître de cette cité dont il fera le boulevard du protestantisme, un foyer de lumière, d'intelligente ferveur, et de propagande universelle.

Cependant, il ne s'exagère pas sa victoire. Il connaît trop bien les faiblesses humaines pour compter sur la durée de ce mouvement plus enthousiaste que réfléchi. Le peuple n'a guère mesuré la portée des sacrifices qu'il s'impose. Viendra bientôt une réaction en sens contraire.

Aussi Calvin redouble-t-il d'activité, soit pour accroître le nombre de ses adhérents, soit pour mettre le plus vite possible à l'œuvre les nouveaux corps organiques.

Ni les périls ni les obstacles ne l'arrêtent, les résistances vont se briser contre son inflexible caractère. Il donne l'impulsion et les rouages marchent aussitôt avec ensemble.

Malheureusement on usa dès l'abord d'une excessive sévérité. Plusieurs condamnations à mort excitèrent du trouble dans la ville et l'audace des Libertins en fut d'autant plus exaltée. Ce parti

procède à la conquête du pouvoir par la licence et le scandale. Ses chefs bravent l'excommunication. Voulant intimider les pasteurs, ils se présentent impudemment à la table sacrée. C'est alors que l'énergique réformateur s'écrie qu'il se fera tuer plutôt que de leur permettre de prendre le pain et la coupe.

Mais le mouvement réactionnaire n'en suit pas moins son cours. Les Libertins obtiennent la majorité dans les Conseils, et Calvin se trouve aux prises chaque jour avec ses plus violents ennemis, dont les efforts tendent surtout à rendre le séjour de Genève intolérable aux réfugiés. Cette position si critique, si menaçante même, ne l'ébranle pas; il persiste avec une fermeté prodigieuse, en attendant que le calme succède à la tempête, et réussit enfin à provoquer dans l'opinion publique un revirement tel que le Conseil Général lui donna gain de cause.

Des magistrats favorables à la Réforme sont élus, une majorité décisive, et même passionnée, se prononce contre ses adversaires. L'austère discipline règne et fait son œuvre.

Ce ne fut pas sans peine que le Consistoire obtint ce résultat; ses registres le prouvent assez.

Les délits abondent et jusque dans des familles de magistrats. Sa tâche était fort délicate, mais on doit reconnaître qu'il sut la remplir avec beaucoup de tact, se montrant impartial, sévère mais consciencieux, et ne cherchant point à jouer un autre rôle que celui pour lequel on l'avait institué.

Les procès-verbaux de ses séances mentionnent à peine les plus remarquables événements de l'époque. La condamnation de Servet, par exemple, ne s'y trouve consignée qu'incidemment, comme une date : « C'était le jour qu'on brûla l'hérétique. »

Les délibérations consistoriales portaient uniquement sur les causes soumises à l'examen de ce corps. Querelles de ménage, pratiques superstitieuses, infractions aux ordonnances ecclésiastiques et somptuaires, blasphèmes, injures prononcées contre les ministres, moqueries, sacriléges, actes scandaleux, tels étaient leurs sujets habituels. Le plus souvent cela se terminait par des avertissements et des remontrances. Les cas graves, méritant une punition sévère, étaient seuls renvoyés devant les Seigneurs Syndics.

L'hostilité contre l'Eglise romaine formait le trait principal de l'esprit du temps.

« Cette disposition n'était pas seulement dans le clergé ; tous les citoyens l'adoptèrent, comme une nécessité politique, du moment où la religion devint le terrain de la lutte pour l'indépendance du pays. D'ailleurs elle était conforme aux idées de l'époque. Partout où dominait le catholicisme, le protestantisme était persécuté ; et Genève, peuplée de réfugiés, ruinés dans leur pays natal, échappés aux prisons et aux massacres, et qui voyaient y succomber leurs frères, Genève pouvait-elle ne pas bouillonner de ressentiment contre la persécution ! Et l'effet le plus modéré de ce ressentiment pouvait-il être autre que l'exclusisme religieux ?....

« L'intensité du régime de Calvin fait des Genevois, au commencement de la Réforme, une nation de théologiens. Hommes, femmes, maîtres, serviteurs, on voit par les registres du Consistoire chacun argumentant alors. La sévérité de certains points de doctrine choque les uns, ils ont leurs champions chez les autres ; on fait comparaître les hétérodoxes au Consistoire, et ils sont ramenés à l'unité de la foi. Des injures contre les personnes des ministres sont traitées avec plus d'indulgence que des déviations de la doctrine calviniste. Le

blasphème est réprimandé rigoureusement; l'évocation du diable est l'objet d'une indignation superstitieuse; celle du nom de la Vierge et des Saints est assimilée aux blasphèmes[1]. »

On sévissait impitoyablement surtout contre les dissidences d'opinions religieuses qui se manifestèrent parmi les réformés dès le XVIe siècle. Mais le Consistoire ne paraît pas dans les procès criminels intentés à ce sujet. Son autorité parvient sans trop de peine à s'établir, précisément parce qu'elle n'a point d'autre sanction que des peines spirituelles. Cette haute influence morale devait contribuer au salut de la république non moins qu'à celui du protestantisme.

Le peuple genevois prit des habitudes simples, des mœurs austères, une foi profonde mais sans fanatisme, car son caractère ne le comportait pas. La religion protestante devint, pour ainsi dire, l'essence même de la nationalité, le palladium de l'indépendance du pays, tandis qu'elle en était au dehors le cachet glorieux.

L'orgueil républicain éprouvait sans doute une intime satisfaction qui put contribuer à lui rendre

[1] A. Cramer, introduction aux *Notes extraites des registres du Consistoire*.

le joug moins intolérable. Cette petite nation, luttant, par la seule force de l'esprit, contre les puissances les plus redoutables, attirait tous les regards et méritait certainement d'être admirée.

Il y avait là quelque chose qui nous manque trop aujourd'hui : le sentiment du devoir et la poursuite d'un but plus élevé que les jouissances matérielles. On se souciait peu du bien-être, mais la foi, la vérité, la justice inspiraient d'entiers dévouements. Il y avait des convictions et des principes.

Calvin mort, ses institutions lui survécurent. Genève demeura telle qu'il l'avait faite. Le moule était solide et plusieurs générations passèrent avant que l'on songeât même à rien y changer. Les mécontents, car il y en a toujours, étaient ou trop rares ou trop bons patriotes pour troubler l'harmonie si nécessaire alors vis-à-vis des périls qui menaçaient la république.

Les pasteurs, privés de leurs chefs, se groupèrent autour de Thédore de Bèze, son élève et son ami. La vénérable Compagnie redoubla de zèle pour maintenir l'Eglise à l'abri du relâchement et de la tiédeur. C'était d'autant plus urgent que, au début de la Réforme, on avait reçu comme

pasteurs bien des nouveaux convertis peu propres à de pareilles fonctions. Parmi les anciens prêtres ou moines, surtout, l'ignorance et l'immoralité se rencontraient assez souvent. Plusieurs donnèrent lieu quelquefois à de tristes scandales dont les ennemis de la Réforme s'empressaient de profiter. La correspondance de Calvin renferme à ce sujet des plaintes fréquentes. On voit que c'était une de ses plus graves inquiétudes.

Par une surveillance mutuelle scrupuleusement exercée, le clergé protestant s'épura bientôt et ne se trouva plus guère obligé de sévir contre des pasteurs. De fréquentes visites avaient lieu dans les églises pour entendre les observations des paroissiens. Si les plaintes étaient reconnues fondées, la Compagnie y faisait droit et ne se montrait pas en général disposée à l'indulgence, car, même lorsque le résultat de la visite avait été favorable, ses registres portent simplement : « Il n'y a grand sujet de bâmer en cet endroit. » Formule peu flatteuse mais juste, car, au point de vue religieux, tout ce qu'on doit dire de celui qui fait son devoir, c'est en effet qu'il ne mérite pas de blâme.

Vis-à-vis du troupeau la sollicitude n'était pas moins grande. Elle allait même jusqu'à des mesu-

res qui de nos jours sembleraient passablement inquisitoriales. Mais il faut tenir compte aussi de la différence des temps. Prétendre juger le XVI[e] siècle d'après les idées du XIX[e] serait absurde. Chaque époque a ses travers, ses préjugés, ses faiblesses. Jadis l'intolérance formait la règle commune; torture et supplices étaient prodigués sans mesure. Maintenant c'est le contraire : on abuse plutôt de l'indifférentisme et des circonstances atténuantes.

D'ailleurs, Genève ayant adopté les ordonnances de Calvin, c'était le devoir des magistrats et des ministres d'en faire exécuter strictement le contenu. Les moyens auxquels ils recoururent, et qui répugnent tant à nos mœurs actuelles, ne produisaient sans doute pas alors le même effet. Beaucoup de citoyens péchant par ignorance, on jugea que mieux valait prévenir des punitions rigoureuses en faisant surveiller de près leur conduite.

Quoi qu'il en soit, cette espèce de police ecclésiastique fut très-efficace au point de vue de la discipline dont l'établissement rencontrait encore bien des obstacles. Malgré la défaite du parti libertin, une certaine opposition continuait à se manifester çà et là. Les uns blâmaient la longueur des sermons, d'autres la rudesse des le-

çons données du haut de la chaire; l'esprit mercantile protestait en ouvrant boutique et tenant marché pendant les heures du service divin; grâce à la négligence des parents, de jeunes garçons et de jeunes filles faisaient tapage dans les rues au lieu d'assister au catéchisme; enfin la crainte de la peste ou d'autres prétextes plus futiles retenaient chez elles des personnes qu'on aurait voulu voir au temple.

Sous l'empire des mesures prises par le Consistoire, ces infractions diminuèrent petit à petit et finirent par disparaître presque entièrement.

Un autre point sur lequel on a déblatéré souvent, avec plus de raison peut-être, c'est l'intervention du clergé dans les affaires politiques.

En certaines circonstances graves, la vénérable Compagnie pouvait envoyer au Conseil d'Etat une députation chargée de lui faire des remontrances amicales, soit au sujet d'actes qu'elle n'approuvait pas, soit pour lui signaler le mécontentement populaire. Renfermée dans ces limites, la démarche était quelquefois très-utile, car les continuels rapports des pasteurs avec le peuple leur permettaient de bien connaître l'état de l'opinion publique. Comme corps constitué, la Compagnie méritait assuré-

ment d'être écoutée, et n'usait d'ailleurs de cette faculté qu'avec tact et prudence.

Mais il en résulta néanmoins un abus fâcheux. Des prédicateurs trop hardis s'arrogèrent le droit de juger les actes du gouvernement et de blâmer dans leurs sermons telle ou telle mesure qui ne leur convenait pas. Cette audace amena des conflits, surtout lorsque le traité de Saint-Julien, conclu en 1603, ayant rendu la paix à Genève, la politique intérieure devint l'objet principal des préoccupations.

Les pasteurs servaient d'organes aux plaintes des mécontents et ne s'acquittaient pas toujours de cette tâche délicate avec la mesure voulue. Tantôt ils épousaient des querelles particulières, tantôt ils prenaient parti dans les questions politiques. Heureusement la Compagnie sut réprimer de tels écarts. Par sa constante et sage modération elle fit redresser maints abus et parvint souvent à rétablir la bonne harmonie entre le peuple et les Conseils.

L'écueil le plus dangereux était l'exagération du zèle. Dans ses ordonnances, Calvin n'avait pas distingué plusieurs catégories de délits, en sorte que, aux yeux des rigoristes, la moindre infraction

à quelque détail des lois ecclésiastiques ou somptuaires constituait un crime très-grave.

Les peines paraissent en général hors de proportion avec l'importance réelle de la faute commise. Un propos inconvenant était quelquefois puni de l'exil temporaire, outre la réparation publique. Quiconque jurait par le corps ou le sang de Jésus devait payer l'amende et subir une heure d'exposition au carcan. A celui qui reniait Dieu ou son baptême on infligeait huit jours de prison et le fouet. L'excommunication frappait les accapareurs de denrées en temps de famine, et de plus on les obligeait à vendre au prix courant la moitié de leurs provisions. La danse était au nombre des plaisirs immoraux les plus sévèrement interdits.

Ce régime despotique, on doit le reconnaître, pouvait nuire à la Réforme elle-même, en l'immobilisant, en étouffant l'essor de son grand principe, le libre examen. Mais il ne reposait ni sur une hiérarchie, ni sur l'infaillibilité d'un pape ou d'un concile. Fondé sur le vote populaire, sa base essentiellement variable le rendait susceptible de toutes les modifications exigées par la marche du progrès. Ce fut un expédient qui permit à l'église

protestante d'établir son pouvoir, d'exercer dans les familles l'influence la plus salutaire, de combattre avec succès les mœurs scandaleuses de l'époque et de régénérer vraiment Genève sous ce rapport.

De son côté, la Compagnie maintenait une sévère discipline parmi les pasteurs, sentant bien que c'était la première condition indispensable pour que leur autorité fût respectée. Ceux dont la conduite n'était pas exempte de tout reproche, ceux qui reculaient devant le périlleux devoir du ministère auprès des pestiférés durent ou quitter Genève ou renoncer à leurs fonctions. Durant le XVIe siècle et les premières années du XVIIe, la peste visita Genève à plusieurs reprises, et maints pasteurs succombèrent victimes de leur dévouement.

Ce qu'il y a de plus triste dans cette période, c'est l'esprit d'intolérance qui dominait partout. Loin de s'en affranchir, les Réformateurs avaient conservé la doctrine romaine touchant l'hérésie. Etrange contradiction que leurs adversaires n'exploitèrent que trop souvent contre eux. Le supplice de Servet en fut la conséquence et d'autres condamnations moins cruelles mais assez nombreu-

ses prouvent que la liberté de penser était regardée alors comme un crime détestable.

Cet excès de rigueur contribua sans doute à produire une réaction dans le sens opposé, mais qui se fit attendre longtemps.

Les persécutions dirigées en France contre les Protestants détournèrent l'attention des disputes théologiques. Genève entra dans une phase nouvelle, où le rôle actif de son clergé rendit de précieux services. Elle était en même temps la ville du refuge et l'école du martyre, deux priviléges qui lui suscitèrent à l'extérieur des périls menaçants. On ne lui pardonnait ni l'accueil fait aux malheureux proscrits, ni la ferveur inspirée par elle à tant de jeunes ministres qui sacrifiaient leur vie à la défense de la foi réformée.

Les nécessités politiques obligeaient le gouvernement genevois à beaucoup de prudence. Ne pouvant songer à braver la colère d'ennemis puissants, il devait sans cesse louvoyer, user de ménagements, recourir à des subterfuges. Force était d'avoir du moins l'air de céder aux exigences impérieuses pour ne pas compromettre le sort de la petite république, et, sans les efforts unis de la population et de ses pasteurs, la cause des réfugiés courait risque d'être bientôt perdue.

L'Eglise vit donc plutôt croître son ascendant moral, malgré les symptômes d'opposition qui commençaient à paraître çà et là. Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle il n'y eut pas de changement notable dans la situation ecclésiastique de Genève [1]. Mais le XVIII[e] en amena d'assez importants.

Une plus grande aisance générale avait introduit le goût du luxe chez les Genevois. Il fallut modifier les lois somptuaires, puis on finit par les laisser tomber en désuétude.

Les idées philosophiques firent invasion aussi dans Genève. L'ironie voltairienne y trouva de l'écho, et le rationalisme de J.-J. Rousseau davantage encore. On ne pouvait plus songer à réprimer sévèrement ces écarts; d'ailleurs les querelles politiques s'étant ranimées ne laissaient guère de place aux préoccupations religieuses. Quelquefois même des ministres montraient une tendance trop marquée à la tiédeur en fait de convictions. Si la doctrine calviniste n'était pas complétement abandonnée, du moins on évitait d'insister sur ses bases principales et des vues plus tolérantes commençaient à pénétrer un peu partout.

[1] *L'Histoire de l'Eglise de Genève, par J. Gaberel*, renferme d'intéressants détails sur les controverses théologiques de cette époque.

Cependant le christianisme trouva dans le clergé genevois d'habiles et courageux défenseurs, qui soutinrent la lutte d'une manière assez remarquable, et dont les efforts contribuèrent certainement à préserver le pays des atteintes de l'incrédulité matérialiste. Leur exemple prouvait que la libre pensée peut s'allier à des croyances fermes et positives, que la religion et la philosophie ne s'excluent point nécessairement l'une l'autre : thèses que les orthodoxes avaient jusque-là repoussées comme des hérésies fort dangereuses.

Le cataclysme révolutionnaire de la fin du siècle et la domination française vinrent achever cette métamorphose. Les Français rétablirent naturellement le culte catholique, mais sans se montrer hostile au protestantisme qui put garder son organisation, ses temples et ses finances. L'Eglise de Genève demeura donc indépendante comme par le passé, sous la direction du Consistoire et de la Vénérable Compagnie, avec les frais d'entretien à la charge de la Société Economique.

En 1814, la restauration n'y changea rien non plus. Seulement, les traités garantirent aux communes catholiques annexées l'exercice de leur culte et la propriété de leurs fondations.

A cette époque le fanatisme religieux semblait éteint. On s'imaginait pouvoir sans peine réaliser l'utopie d'une sage et fraternelle émulation entre les diverses églises. Loin de craindre le catholicisme, beaucoup de protestants auraient désiré qu'on dotât Genève d'un territoire plus étendu. L'antagonisme était si bien oublié que les faveurs accordées par le Conseil d'Etat aux nouveaux citoyens genevois, dans le but de les rattacher promptement à la patrie suisse, n'excitèrent aucun murmure.

Mais l'illusion dura peu. Rome ne peut pas céder. Elle temporise, patiente, fait la morte, attend l'occasion favorable, et ne renonce jamais à ses projets.

Genève avait pour curé un ancien militaire, homme entreprenant non moins qu'habile, qui bientôt fit naître des conflits, tandis que toutes les feuilles cléricales du monde catholique, déblatérant à l'envi contre l'intolérance genevoise, remplissaient leurs colonnes de faits plus ou moins apocryphes. En nulle circonstance, peut-être, les maximes de dom Basile sur la calomnie ne furent mises en pratique avec autant d'ensemble.

Vers le même temps, un réveil religieux s'opéra

dans le protestantisme, d'abord en Angleterre, d'où quelques zélés disciples vinrent le propager à Genève.

C'était l'orthodoxie calviniste, alliée au principe assurément très-libéral de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. Elle obtint à Genève des adhérents assez nombreux pour former deux ou trois congrégations libres, avec plusieurs ministres choisis et rétribués par leur troupeau.

La vénérable Compagnie protesta dans les limites de ses attributions; les ministres méthodistes furent exclus de l'Eglise nationale [1], dont ils s'étaient en quelque sorte déjà séparés eux-mêmes.

Quant au gouvernement, après quelques hésitations, il prit le bon parti de respecter la liberté de conscience.

Mais l'opinion publique fut vivement émue par cette manifestation, mal comprise et mal interprétée. On prétendait y découvrir des tendances aristocratiques très-prononcées et même un péril pour la nationalité, dont le protestantisme avait été jusque-là le plus ferme appui. Le déchirement de l'Eglise semblait devoir conduire à celui de la

[1] Voir pour les détails le *Procès du ministre Bost* et les *Mémoires* publiés par le même.

république. L'esprit moqueur envenima la querelle. Les personnalités ne furent pas épargnées. Des deux côtés il y eut abondance de brochures que n'animait pas toujours la charité chrétienne. Puis les disputeurs se lassèrent et le calme revint.

Les autorités avaient fait preuve de bon sens en intervenant le moins possible. L'esprit sectaire est un préservatif efficace contre l'indifférentisme. C'était d'ailleurs faire le premier pas sur la route du progrès. La liberté religieuse a dès lors pris pied dans les institutions et les mœurs du peuple genevois.

De tout ce bruit, pourtant, résultèrent deux conséquences assez graves. Au point de vue politique, d'abord, ce fut un prétexte d'agitation que les mécontents s'empressèrent d'exploiter, et qui leur servit, sans nul doute, à répandre bien des germes de discorde entre les citoyens.

D'autre part, aussi, les controverses engagées imprimèrent au protestantisme un élan vigoureux, d'autant plus que le clergé romain ne dissimulait pas la joie que lui causaient les divisons introduites dans l'Eglise nationale de Genève.

Ces différentes causes agirent sur la révolution de 1846 dont le principal chef manifesta très-ou-

vertement son intention de faire disparaître les derniers vestiges du régime calviniste.

L'organisation ecclésiastique fut modifiée dans un sens tout à fait populaire ; voici les principales dispositions constitutionnelles qui la concernent.

« L'administration de l'Eglise nationale est exclusivement confiée à un Consistoire composé de vingt-cinq membres laïques et de six ecclésiastiques. Ces membres sont nommés par un collége unique, formé de tous les protestants du Canton, jouissant de leurs droits politiques. Ils sont élus pour quatre ans et immédiatement rééligibles.

« Le Consistoire exerce une surveillance générale sur les intérêts de l'Eglise.

« Il fait les règlements sur tout ce qui a rapport au culte et à l'administration de l'Eglise ; il les fait exécuter.

« Il détermine le nombre et la circonscription des paroisses.

« Il statue dans les cas disciplinaires, et peut prononcer contre les Pasteurs la censure, la suspension et la révocation.

« Les Pasteurs sont élus par les citoyens protestants de la paroisse à pourvoir, sous l'approbation du Consistoire.

« Nul ne peut être nommé Pasteur s'il n'a été consacré au saint ministère dans l'Eglise nationale de Genève.

« La Compagnie des Pasteurs est maintenue.

« Elle se compose de tous les Pasteurs en office et des professeurs en théologie.

« Elle surveille l'éducation religieuse et l'enseignement théologique dans les établissements publics.

« Elle prononce sur l'admission et la consécration des candidats au saint ministère.

« Elle nomme, selon le mode indiqué par la loi, et sous réserve de la ratification du Consistoire et du Conseil d'Etat, les professeurs en théologie chargés de l'enseignement des candidats au saint ministère.

« Elle a la police de son corps. Elle peut adresser des avertissements aux Pasteurs.

« Elle peut soumettre au Consistoire, de son chef ou sur l'invitation de ce corps, à titre de préavis, les mesures qu'elle juge convenables aux intérêts de l'Eglise protestante.

« Les décisions sur la nomination, la suspension ou la révocation des Pasteurs ou des Professeurs de théologie, ainsi que les décisions sur le

nombre et la circonscription des paroisses, sont soumises à l'approbation du Conseil d'Etat. »

Diminuer le pouvoir de la Compagnie des Pasteurs et transférer ses attributions les plus importantes au Consistoire, dont la majorité se compose de laïques, tel était le but évident de ces articles. On croyait peut-être ouvrir ainsi la porte à toutes les hardiesses du rationalisme qui, par son action dissolvante aurait bientôt anéanti l'œuvre de Calvin. Mais le peuple genevois est trop bon protestant pour cela. Depuis vingt années le nouvel organisme fonctionne sans que l'Eglise en ait souffert la moindre atteinte.

Au contraire, même, le zèle s'est ranimé. L'intervention laïque a plutôt redonné aux affaires religieuses un intérêt général qu'elles avaient perdu. D'ailleurs la Compagnie montre un sage libéralisme. Rejetant les confessions de foi trop absolues, elle n'exige des candidats au saint ministère que la reconnaissance des principes fondamentaux du christianisme. Aussi peut-on rencontrer dans son sein des nuances d'opinions assez divergentes. Mais la modération et le support leur permettent de vivre en bonne harmonie.

Depuis quelques années aussi des relations

amicales se sont établies entre les Pasteurs de l'Eglise nationale et ceux de l'Eglise libre. En 1861, le temple de St-Pierre fut accordé par le Consistoire et la Compagnie à l'Alliance évangélique universelle pour y tenir sa réunion générale, et, durant huit jours, la population genevoise vint en foule écouter les discours d'orateurs distingués dont la plupart appartenaient aux églises libres. Plus récemment, les meetings pour l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis ont également présenté le même accord, qui prouve un progrès remarquable dans la tolérance.

Les habitudes sociales résistent encore à ce progrès. On a beaucoup de peine à se défaire des vieux préjugés, et malheureusement les libéraux eux-mêmes ne donnent pas toujours l'exemple à cet égard. Il y a beaucoup trop de gens enclins à taxer d'hypocrisie ou d'intérêt les manières de voir qu'ils ne partagent pas.

Cependant l'esprit genevois s'est un peu modifié sur ce point. Il tolère davantage la discussion, pourvu toutefois qu'elle soit respectueuse et loyale, exigence très-naturelle, du reste, dans un pays où la liberté n'a pas d'autre frein que l'opinion publique.

La nouvelle organisation de l'Eglise nationale, quoique d'origine révolutionnaire, paraît donc assez favorable au protestantisme. Elle se rapproche du régime des églises libres, tout en conservant la rétribution des Pasteurs par l'Etat, ce qui leur laisse plus d'indépendance vis-à-vis du troupeau.

Quant au culte catholique, il a ses garanties stipulées dans le traité de Turin. Ce traité lui donne certains priviléges en complet désaccord avec les principes démocratiques. Mais on ne peut s'y soustraire, et toutes les tentatives faites dans ce but ont échoué devant la résistance des curés. Ceux-ci tiennent surtout à la clause qui défend d'établir des temples protestants sur le territoire des communes réunies, sauf un seul à Carouge, tandis que pleine liberté leur est donnée de construire dans la ville de Genève autant d'églises que cela leur convient.

C'est une étrange situation, bien propre en effet à seconder les plans favoris de Rome. Depuis la démolition des remparts, le chiffre de la population catholique a considérablement augmenté dans la ville. Cette espèce d'invasion effraye pour l'avenir. On se demande avec anxiété ce que deviendra Genève si le catholicisme obtient la majorité.

Mais le danger me semble plus apparent que réel. D'après le dernier recensement fédéral, la population citoyenne du canton de Genève se compose de deux tiers de protestants et un tiers de catholiques, tandis qu'antérieurement c'était $^5/_8$ contre $^3/_8$. Il y a donc eu plutôt progrès dans le sens du protestantisme. Les quinze à vingt mille étrangers qui forment l'appoint du chiffre des catholiques n'exercent aucun droit politique dans le pays.

Sans doute, bon nombre de ces étrangers acquièrent la bourgeoisie, mais alors ils se trouvent aux prises avec la force assimilatrice que Genève possède toujours et qui le plus souvent demeure victorieuse. Beaucoup de familles catholiques finissent ainsi par devenir protestantes, et le cas contraire ne se présente presque jamais.

D'ailleurs, le protestantisme a toujours les armes spirituelles qui le firent triompher jadis. Foi, charité, lumière, voilà ses plus fermes appuis, et, sous l'empire d'institutions parfaitement libres, il en profitera mieux encore.

Genève le comprend bien. Il y règne une constante activité religieuse, qui se manifeste dans toutes les classes de la société. Ce ne sont pas des pratiques dévotes ni des élans mystiques. C'est de la vie intelligente, utile, dévouée.

Pasteurs et troupeau rivalisent de zèle pour procurer à la jeunesse les bienfaits de l'éducation, pour soulager les misères physiques et morales, pour combattre le vice en développant chez tous le goût des jouissances intellectuelles, des nobles et saines préoccupations de la pensée. Maints établissements de toutes sortes : écoles, cours publics, bibliothèques, sociétés de secours, hospices, dispensaires, etc., sont dirigés et soutenus par le concours désintéressé des citoyens. Les pauvres comme les riches y prennent part et cet intérêt général contribue puissamment au succès.

Pour entretenir l'esprit protestant, cette généreuse et féconde émulation vaut mieux que toutes les controverses. On peut s'en convaincre par l'empressement avec lequel tant de travailleurs, après avoir fini leur journée, viennent assister aux conférences destinées à les entretenir de sujets religieux, ou philosophiques, ou littéraires, qui, partout ailleurs, seraient regardés comme hors de la portée du grand nombre.

Le peuple genevois fait preuve à cet égard d'un développement remarquable. Les idées l'intéressent, et, s'il garde ses convictions, ce n'est ni par ignorance ni par crainte superstitieuse.

L'instruction lui sert plutôt de préservatif contre le dangereux attrait des sophismes. Les utopies sociales n'ont jamais trouvé faveur auprès de lui, le rationalisme le séduirait davantage, à condition, pourtant, de se renfermer dans certaines limites. A Genève, l'éducation religieuse et la prédication exercent encore une grande influence, grâce aux sages principes qui les dirigent.

Protestantisme et liberté sont deux éléments qui se conviennent, qui se complètent l'un l'autre, et leur union intime rendra toujours impuissants les efforts de l'absolutisme.

CHAPITRE IV

CARACTÈRE NATIONAL

CHAPITRE IV

Caractère national.

Le caractère genevois n'est pas facile à définir. Formé d'éléments assez hétérogènes, il présente un curieux mélange de qualités diverses, quelquefois même opposées.

Le flegme anglais, la bonhomie allemande, la légèreté française, le *brio* italien s'y retrouvent plus ou moins effacés et comme broyés ensemble par l'irrésistible puissance de l'esprit républicain.

Aussi, les étrangers ont-ils beaucoup de peine à le comprendre, et sa nature essentiellement frondeuse ne les dispose guère à l'indulgence envers lui.

Parmi les défauts qu'on lui reproche, figurent entre autres : l'avarice ou la parcimonie exagérée, la moquerie, l'avidité mercantile, une absence

complète d'imagination et par conséquent de poésie.

Tel est le thème habituel qu'exploitent surtout les écrivains hostiles au protestantisme.

D'autres, au contraire, vantent les généreuses tendances de Genève, sa probité, son génie commercial et ses dons intellectuels; car, en bien comme en mal, on exagère volontiers, sur ce point l'indifférence est rare.

Voilà deux manières de voir qui ne s'accordent pas du tout, et qui, malgré cela, peuvent reposer également sur des observations assez justes. Un peuple qui se trouve être le résultat de tant d'alluvions successives, doit offrir des aspects, très-variés, c'est évident.

D'après certains dictons français, il faut trois Juifs pour faire un Genevois, et, quand celui-ci se jette par la fenêtre, on ne risque rien de se jeter après lui, parce qu'il y a certainement quelque chose à gagner.

Ces jugements populaires expriment sans doute d'injustes préventions; mais il n'y a pas de fumée sans feu.

Les Genevois aiment l'argent, faiblesse très-commune de nos jours dans tous les pays. Ils sa-

vent en gagner, et, grâce à leur aptitude pour les opérations financières, ainsi qu'à la confiance qu'ils inspirent, plusieurs d'entre eux figurent parmi les principales maisons de banque dans presque toutes les grandes villes commerciales.

Une circonstance pareille peut expliquer bien des jalousies. Puis, il est vrai que l'économie et la probité revêtent quelquefois des formes peu séduisantes. Elles n'ont ni le charme ni l'éclat des allures prodigues.

Le Genevois devenu riche continue en général à vivre simplement; il ne dépense pas ses revenus et le luxe a moins d'attrait pour lui que l'idée d'augmenter sa fortune.

Autrefois, même, les familles aristocratiques de Genève regardaient cela comme un devoir strict.

Les enfants étaient élevés à la dure, habitués de bonne heure au travail, et l'égalité républicaine, que les lois ne consacraient pas alors, existait ainsi dans les mœurs.

Maintenant c'est trop souvent le contraire qui a lieu. Les lois proclament la démocratie et les mœurs protestent. Ce qu'on croit gagner en apparence, on risque fort de le perdre en réalité.

Cependant, les bonnes coutumes sont trop en-

racinées pour disparaître si vite. Beaucoup de familles riches persistent encore à vouloir faire de leurs fils des citoyens utiles au pays, et dans ce but s'efforcent de leur inculquer l'amour du travail.

Mais, chose étrange, souvent le peuple les blâme; il préfère une jeunesse dorée, dont l'oisiveté ne lui suscite pas de concurrents dans les carrières libérales ou autres; il accuse l'aristocratie d'entasser des trésors au lieu de les employer à répandre autour d'elle l'aisance et le bien-être.

Dans nos troubles politiques ce grief a joué toujours un grand rôle, surtout depuis le siècle dernier. Il provient de ce que dès lors, sauf l'horlogerie, Genève ne vit prospérer aucune branche industrielle, tandis que maintes entreprises de ce genre, promettant de beaux dividendes, attiraient à l'étranger l'argent de ses capitalistes.

Les écus ne connaissent pas de patrie, et quand leurs propriétaires en ont une qu'ils soutiennent par leurs dons généreux, doit-on les blâmer de chercher au dehors des chances de bénéfices dont en définitive leur pays profite?

Les riches Genevois sont très-bienfaisants. Les œuvres de charité reçoivent d'eux d'abondants se-

cours, et leur sollicitude patriotique se manifeste par des fondations utiles pour tous [1].

Peut-être ne viennent-ils pas toujours assez en aide au commerce et à l'industrie, qu'éprouve cruellement l'obligation de recourir à des établissements de crédit. Une plus grande part de leurs capitaux ainsi placée rendrait des services précieux sans les gêner beaucoup. Mais l'appât des gros intérêts constitue la plaie de notre époque, et partout on en souffre plus ou moins.

Le fond du caractère genevois, la source de ses qualités et de ses défauts, c'est la fierté républicaine. Toutes les classes de la société portent l'empreinte de ce cachet. Jusque sous les haillons de la misère domine en quelque sorte l'orgueil du peuple souverain, la prétention d'être un homme libre, indépendant, qui ne relève que de sa propre conscience.

Il y a là sans doute l'élément le plus fécond, pour qui sait en user avec sagesse, mais aussi

[1] Trois monuments, de date plus ou moins récente, attestent ce sentiment généreux : Le Musée de peinture, donné à la ville par Mlles Rath ; le Conservatoire de musique, fondé et soutenu par M. Fr. Bartholony ; l'Athénée, donné à la Société des Arts par Mme Eynard-Lullin.

l'écueil le plus dangereux pour les autres, et ceux-ci, malheureusement, forment la majorité.

Une dignité mal placée empêchera, par exemple, ces fiers républicains d'embrasser certaines professions, honorables pourtant, et lucratives. Si leur métier favori, l'horlogerie, ne va pas, ils préfèrent prendre la pioche ou la pelle du manœuvre et travailler aux terrassements, plutôt que de se faire cordonniers ou tailleurs.

Du reste, l'ouvrier horloger, c'est vrai, se distingue en général par son instruction, par son esprit d'indépendance, et par le vif intérêt qu'il porte aux affaires publiques.

A cet égard la tradition se maintient, quoique d'une manière moins intense qu'au temps de J.-J. Rousseau. L'ouvrier genevois conserve sa supériorité, d'autant mieux que les progrès de l'enseignement primaire facilitent davantage son essor intellectuel. Aussi passe-t-il pour essentiellement aristocrate aux yeux de ses collègues des autres pays.

Chez les indigents, la fierté sert quelquefois de préservatif contre la dégradation morale, et dans tous les cas persiste avec une singulière opiniâtreté. Comme l'exprimait énergiquement un pauvre vieillard auquel on proposait de le renvoyer à Genève,

où des secours efficaces lui seraient assurés : « Mieux vaut périr sur un fumier dans les rues de Paris, que de retourner à Genève quand on n'a pas su gagner de quoi vivre. »

Chez les riches, elle produit des résultats différents. Aux uns elle inspire de salutaires efforts pour se rendre vraiment dignes de respect et d'estime. Ils servent le pays avec zèle, se montrent prêts à remplir les fonctions gratuites, ne reculent point devant les sacrifices de temps et d'argent qui peuvent être utiles au bien-être général.

D'autres, heureusement en très-petit nombre, semblent regarder la fortune comme un privilége qui les dispense des devoirs du citoyen. Mais quand les circonstances l'exigent, cet égoïsme vaniteux perd son empire, et ce n'est jamais en vain qu'on fait appel à l'amour de la patrie.

L'effet le plus constant de la fierté républicaine, c'est d'imprimer à tous, quelle que soit leur position sociale, une certaine réserve froide et même hautaine, qui ressemble plus au cant anglais qu'à l'amabilité française.

Le Genevois ne se livre pas tout de suite. Il observe d'abord, il étudie et veut connaître avant d'accorder sa confiance.

Cependant, sous cet extérieur si contenu, s'agitent des passions bonnes ou mauvaises, et souvent très-violentes. Une fois la glace rompue, les sentiments apparaissent non moins solides qu'énergiques, de chaudes sympathies éclatent là où l'on s'attendait à ne trouver qu'indifférence et dédain.

L'épithète « mauvaise tête et bon cœur » s'applique fort bien au Genevois. Il a quelques rapports avec ces volcans dont la cime neigeuse ne laisse pas soupçonner l'existence du feu que leurs flancs recèlent.

Son imagination, quand elle résiste au milieu qui la comprime, fait le tourment de sa vie. J.-J. Rousseau nous en fournit un exemple remarquable, car ce fut le type le plus complet du caractère que j'essaie d'esquisser ici.

On ne vit pas à Genève sans être bientôt frappé des nombreux traits de ressemblance qui rattachent le grand écrivain à ses compatriotes, quoiqu'il ait si peu vécu parmi eux.

Chez ceux-ci percent fréquemment le même amour-propre maladif, la même tendance à la mysanthropie, et l'amour du paradoxe est un travers assez commun.

Le peuple, qui fut longtemps engoué du *Con-*

trat social, se laisse toujours prendre à ce genre d'argumentation. C'est la plus sûre manière de le séduire. Les orateurs qui savent ainsi flatter ses instincts, satisfaire son penchant, excitent même un enthousiasme aveugle, une sorte d'ivresse dont les fumées ne se dissipent qu'à la longue.

M. James Fazy connaissait bien cette faiblesse. En l'exploitant avec art, il régna près de vingt années et régnerait peut-être encore, si lui-même n'avait détruit son propre prestige par ses fantaisies de despote et ses caprices d'enfant gâté.

Malgré sa froideur apparente, le Genevois est au fond passionné, soit en politique, soit en religion. Il tient à ses idées plus encore qu'à ses intérêts, et les défend avec une obstination extrême. Dès que la querelle s'échauffe, il prend son fusil, sans aucun scrupule. Au XVIIIe siècle la guerre civile semblait presque être l'état normal de Genève, et depuis l'année 1842 plusieurs luttes de ce genre prouvent que l'habitude n'en est pas tout à fait perdue.

Souvent une mesure insignifiante en elle-même suffit pour donner le branle. Aussitôt chacun saisit la plume pour émettre son opinion, car à Genève tous connaissent plus ou moins le maniement de

cette arme. La polémique va grand train, s'aigrit, s'envenime. A propos de la question peut-être la moins importante, on rallume les vieilles haines de partis, on excite les passions, et la ville finit par être partagée en deux camps ennemis, prêts pour le combat, et ce qui semblait d'abord à peine digne d'être discuté sérieusement, devient l'objet de collisions sanglantes où les citoyens vont risquer leur vie comme s'il s'agissait du salut de la république.

Les étrangers ne comprennent rien à de pareils conflits et croyent Genève perdue. Mais pour les Genevois c'est la chose la plus simple. Quand les plumes sont émoussées, on se tire des coups de fusil, et, quelques heures après, la ville rentre dans le calme[1]. L'explosion a ramené la paix, du moins pour quelque temps. Les citoyens retournent à leurs affaires, déposant leurs armes et leurs rancunes, jusqu'à la prochaine occasion.

Telles sont les conséquences d'une certaine

[1] Le 22 août 1864, tandis que l'émeute grondait dans la rue, le Congrès international tenait sa dernière séance à l'Hôtel de Ville de Genève pour la signature de la convention relative au service sanitaire des armées. Les plénipotentiaires purent achever leur travail fort tranquillement, et, lorsqu'ils sortirent, la ville avait déjà repris son aspect ordinaire.

humeur mécontente et railleuse, qui date de loin sans doute, puisque le dialecte populaire du pays la désigne par un nom particulier. On appelle ceux qui s'y livrent des *avenaires*, et le nombre en est grand.

L'*avenaire*, alors même que ses amis tiennent les rênes du gouvernement, blâme tout ce qui se fait et tout ce qui ne se fait pas. Il réclame des réformes et, quand ces réformes ont eu lieu, trouve encore moyen d'être mécontent.

Comme d'autres font de l'art pour l'art, il fait de la critique pour la critique, sans trop savoir lui-même ce qu'il veut.

Si vous le poussez au pied du mur en lui démontrant que ses griefs ne sont pas fondés : « C'est vrai, dira-t-il, et cependant il y a quelque chose à faire. »

Voilà le grand mot, la formule magique. Tout chemine assez bien, les magistrats sont honnêtes et capables, les impôts modiques, la Constitution loyalement exécutée,... mais, il y a quelque chose à faire !

Et, sur ce vague prétexte, on bouleverse l'Etat, on dilapide les finances, on change la Constitution, quitte à se trouver ensuite moins content que la veille.

Combien de nos révolutions n'eurent pas d'autre cause ! La dernière surtout est instructive à cet égard.

Après vingt ans de discordes intestines, il a fallu recourir aux impôts pour combler un déficit de vingt-deux à vingt-trois millions, et malgré tant de lois faites, défaites ou refaites, la plupart des problèmes qu'on prétendait résoudre subsistent, toujours menaçants, toujours insolubles.

Cependant, on doit le reconnaître, ce défaut a quelques avantages aussi. C'est grâce à lui que Genève avança rapidement sur la route du progrès, et put échapper au travers le plus fâcheux des petites villes. Autrement elle risquait fort d'être enrayée par l'orgueil national trop enclin à se déclarer satisfait, à croire que rien ne saurait surpasser l'excellence de ses pensées, de ses vues et de ses actes.

Le mieux est quelquefois l'ennemi du bien, mais il lui sert d'aiguillon pour l'empêcher de s'endormir. L'excès de la critique nuit moins en définitive que celui de la louange. S'il décourage les timides et les faibles, il stimule plutôt les forts, et diminue le nombre des médiocrités qui, soutenues par une trop grande indulgence, ne laisseraient

plus de place à l'essor du talent ou même du génie.

Cela me paraît préférable à l'enthousiasme complaisant qui célèbre comme des chefs-d'œuvre tous les produits du terroir. La carrière des lettres, entre autres, gagne beaucoup à n'être pas encombrée. Un public difficile à contenter exige de la part des écrivains plus de talent et plus de travail.

Seulement, il faut de la mesure, de la justice. Quand on est si fier du renom de sa patrie, pourquoi refuser l'éloge à ceux qui s'efforcent de le perpétuer ?

Nul n'est prophète dans son pays, et moins encore à Genève qu'ailleurs. Les Genevois encouragent peu leurs compatriotes et se méfient des supériorités indigènes, tandis que la plus mince réputation venant du dehors, ne fût-elle fondée que sur les réclames du charlatanisme, est accueillie par eux avec chaleur, souvent même avec un engouement ridicule.

Singulier peuple, dont l'amour-propre est si chatouilleux, si susceptible vis-à-vis des étrangers, et qui se réserve de n'avoir quelquefois qu'indifférence ou blâme pour les hommes distingués sortis de son sein.

On ne peut pas dire que ce soit précisément de l'envie. Non, c'est plutôt un instinct démocratique, inquiet et jaloux, qui craint de faire un piédestal à des ambitions peut-être dangereuses.

Puis, il s'y mêle maintes petites considérations de tous genres. Tantôt l'objet de cette défiance représente des principes qu'on ne voudrait pas avoir l'air de partager, tantôt il porte un nom qui figura jadis dans les luttes politiques ou religieuses, tantôt l'esprit de coterie s'en mêle, et le fait d'appartenir à tel groupe social suffit pour s'attirer le dédain des autres.

Par ces divers motifs on sera très-sobre d'applaudissements, et plutôt enclin à la critique sévère, taquine, moqueuse.

En général, et c'est un trait commun, je crois, à toutes les républiques, on ne veut dans aucune carrière des hommes qui s'imaginent être indispensables. Le peuple tient à faire de temps en temps acte d'omnipotence, en accordant ses suffrages aux moins capables, aux moins dignes. Il se lasse de ses meilleurs magistrats ou redoute leur influence prolongée, et, dans les périodes révolutionnaires, n'épargne pas davantage les habiles meneurs auxquels il a d'abord témoigné la confiance la plus aveugle.

L'esprit genevois est très-intelligent, très-ouvert à tous les genres d'études, mais un peu trop caustique. Ce dernier penchant agit d'une manière fâcheuse sur les relations sociales. Il aggrave les moindres querelles, et contribua souvent à rendre implacable l'animosité des partis. La pointe acérée du sarcasme fait des blessures profondes, difficiles à guérir. Aussi voit-on les haines se transmettre de génération en génération, si bien qu'on a pu de nos jours exploiter avec succès des rancunes qui dataient du XVIII[e] siècle.

La situation politique avait changé complétement. Les anciens griefs, dont la cause n'existait plus, semblaient devoir être oubliés d'autant mieux que pendant soixante années on avait poussé le scrupule jusqu'à s'interdire toute publication relative aux troubles de cette époque.

Néanmoins, en 1846, ce tison, depuis si longtemps éteint, fut la torche incendiaire, et des mécontentements rétrospectifs servirent de principal prétexte à la révolution.

En France, la plaisanterie légère, enjouée, superficielle, frappe sans laisser de traces bien durables; à Genève, c'est un emporte-pièce.

Il est vrai qu'ici l'on rencontre plus que là des principes fermes, des convictions arrêtées.

Sur quelque sujet que ce soit, les opinions y portent un cachet d'opiniâtreté qui défie les atteintes du ridicule, ainsi que les séductions de l'intérêt.

Si le caractère en reçoit quelque chose d'âpre et d'absolu, cela met du moins obstacle à l'invasion des folles utopies, pour lesquelles ailleurs la foule s'enthousiasme avec tant de facilité. Le St-Simonisme, le fouriérisme, le socialisme, le positivisme, et tous les autres *ismes* d'invention récente, ne firent jamais fortune chez nous. Au milieu même des circonstances les plus favorables à leur succès, ils ont échoué devant le bon sens populaire.

L'instruction, généralement répandue, fournit un préservatif efficace contre de pareilles doctrines, en faisant comprendre à tous qu'elles sont tout à fait incompatibles avec la liberté. Le joug du communisme répugne autant que celui de l'autocratie. Chacun sent bien que l'indépendance ou l'initiative individuelle constitue la base du régime républicain et l'élément le plus fécond de sa prospérité. En dépit des secousses révolutionnaires, ce principe demeure et porte ses fruits.

Du reste, le Genevois a des tendances assez positives. Il aime les sciences exactes, les faits,

l'observation, l'analyse plutôt que la synthèse, et, les scrupules religieux aidant, il ne fut jamais très-enclin aux hardiesses philosophiques.

Longtemps on lui reprocha d'être peu littéraire. En effet, l'imagination, la poésie et l'élégance du style semblaient presque étrangères à la petite république, lorsque, dans le siècle dernier, l'apparition de J.-J. Rousseau vint prouver au monde qu'elles pouvaient s'y rencontrer.

Le grand écrivain fit admirer les allures de l'esprit national, jusque-là méconnu, en leur imprimant le sceau du génie. Formé de bonne heure à l'école républicaine, il en avait, pour ainsi dire, sucé les principes et les habitudes avec le lait de sa nourrice.

Ses écrits reflètent les idées qui s'agitaient à Genève depuis nombre d'années déjà ; son caractère, sa misanthropie maladive, ses boutades paradoxales, tout chez lui montre qu'il avait bien le droit de s'intituler citoyen de Genève. C'étaient autant de signes incontestables de sa nationalité.

Depuis lors, les Genevois ont prouvé par maints exemples qu'ils étaient aptes à traiter les hautes questions de philosophie et de morale, et que l'art d'écrire ne leur faisait pas toujours défaut.

Mais, en général, ils préfèrent le domaine scientifique. La physique, la chimie, l'histoire naturelle et la médecine sont les branches qu'ils cultivent avec le plus de succès.

La littérature les attire moins, parce qu'elle offre peu de ressources à ceux qui s'y livrent, sauf quelques talents assez supérieurs pour se faire un nom hors du pays.

Nous n'avons guère eu de poètes, quoique les chansonniers abondent, et, quant aux romans, le nombre en est très-restreint; au contraire de ce qui se passe ailleurs, ils brillent par la qualité, plus que par la quantité. Nos littérateurs se vouent davantage à l'érudition, à l'histoire, à la critique.

Ce n'est pourtant pas que l'imagination leur manque tout à fait. Seulement la crainte du qu'en dira-t-on les empêche de lui donner libre essor. Afin d'échapper aux railleries du public, on garde le plus souvent pour soi ses impressions, et la poésie se cache comme un trésor précieux qui ne doit se montrer qu'aux intimes.

Genève est d'ailleurs une ville de commerce en même temps qu'un centre d'activité intellectuelle. Ses habitants ont du goût pour cette carrière honorable et fort estimée chez eux.

De là résultent sans doute des habitudes mercantiles qui peuvent nuire quelquefois à l'essor littéraire. Mais on aurait tort de trop généraliser ce reproche. La plupart des négociants genevois se distinguent par un degré de culture assez remarquable.

Ils n'ont pas l'obséquieux empressement qui se trouve en d'autres pays; leurs manières sont froides, réservées, dignes, polies cependant, sauf des exceptions, rares comme ailleurs. Ici la fierté nationale perce toujours plus ou moins et prohibe le servilisme. J'ai vu des étrangers s'en plaindre, d'autres au contraire approuver ce trait caractéristique.

Un autre défaut qui provient de la même source et me semble plus grave, c'est l'indiscipline. Dans la vie privée comme dans la vie publique, les Genevois sont difficiles à gouverner. C'est bien toujours le même peuple dont au VI[e] siècle déjà l'archevêque de Vienne, Avitus, redoutait la turbulence[1].

A la maison, à l'école, au collége, l'obéissance ne s'obtient qu'avec beaucoup de peine, et les

[1] Régeste genevois, p. 18.

mesures de rigueur engendrent facilement la révolte. Dès l'enfance, en quelque sorte, apparaît l'humeur indépendante du républicain. Dans le cours des études elle continue de se développer aux dépens des professeurs et plus tard, quand vient l'âge du service militaire, la patience des chefs est mise à de continuelles épreuves par ce penchant à l'insubordination.

Malgré cela, pourtant, les Genevois apportent sous l'uniforme des qualités précieuses. Ce sont de courageux soldats, pleins d'ardeur, supportant les fatigues et les privations avec gaîté, pourvu qu'on ne les traite pas trop rudement. Ingénieux à se tirer d'affaire, ils montrent autant d'élasticité que de flegme et de persistance.

Le manque de discipline se fait également sentir dans les luttes politiques. C'est à ce défaut que les partis ont dû presque toujours leur chute. On ne veut pas avoir l'air de subir les idées et les volontés d'un autre; chacun prétend être guidé seulement par ses propres convictions, et se réserve le droit de critique sur tous les actes du gouvernement qu'il soutient.

Maintenue dans de justes limites, une telle exigence pourrait avoir des résultats salutaires;

mais, poussée trop loin, elle produit le découragement et sème la division. Au lieu de marcher avec ensemble et d'un pas ferme vers le but qu'il s'agit d'atteindre, on se dispute sur la route à suivre, on s'éparpille dans maints petits sentiers divers, et la majorité reste impuissante devant une faction bien unie et bien résolue.

Quel que soit le parti qui triomphe, après sa victoire l'esprit *avenaire*, les froissements d'amour-propre, les rivalités et les antipathies personnelles exercent ainsi leur action dissolvante, favorisée encore par l'inconstance de la foule.

Le chef le plus populaire, qui d'abord fut l'objet d'un engouement extrême, voit un beau jour la faveur l'abandonner, parce que ses partisans se fatiguent de lui, regrettent tout à coup d'avoir si longtemps aliéné leur libre arbitre, et trouvent même de la jouissance à renverser l'idole qu'ils adoraient naguère.

Cependant, cette passion d'indépendance n'est pas toujours à dédaigner. Elle préserve de certaines lâchetés, fréquentes ailleurs en temps de révolution, et presque inconnues à Genève. Les crises violentes y durent peu; la stupeur causée par leurs excès se dissipe bientôt, et de nombreu-

ses résistances éclatent dans tous les rangs de la société.

Courage et dévouement, voilà deux beaux attributs du caractère républicain. Leur essor secondé par les institutions et les mœurs compensent assurément bien des travers.

D'ailleurs ce sont des qualités en quelque sorte traditionnelles dans un pays dont l'histoire en offre tant de preuves et qui leur doit tout ce qu'il est.

Depuis plus de trois cent cinquante ans, Genève subsiste grâce aux sacrifices de toute espèce que ses citoyens se montrèrent toujours prêts à faire, soit pour la défendre contre les ennemis du dehors, soit pour y rétablir l'ordre et la paix compromis par de si fréquentes luttes intestines.

Combien ne fallut-il pas d'énergie et de persistance à ceux qui s'opposèrent aux prétentions du duc de Savoie. La crainte des supplices n'arrêtait pas leur zèle. Quand plusieurs d'entre eux venaient de périr sur l'échafaud, d'autres se présentaient aussitôt pour continuer l'œuvre avec non moins d'ardeur.

En 1517, Pécolat est arrêté et mis à la torture

comme prévenu d'un complot contre l'évêque. En 1519, Berthelier a la tête tranchée pour n'avoir pas voulu se reconnaître sujet du duc de Savoie et lui demander sa grâce. En 1524, Lévrier subit le même supplice après la torture, comme coupable d'avoir dit que le Duc n'était pas souverain de Genève. En 1525, pour échapper aux archers de ce prince, qui venaient les saisir, dix-huit citoyens genevois sont obligés de fuir et réussissent non sans peine à gagner Fribourg qui les accueille généreusement.

L'un d'eux surtout nous présente le type de ce vrai patriotisme, aussi désintéressé que tenace et courageux. C'est Bezançon Hugues, citoyen riche et très-considéré, dont les circonstances avaient fait le chef du parti national. Son caractère, parfaitement honorable, joignait la prudence à l'énergie. Comprenant que l'alliance avec les cantons suisses offrait le seul moyen de soustraire Genève au joug, il dirigea de ce côté tous ses efforts, sans nul souci des dangers à courir.

Chargé de négociations importantes entre Genève, Fribourg et Berne, il devait traverser le Pays de Vaud, appartenant alors au duc de Savoie qui lançait à sa poursuite de nombreux

gens d'armes, et cette périlleuse expédition se renouvela plusieurs fois, car les Suisses furent lents à se décider.

Accéder aux vœux des eiguenots[1] genevois, c'était faire acte d'hostilité contre le Duc, sans obtenir en retour aucun avantage certain. Genève ne pouvait promettre ni beaucoup d'hommes ni beaucoup d'écus, et pour la protéger efficacement il faudrait tôt ou tard entreprendre une guerre coûteuse. L'hésitation était donc assez excusable.

Cependant la générosité l'emporta sur l'intérêt. Fribourg d'abord, Berne ensuite, conclurent le traité de combourgeoisie, et Bezançon Hugues eut la satisfaction d'assurer ainsi la délivrance de sa patrie.

Ce fut, il est vrai, son unique récompense. La marche des événements, et peut-être aussi l'ingratitude républicaine firent trop vite oublier ses éminents services. Les préoccupations religieuses et les troubles politiques en effacèrent le souvenir pendant trois siècles. De nos jours seulement, le nom de Bezançon Hugues, remis en lumière par

[1] Nom sous lequel étaient désignés les partisans de l'alliance suisse.

l'histoire mieux étudiée[1], a pris la place qui lui appartient au premier rang parmi les bienfaiteurs de Genève.

Après la conquête de l'indépendance, l'introduction de la Réforme, tout en consolidant celle-ci, rendit plus nombreux encore les ennemis de la république protestante. Aux rancunes du duc de Savoie s'ajoutèrent les intrigues de la hiérarchie romaine.

La situation de Genève était d'autant plus précaire qu'un coup de main habile semblait suffire pour écraser ce nid d'hérésie. Plus que jamais il fallut que les vertus civiques s'y développassent, afin de pouvoir faire continuellement face à l'orage.

L'enthousiasme religieux leur vint en aide et contribua sans doute au succès. Mais il avait bien ses inconvénients et suscitait parfois de graves difficultés.

Pendant le règne de Louis XIV, lorsque surtout triompha l'influence des jésuites, le gouvernement genevois eut besoin d'une très-forte dose

[1] GALIFFE, *F. B. G. Bezançon Hugues, libérateur de Genève*, 1 vol. — A. ROGET, *La Suisse et Genève ou l'émancipation de la communauté genevoise au XVIe siècle*, 2 vol.

de courage, de fermeté, de sagesse, de circonspection, et de désintéressement aussi, car la corruption vénale n'était pas la moins redoutable des armes employées contre lui.

Heureusement le feu sacré du patriotisme entretenait chez les citoyens ces qualités précieuses, auxquelles déjà leurs ancêtres avaient dû si souvent leur salut. Malgré les concessions apparentes, exigées par la politique vis-à-vis du roi de France, les droits de la république indépendante étaient sauvegardés autant que possible. Tout en usant d'une prudence extrême, qui les rendait même suspects au peuple, ses magistrats savaient dans l'occasion se montrer dignes d'elle.

Les réclamations de la France devenant de plus en plus menaçantes, le Conseil d'État de Genève eut recours aux cantons suisses.

« Au mois de janvier 1686, MM. de la Rive et Pictet sont envoyés à la diète des quatre cantons évangéliques (Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse). Les Suisses, fidèles à leur vieille devise : « *Qui touche l'un, touche l'autre,* » se déclarent prêts à soutenir leurs alliés de Genève dans l'exercice de l'hospitalité chrétienne.

« Les députés genevois pensent qu'un corps de

4,000 hommes est suffisant pour défendre leur ville contre une puissante armée, Genève ayant déjà dans ses murs un nombre égal de gens en état de porter les armes. « Mais, ajoutent-ils, « pour le présent, tout secours serait importun « et même dangereux. La promesse des confédé- « rés nous suffit. »

« Bientôt la situation s'aggrave, des renseignements officieux, venus de Paris, annoncent que la violation du territoire genevois serait le prélude des plus graves difficultés. Louis XIV songe à rompre les huit conventions ou traités qui, de 1536 à 1658, ont uni la France et les cantons helvétiques.

« Des députations, dont les principaux chefs sont Ami LeFort, de Genève, et H. Escher, de Zurich, se rendent à Paris pour remédier à ces lamentables incidents.

« Les envoyés helvétiques et genevois sont fort mal reçus. Pendant plusieurs mois, ils sollicitent en vain une audience du roi. Leur âme est navrée, lorsqu'ils apprennent que le parlement de Dijon, influencé par les chanoines voisins, doit prononcer sur la validité de ces actes internationaux; ils sentent que tout espoir est perdu, et ils

se retirent en échangeant avec les ministres du roi les plus aigres paroles.

« A M. de Croissy, qui leur annonce que les chanoines de Dijon proposent de biffer le traité de 1564, LeFort répond : « Monseigneur ! les rois « comme les derniers gueux, doivent un jour « rendre compte des traités et des contrats qu'ils « ont faits. »

« Et, dans l'audience de congé, Louvois doit entendre ces fières observations présentées par Escher : « Nous sommes bien sincèrement marris « des dispositions du roi à notre égard, surtout en « voyant qu'en matière de traités, on fait plus « de cas de l'avis de vingt-cinq chanoines, que de « la parole d'un corps de plusieurs milliers d'al-« liés les plus fidèles de cette couronne. Sa Ma-« jesté devrait se rappeler le sang versé par les « Suisses pour le service de ses Etats. Ils conti-« nueront à observer fidèlement leur parole, tant « qu'on n'en viendra pas à une rupture ouverte, « mais ils couvriront leurs alliés de Genève de la « protection de leurs armes, s'en remettant à la « divine Providence pour l'issue de la guerre. »

« Louis XIV parut frappé de cette conduite. Le courage de ce petit peuple qui s'exposait à sa

ruine pour maintenir le droit d'asile, fit une sérieuse impression sur son esprit. Ses dociles agents laissèrent en repos les Genevois. La paix fut conservée avec les cantons helvétiques ; et depuis lors ce pays est demeuré le refuge paisible des victimes des diverses révolutions politiques ou religieuses qui ont agité les deux continents[1]. »

Le courage civil ne se manifesta pas moins au milieu des troubles de Genève, pendant le XVIII[e] siècle. Il semble que ce soit la vertu républicaine par excellence, car on la rencontre même chez des hommes que n'animent point les passions du moment.

Dans les plus mauvais jours de la période terroriste, Isaac Cornuaud, l'ancien chef des natifs, en fournit un exemple digne d'être cité.

Mis en jugement comme aristocrate, il fut acquitté, mais le tribunal révolutionnaire lui signifia d'avoir à consacrer désormais ses talents au triomphe de la liberté, de l'égalité, la fraternité ou la mort.

Cornuaud s'y résigna, ne prévoyant pas où cela le conduirait et partageant l'illusion de l'honnête

[1] J. GABEREL, *Les Suisses romands et les réfugiés de l'édit de Nantes*, in-8°.

homme qui croit encore à l'influence de la modération et du raisonnement sur des espèces de bêtes féroces enragées. Il estimait pouvoir servir son pays en réveillant chez quelques-uns les idées de devoir et de justice. Sa qualité d'ancien chef de parti semblait d'ailleurs propre à lui donner de l'autorité sur un certain nombre de révolutionnaires qui jadis avaient servi la cause des natifs. Mais, comme il n'arrive que trop souvent en pareil cas, ce fut le contraire qui d'abord eut lieu. Cornuaud subit, en partie du moins, l'influence de ceux qu'il croyait pouvoir dominer.

A la suite de son acquittement, la foule lui fit une ovation bruyante, et, sans lui laisser le temps de se reconnaître, on le força d'accepter la présidence de l'un des plus mauvais clubs de la ville, dont la majorité se composait de véritables énergumènes.

Là, malgré sa courageuse opposition qui soulève une tempête de menaces et d'injures, un arrêt de mort est décrété, dans une séance du soir, contre le citoyen V..... accusé d'avoir manqué de respect aux sans-culottes, alors érigés en juges suprêmes.

Voyant l'inutilité de la résistance, Cornuaud,

avec beaucoup de présence d'esprit, se charge de rédiger l'arrêt, de le communiquer aux autres clubs, ainsi que d'en assurer l'exécution, et lève aussitôt la séance. Rentré chez lui, dans un état d'agitation facile à comprendre, il n'hésite pas à jeter au feu le procès-verbal de cette affreuse séance.

Le lendemain matin, comptant avec raison sur les effets de l'orgie nocturne à laquelle se livraient d'ordinaire les plus violents de ses collègues, il fait convoquer le club de très-bonne heure et, par ses chaleureuses instances, obtient le retrait de l'inique sentence prononcée la veille.

En 1813, l'empressement des citoyens à provoquer la restauration de la république genevoise dès qu'on apprit le passage du Rhin par l'armée autrichienne, prouva de la manière la plus éclatante que le dévouement patriotique avait survécu à la perte de l'indépendance.

« Le 24 décembre, d'anciens magistrats, MM. Ami Lullin, Joseph Des Arts et Saladin-de Budé, prenant l'initiative des résolutions qui devaient raviver la patrie, se réunirent pour aviser aux mesures que les circonstances rendaient opportunes. A peine eut-on connaissance de cette détermination, que les citoyens formant la garde natio-

nale vinrent spontanément offrir leur concours à ces Restaurateurs de la République, et de nouveaux collègues s'adjoignant à eux[1] donnèrent à leur projet plus de force et de consistance. Les Français étaient encore dans Genève, que déjà, sous l'inspiration des souvenirs et de l'espérance, l'on voyait reparaître les germes d'un peuple et d'un gouvernement libres.

« Le préfet et les employés supérieurs de l'administration impériale ne s'y méprirent pas. Ils se hâtèrent d'abandonner une ville, où ils avaient le sentiment de gouverner une population conquise et animée du légitime désir de recouvrer sa liberté. Les ordres du préfet ne s'exécutaient plus; en particulier, ceux qu'il avait donnés pour approvisionner la ville, en prévision d'un siége, n'avaient pas été suivis par les autorités municipales, qui désiraient, au contraire, rendre ce genre de résistance impossible. Les fonctionnaires impériaux n'auraient point songé à déserter une cité fran-

[1] MM. Boin, Schmidmeyer, Viollier, Odier, Couronne, et plus tard d'autres encore dont l'un surtout, M. Pictet de Rochemont, rendit d'éminents services au pays par son zèle et son talent pour mener à bien les négociations diplomatiques auprès des puissances alliées.

çaise, mais ils comprirent qu'ils ne pouvaient demeurer chargés, dans une ville étrangère, d'un mandat qui devait tomber avec la puissance de leur maître, dont cette ville ne voulait plus. Laissant derrière eux la garnison française, à laquelle le devoir militaire ne permettait pas de lâcher aussi facilement son poste, ils quittèrent Genève le 25 décembre. Le lendemain de leur départ les Autrichiens arrivèrent à Lausanne[1]. »

Un gouvernement provisoire fut aussitôt installé, mais sans la moindre manifestation hostile contre la garnison étrangère. « Si la population genevoise reçut les Autrichiens comme des libérateurs, elle n'avait point traité les Français comme des ennemis. Loin de commettre le moindre excès contre leurs personnes, elle protégea leur retraite, défraya leurs malades, et respecta jusqu'aux moindres propriétés du gouvernement impérial. La garde nationale défendit même contre une attaque nocturne, des marchandises genevoises confisquées et déposées dans les entrepôts de l'administration française, et elle les escorta hors de Genève jus-

[1] A. Rilliet, *Histoire de la restauration de la République de Genève*, 1 vol. in-8.

qu'aux bureaux des douanes, auxquels elles furent scrupuleusement remises[1]. »

Ce patriotisme fécond et tenace forme certainement l'un des traits les plus remarquables du caractère genevois. C'est à lui que la république a dû son existence et sa durée. Il se trouvait en germe dans les institutions municipales et grandit avec leur développement. Ni les efforts d'adversaires puissants, ni les orages de la vie républicaine, ni quinze années de joug étranger ne purent le détruire. Aujourd'hui même il subsiste encore et se manifeste, avec non moins de calme que de résolution, dès qu'un danger extérieur paraît menacer la patrie suisse.

[1] A. Rilliet, *Histoire de la restauration de Genève*. 1 vol. in-8.

CHAPITRE V

MŒURS ET USAGES

CHAPITRE V

Mœurs et usages.

Avant le XVIme siècle, Genève, autant qu'on en peut juger par les documents qui nous restent de cette époque, était une ville assez dissipée. Ses habitants aimaient le plaisir et, comme leurs contemporains en général, s'y livraient avec plus d'ardeur que de délicatesse. La prospérité de leur ville, dont les foires très-renommées attiraient beaucoup de marchands étrangers, en faisait sans doute un séjour agréable.

L'évêque avait auprès de lui de nombreux dignitaires, outre le chapitre de la cathédrale, composé de trente-deux chanoines, presque tous gentilshommes de haute naissance, possédant des revenus considérables. La chapelle des Macchabées, le prieuré de St-Victor et quatre ou cinq au-

tres couvents n'étaient pas moins riches, soit en dîmes, soit en immeubles.

Parmi les autorités laïques, le Vidomne figurait au premier rang par l'état de sa maison comme par ses fonctions importantes. Les princes de la maison de Savoie, dont il était le représentant, vinrent plus d'une fois résider à Genève, accompagnés d'une suite nombreuse. On leur faisait alors de brillantes réceptions[1], et ces fêtes sont

[1] En 1484, par un dimanche 25 de juillet, après dîner, eut lieu l'entrée de François de Savoie, qui venait prendre possession de l'évêché de Genève :

« Quand il marcha sur le pont d'Arve, il trouva sur iceluy diverses bêtes sauvages et des chiens qui les chassaient, et au bout du pont sur un chariot cinq tours. Au milieu en avait une d'une lance de haut, et au sommet d'icelle avait un tonneau enflambé de feu : lequel chariot marchait toujours devant lui jusques en Palaix. Et d'autre côté avait de fort belles histoires et riches, qui commencèrent depuis le pont d'Arve jusques en sa maison devant Rive, montant par la rue Verdaine, tirant au Bourg-de-Four, et depuis le Bourg-de-Four tirant vers la maison de ville, tirant jusques à la grande porte de St-Pierre, et cela était tout historié : Et quant il fut devant ladite Eglise, il trouva les chanoines qui le reçurent, tous revêtus des chappes de drap d'or et de soye avec croix et reliques, comme en tels cas appartient : et quand beaucoup de frais furent faits pour cette venue, il en fallut aussi faire pour le duc Charles son neveu, à qui l'on fit aussi la sienne. Lequel fut honorablement reçu ; et lui fut toute la ville au devant jusqu'au pont d'Arve, et fut fait une galée

racontées en détail par les chroniqueurs, qui vantent surtout celles qui eurent lieu pour le duc Charles III, en 1508, et pour sa femme, Béatrix de Portugal, en 1523[1].

(galère), belle et grosse, toute chargée de gentilles femmes. Il semblait qu'elle fût sur eau, à cause des grands et secrets engins qui la menaient. »

(BONIVARD, *Chronique de Genève.*)

Le présent offert au duc se composait de : un baril de malvoisie, six coquasses d'hypocras, vingt-quatre flambeaux, douze boîtes de confitures, un tonneau de vin blanc et un de rouge, cent coupes d'avoine et mille florins. »

[1] Un mardi IIII° jour d'août l'année courant 1523 telle que s'ensuit :

« Premièrement lui vinrent au devant les syndics accompagnés de leurs conseillers bien montés et auprès de Notre-Dame de Grâce (chapelle située près du pont d'Arve) lui avoir fait la très-humble révérence et le bien venant, lui mirent sus un paille de taffetas blanc frangé de blanc et tane (couleur brune) qui était la devise de la dite dame, lequel portèrent les dits quatre syndics et elle était sur un petit branle à deux chevaux richement accoutrée.

« Procédant par plan palais lui vinrent au devant cinq cents hommes, beaux personnages des plus éminents de la ville, tous vêtus d'habits blancs; les uns de drap et toile d'argent les autres de satin de damas et de taffetas déchiquetés et entrelassés de soie tanee, pour faire la devise de la dite dame. Les uns portaient piques et les autres grandes épées, et était leur capitaine Jehan Philippe accoutré d'un manteau de velours tane, doublé de toile d'argent et avait sa femme quant et quant lui, belle et richement accoutrée que faisait beau voir.

C'étaient des cortéges magnifiques, des tournois, des représentations théâtrales : mystères, histoires et sotties. La ville comptait d'ailleurs parmi ses citoyens un certain nombre de seigneurs des contrées voisines.

On y menait donc probablement très-joyeuse vie [1], d'autant plus que le clergé du XV[e] siècle ne se piquait pas de mœurs austères. Les désordres des moines et des prêtres furent en effet l'une des principales causes qui favorisèrent la Réforme.

A Genève, entre 1457 et 1536, les ordonnances de police témoignent de tentatives conti-

« Je me tais, » dit Bonivard, « des histoires, dictons et personnages, qui étaient épanchés par toute la ville, toutes les rues tapissées et semblables, car ce serait trop prolixe... »

On fit présent à la duchesse de deux bassins d'argent, pesant 9 marcs chacun, avec un soleil au milieu, doré ainsi que les bords du bassin.

[1] En parlant des trouvailles faites de son temps parmi les ruines d'un ancien château, situé vers le haut de la rue dite Tour du Buel, Bonivard mentionne dans ses *Chroniques* : « Et encore (combien qu'il semble moquerie d'en parler) des écailles d'huîtres, qu'est une viande qui ne provient point en ce pays ne guère près d'ici. Par quoi faut dire que les Princes y hantaient qui faisaient apporter telles friandises, car ce n'est pas viande de marchands. »

nuelles et peu fructueuses pour réprimer les excès de la licence.

Du reste, comme il arrive toujours dans les périodes agitées, la jeunesse croyait, en se montrant fort turbulente, faire acte de liberté. Les patriotes, loin de la blâmer, l'encourageaient plutôt parce qu'ils comptaient sur son appui.

Ainsi nous voyons, en 1517, Berthelier, l'un des premiers défenseurs de la nationalité genevoise, et qui devait bientôt verser son sang pour elle, prendre part aux folles escapades des Enfants de Genève, quoique il eût déjà passé la cinquantaine.

« Un soir donc que Berthelier avait soupé avec ses jeunes camarades chez le pâtissier Pierre l'Abbé, à la Tour Perse, on demanda, après souper, ce qu'on devait faire de la mule de spectable Messire Claude Grossi, Juge des trois châteaux de l'évêque, laquelle mule avait péri par accident. Berthelier fut d'avis de crier la peau de la mule par les rues, avec le tambour d'Allemagne et un fifre. Ils sortirent tous à grand bruit avec leurs rapières; la première criée eut lieu au Bourg-de-Four, près du *Pilon*, enseigne de Jacques Furjon l'apothicaire; de là, ils revinrent vers la *Maison*

du Sceau. Après le roulement du tambour, le fou de l'abbé de Bonmont, maître Jean au Petit Pied, qu'ils avaient amené avec eux, cornait de son cornet, puis récitait la proclamation, qui était ainsi conçue :

« Oyez! oyez! oyez! On fait à savoir à toutes manières de gens que s'il y a aucun qui veuille acheter la peau d'une mule du plus gros âne de la ville, il s'en vienne entre le Sceau et la Maison de ville, où l'on l'expédiera, réservée la boucherie (sauf la chair)[1]. »

Ce trait caractérise bien l'esprit qui régnait dans la population genevoise. On préludait à la révolte par des plaisanteries; la farce joyeuse servait de prologue au drame sanglant.

Quant aux ecclésiastiques, les registres du Conseil d'Etat des trente premières années du XVIe siècle ne signalent que trop leur corruption, qui donnait lieu à des plaintes fréquentes, en sorte que les Syndics étaient obligés d'intervenir auprès du Vicaire Général pour demander le châtiment des coupables.

En 1529, le Conseil des CC décida que per-

[1] Pictet de Sergy, *Genève, origine et développement de cette république*, 2 vol. in-8.

sonne, sans permission de justice, ne pourrait manger de la viande dans les jours défendus, mais en ajoutant que la même peine serait appliquée aux prêtres convaincus d'immoralité.

Il ressort évidemment de tout cela que la dissolution des mœurs était grande à Genève, ainsi qu'en beaucoup d'autres villes, car en ce bon vieux temps le cynisme rabelaisien régnait un peu partout.

Les premiers symptômes de la Réforme éclatèrent à propos d'actes scandaleux, commis par des moines. La ville, avant même de posséder aucun prédicant huguenot, était déjà fort agitée par les questions religieuses, et l'humeur militante des chanoines, toujours prêts à tirer l'épée, produisit plusieurs émeutes.

Ce fut sous cette forme brutale que s'engagea la lutte qui devait aboutir au triomphe de l'hérésie. Lorsque Farel vint pour la première fois prêcher les nouvelles doctrines, on eut de la peine à le tirer des mains de la populace, excitée par les chanoines qui, sous le prétexte d'une conférence, avaient attiré chez eux le Réformateur.

« Pendant ce procès, » raconte sœur Jeanne de Jussie, « tous les prêtres de l'Église cathédrale

s'assemblèrent devant la maison de M. le Vicaire, qui étaient en nombre environ quatre-vingts, tous bien armés et embâtonnés, pour défendre la sainte foi catholique, et prêts de mourir pour icelle, et voulaient de male mort faire mourir ce méchant, et ses complices, s'ils s'approchaient. Après qu'il fut bien examiné, monsieur le Vicaire lui dit qu'il sortît de sa maison, et tout en sa présence, et que dedans six heures il vidât hors de la ville avec ses deux compagnons, sur peine du feu.

« Adonc il demanda lettre testimoniale pour porter à Berne, comme il avait son devoir de venir prêcher en la ville. Il lui répondit qu'il n'en aurait point, et que sans répliquer il eût à sortir tout maintenant, mais il n'osait pas; car il avait bien ouy le bruit que faisaient les gens d'Eglise devant la porte, craignant qu'ils ne le missent à mort. Quand on vit qu'il ne voulait sortir, deux des seigneurs chanoines le vont menacer par grosses paroles, disant puisqu'il ne voulait sortir de bon gré, et de par Dieu, qu'il sortît de par tous les grands Diables, dont il était ministre et serviteur. Et l'un d'eux lui donna un grand coup de pied, et l'autre de grands coups de poingt sur la tête, et

au visage, et en grande confusion le mirent dehors avec ses deux compagnons.

« A celle heure survinrent Messieurs les Syndics, et tout le guet de la ville avec leurs hallebardes, disant à Messieurs de l'Eglise qu'ils ne fissent aucun mauvais coup, et qu'ils venaient pour faire bonne justice, et sur ce prindrent ce chétif, et le conduirent : mais ces bons prêtres ne s'en pouvaient contenter, et quand il passait devant eux un d'iceux le cuida transpercer au travers du corps, mais un des Syndics le retira par le bras, de quoy plusieurs furent marris que le coup ne print bien. Et quand il passait par les rues, hommes et femmes criaient qu'on le devait jeter dedans le Rhône. Le lendemain jour de saint François il fut mis en un petit bateau et ses compagnons bien matin, de peur qu'ils ne fussent aperçus, et se retira à Montat, ville des alliés et déjà pervertie de ces Prêcheurs malheureux de l'Antechrist.

« Ces Hérétiques persévérèrent toujours. Et au mois de Décembre vint un autre Prédicant de nation française, qui prêchait secrètement en une Hôtellerie, jusqu'à la Nativité nôtre Seigneur, qu'il commença à se publier, et se mit en une grande salle sur une table ronde, afin qu'il fût mieux en-

tendu. Et voyant que journellement croissaient ces Luthériens, le voulurent faire prêcher le jour de saint Silvestre à l'Eglise de la Magdeleine après dîner, mais les Vicaires furent diligents de serrer l'Eglise, et d'y résister avec force, dont ils voulurent monter aux cloches pour les dérocher : mais aucuns étant dedans, sonnèrent à l'effroi, et incontinent le monde y accourut pour secourir l'Eglise.

« Les pauvres dames de Sainte-Claire étant au dîner, ouyrent ce bruit, qui se faisait si près d'elles, sortirent de table pour recourir au souverain notre Seigneur, et faire la procession en grande dévotion et larmes, se doutant fort qu'ils ne vinssent décharger sur elles, que déjà menaçaient de les tirer et faire marier. Messieurs les Syndics et Gouverneurs y survindrent, et mirent si bon ordre qu'il n'y eut point de meurtre ni de violence par la grâce de Dieu [1]. »

Bientôt les tumultes populaires prirent une autre tendance, à mesure que s'accroissait le nombre des partisans de la Réforme, qui devinrent à leur tour les provocateurs. C'était bien toujours

[1] SŒUR JEANNE DE JUSSIE, religieuse à Sainte Claire de Genève, *Le levain du calvinisme, ou commencement de l'hérésie de Genève*, 1 vol. in-8.

l'émeute, mais dirigée surtout contre les signes extérieurs de l'ancien culte, et n'attaquant pas les personnes.

Le récit naïf de la religieuse de Sainte-Claire en fournit des preuves assez évidentes, car, chaque fois que les hérétiques envahissent son couvent, elle a soin de dire que, par un miracle, frappés d'épouvante ils se retiraient sans avoir fait aux nonnes le moindre outrage.

Mais l'ardeur de la controverse n'en était que plus vive. Tout le monde s'en mêlait. Ce fut, pendant plusieurs années, dans les rues comme au foyer domestique, le sujet habituel de discussions fort animées.

Calvin trouva donc le terrain déjà préparé. Quoique l'état moral du pays lui parût d'abord peu favorable, il comprit que ce petit peuple intelligent, énergique, avide d'idées nouvelles, et bien résolu surtout à ne plus retomber sous le joug de l'Église romaine, serait pour la Réforme un auxiliaire d'autant meilleur qu'elle venait mettre le sceau définitif à son indépendance.

En effet, la nationalité genevoise eût été bientôt minée et problablement détruite par les menées cléricales. On ne pactise pas avec Rome ; il faut céder ou rompre.

Genève préféra ce dernier parti. La messe fut abolie. Les catholiques durent quitter la ville, où l'exercice de leur culte ne pouvait plus avoir lieu. Les églises, dépouillées de leurs ornements, servirent à la prédication. Les couvents et leurs biens retournèrent à l'Etat; puis, de zélés disciples de Calvin travaillèrent activement à répandre les principes de la Réforme dans toutes les classes de la société.

Cette conversion générale ne s'opéra pas sans peine. Elle rencontrait en particulier des résistances opiniâtres chez ceux qu'on appelait alors les *Libertins*, précisément parce qu'ils voulaient la liberté dans les mœurs comme dans les idées, et n'admettaient pas que le gouvernement eût à réglementer la vie des citoyens.

Leur opposition était redoutable, car plusieurs d'entre eux avaient rendu de précieux services à la république. Ils voyaient avec chagrin aussi l'accueil fait aux réfugiés, et ces plaintes, trouvant de l'écho parmi le peuple, amenèrent dans les Conseils des revirements d'opinion qui faillirent être funestes à la cause protestante.

Mais les partisans de Calvin, ayant fini par l'emporter, prirent contre leurs adversaires des mesu-

res de rigueur terribles. Les uns furent condamnés à mort, d'autres à l'exil, d'autres à de fortes amendes. Ce procès, dans lequel on accusa les *Libertins* de conspiration, parce qu'ils avaient essayé d'une prise d'armes, a fourni jusqu'à nos jours aux historiens genevois un sujet d'ardente polémique.

Il est difficile de bien juger, après trois siècles, des événements où sans doute les passions de l'époque jouèrent un grand rôle. De part et d'autre dominait encore l'esprit de haine et de violence, qui jusqu'alors s'était manifesté tout particulièrement dans les querelles religieuses.

Mais le parti vaincu ne se releva pas de cette défaite. Seulement, le Consistoire dut souvent réprimander, quelquefois même renvoyer devant le tribunal des Syndics, maints citoyens et citoyennes, coupables de délits contre les ordonnances ecclésiastiques ou d'injures contre les ministres.

Les registres de ce corps font bien connaître le régime institué par Calvin. C'est un réseau de prescriptions minutieuses, auxquelles ne pouvait échapper nulle faute, quelque minime qu'elle fût. On y voit comparaître, tantôt de pauvres femmes, dont l'intelligence peu développée n'a pu parvenir

à comprendre les nouvelles prières, et qui persistent à dire leur chapelet; tantôt de mauvais sujets, dont la conduite causait du scandale, ou des jeunes gens qui par esprit d'opposition, soit politique soit religieuse, se livraient à certains désordres; tantôt des citoyennes rebelles aux lois somptuaires, ou bien encore des époux qui viennent exposer leurs querelles de ménage.

Parmi ces derniers figure à différentes reprises l'historien Bonivard, dont les plaintes réitérées contre sa femme finissent par lasser le Consistoire, qui le prie de vouloir bien se tenir tranquille.

Dans les dernières années de sa vie, l'ancien prisonnier de Chillon était d'humeur peu facile. Ses continuelles exigences causèrent beaucoup d'ennuis au Conseil d'Etat, qui lui payait une pension en dédommagement des pertes que lui avait causées son dévouement aux intérêts du pays.

Ce personnage célèbre offre un type assez exceptionnel au milieu des caractères fortement trempés du XVIe siècle.

Dans sa jeunesse, aimable, spirituel et joyeux compagnon, quoique Prieur de St-Victor, il prit

une part active aux affaires politiques de Genève et se rangea du côté des patriotes contre le duc de Savoie, qui se vengea plus tard en le faisant enfermer dans le château de Chillon.

Délivré par les Bernois, lorsqu'ils envahirent le Pays de Vaud, Bonivard revint à Genève, où lui fut accordée la bourgeoisie, avec une indemnité pécuniaire.

Il embrassa la Réforme sans beaucoup de ferveur. Son esprit, ses tendances de libre penseur et ses goûts inclinaient du côté des *Libertins*, parmi lesquels il comptait plusieurs anciens amis; mais leurs excès le repoussèrent bientôt. Cependant il entendait conserver l'indépendance la plus complète. Dans son opuscule intitulé : *Advis et Devis des difformes Réformateurs*, il n'épargne pas plus les ministres que les prêtres :

« Nous avons dit par cy-devant beaucoup de maux des papes et des leurs et aussi beaucoup de vérités, mais quel bien pourrons-nous dire des nôtres qui se vantent d'être leurs réformateurs.

« Certainement, qui bien considère de tous côtés, l'on trouvera qu'il est beaucoup plus aisé à détruire le mal que à construire le bien, et que ce monde est fait à dos d'âne, si un fardeau pen-

che d'un côté, et vous le voulez redresser et le mettre au milieu, il n'y demeurera guère, mais penchera de l'autre.

« Aussi Cicéron en la guerre citoyenne entre Pompée et César, étant requis d'un chacun côté, disait : *Quem fugiam scio, adquem fugiam nescio,* démontrant qu'il n'y avait guère de bien ni en l'un ni en l'autre. Nous avons de cette sentence extrait un emblême de la vraie église, que avons figurée par une brebis désespérée, laquelle nous colloquons entre un loup qui la veut dévorer d'un côté, et de l'autre son pasteur qui tient un couteau pour l'écorcher et ledit emblême en Latin et Gaulois comme s'ensuit :

« *Latine : Sat scio quem fugiam; sed nescio (proh dolor) ad quem.*

« *Gallice :* Bien sais qui dois fuir élire.
Mais vers qui, je ne saurais dire. »

Quoique le joug de Calvin lui déplût fort, il n'y fit guère d'autre opposition que de s'attirer quelquefois des remontrances par sa conduite irrégulière. Puis, avec l'âge, il devint un censeur très-sévère des désordres du parti des *Libertins,* comme on le peut voir dans son *Ancienne et nouvelle*

Police de Genève, livre curieux à consulter pour l'histoire des premières années de la Réforme à Genève. Mais, pas plus qu'Erasme, sans doute, il n'aurait affronté le martyre.

Le Consistoire luttait avec non moins de patience que de zèle contre la corruption des mœurs, et ses efforts furent enfin couronnés de succès. Petit à petit l'austérité calviniste triompha de tous les obstacles.

Genève prit dès lors une physionomie puritaine qu'elle a longtemps conservée. Les plaisirs mondains firent place au prêche, aux assemblées religieuses, à de fréquentes prières, soit dans les temples, soit dans l'intérieur des familles.

La pression des dangers extérieurs vint en aide aux règlements. Les citoyens, continuellement sous l'empire de graves inquiétudes, n'étaient guère disposés à se livrer aux joies bruyantes. Ils sentaient plutôt le besoin de se recueillir et d'implorer le secours de Dieu. Le salut de la république et la cause du protestantisme exigeaient d'eux de fréquents sacrifices, qui les forçaient à mener une vie très-modeste, simple et frugale.

On peut dire que les solennités religieuses étaient presque leurs seules fêtes. Durant plus

d'un siècle au moins, ce furent, avec la ferveur, l'énergie et le dévouement, les conditions indispensables pour soutenir Genève dans sa lutte contre tant d'adversaires plus puissants qu'elle. Aussi les jeunes gens contractaient-ils de bonne heure des habitudes sérieuses, et l'âge n'effaçait pas l'empreinte de leur éducation forte, rigide, austère, faite pour développer l'esprit et le cœur dans le sens calviniste. Tous semblaient n'avoir d'autre pensée ni d'autre but que le triomphe de la Réforme.

C'était peu favorable, sans doute, à la marche du progrès tel qu'on l'entend de nos jours. Les facultés dirigées vers un but unique, se consacraient entièrement à sa poursuite et négligeaient tout le reste. La prospérité matérielle dut en souffrir. L'essor de la liberté s'arrêta pour un certain temps, et les esprits ne se développèrent que dans le sens des études et des idées théologiques. Lettres, sciences, arts, industrie demeurèrent en sous-ordre, tandis que la religion seule absorbait l'attention générale.

Mais cette petite république, si ferme, si résolue, oubliant ses propres intérêts, affrontant de graves périls, pour se vouer à la propagande active du

principe auquel nous devons les plus belles conquêtes de la civilisation moderne, offrit alors un spectacle vraiment remarquable. Jamais nationalité ne mérita mieux l'estime et le respect.

Avec le temps, des modifications s'introduisirent dans l'état moral de Genève. Cette ville se trouve trop près de la France pour ne pas être plus ou moins influencée par elle. Pendant la Régence et sous le règne de Louis XV, le dévergondage des mœurs, l'audace philosophique, l'incrédulité railleuse, et plus tard les idées révolutionnaires eurent leur contre-coup dans la cité calviniste. Le relâchement vint, ainsi que les divisions intestines, à mesure que disparaissait la crainte des dangers extérieurs.

En compensation eurent lieu quelques réformes législatives. Les ordonnances ecclésiastiques achevèrent de perdre leur force. On vit reparaître le luxe et l'amour des plaisirs.

Voltaire y travailla de tout son pouvoir et réussit à donner aux Genevois le goût du théâtre, malgré l'éloquent plaidoyer de J.-J. Rousseau. Celui-ci, de son côté, par le *Contrat social* et l'*Emile*, excitait le plus vif enthousiasme chez un grand nombre de ses compatriotes. Or, les éducations à la Jean-

Jacques et la doctrine de la souveraineté absolue du peuple ne contrastaient pas moins que la profession de foi du Vicaire savoyard avec le système calviniste.

Une liberté d'allures, presque inconnue jusqu'alors, commença de s'introduire dans les esprits, en même temps que dans les mœurs. L'autorité ecclésiastique ne fut plus guère écoutée. La crainte du scandale arrêtait peu les jeunes gens, qui se moquaient du Consistoire et de ses remontrances.

La fièvre de l'agiotage, ce mal contagieux qui fit tant de ravages dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et constitue encore l'une des principales plaies de notre époque, avait atteint beaucoup de Genevois. « Les uns s'y livraient avec une ambition sans bornes, en exposant une grande fortune déjà toute faite, les autres, pour achever rapidement la leur, commencée dans le commerce, et qui n'avait été jusque-là que le fruit du travail et de l'économie ; d'autres, enfin, ne possédant que l'intrigue, l'avidité, l'effronterie, se jetaient tête baissée dans les grandes affaires, sans courir d'autre risque que celui de perdre l'honneur, s'ils ne réussissaient pas. Plusieurs des deux premières catégories se ruinèrent honteusement, et l'on vit

parmi eux quelques membres du Petit Conseil, dont un recourut au suicide; la plupart de ceux de la troisième firent d'immenses banqueroutes, dans lesquelles tous les créanciers qui ne se trouvèrent pas nantis d'effets perdirent la totalité de leurs créances.

« Les privilégiés, auxquels avait souri la fortune, étonnèrent la république par un luxe d'équipages et de modes ruineuses, inconnu jusques alors au milieu de nous. Ce furent, en général, des banquiers qui eurent ces succès corrupteurs. Ils connaissaient l'intérieur du tripot où presque tous les autres agioteurs n'étaient que de malheureux intrus, victimes de leur imprudence. Paris servait de théâtre à leurs victoires; ils y menaient leurs femmes en chaise de poste, et les ramenaient triomphantes dans des équipages brillants, suivies de jockeys, de chevaux de main, et chargées de tous les bijoux, de tous les chiffons, que le dernier goût avait inventés dans cette capitale de la folie et des vices, qui ne l'était pas encore de tous les crimes.

« Cette passion d'un luxe étranger, dont ces femmes ambulantes furent la poupée à Genève, se répandit comme un torrent, et ses progrès étaient rapides.

« Heureusement les mœurs publiques ne s'altéraient pas avec la même rapidité; des familles respectables, des maisons riches de leur patrimoine, conservèrent leurs habitudes simples et modestes. La corruption n'eut pas le temps de pénétrer assez avant pour empêcher que les désastres pécuniaires, qui bientôt arrêtèrent le torrent du luxe en tarissant la source de la richesse et de la cupidité, ne trouvassent encore en nous des vertus capables de supporter la privation subite d'une longue prospérité qui fit place à la misère[1]. »

L'œuvre de Calvin ne fut donc pas entièrement détruite. Les idées exclusives, les mesures trop rigoureuses tombèrent sans porter atteinte au principe fondamental. Il y eut même à cet égard un réel progrès. Le libre examen secoua les entraves qui gênaient son essor, mais sans prétendre rejeter l'élément de la foi. Dans la grande lutte philosophique, Genève fournit au spiritualisme de zélés défenseurs.

Chez un grand nombre, aussi, les anciennes coutumes sociales se maintinrent et la tradition prévalut.

En 1814, Genève montra que son tempérament

[1] Is. CORNUAUD, *Mémoires* manuscrits.

républicain était encore intact et robuste. Elle se réveilla comme d'un songe pénible. La domination française n'avait pas opéré le moindre changement. Les citoyens saluèrent avec bonheur cette restauration inattendue.

Mais vingt-sept années de calme et de prospérité produisirent un effet tout contraire. La lutte semble être indispensable pour entretenir l'énergie et le civisme.

On ne subit pas impunément l'influence du bien-être. La nouvelle génération, élevée sous son empire, étrangère aux passions politiques, et connaissant peu l'histoire de son pays dont on écartait autant que possible les souvenirs, pour ne pas troubler la paix présente, pourrait-elle être capable de la même vigueur et du même dévouement que ses ancêtres ? Cette question préoccupait, en 1832 déjà, l'illustre publiciste Rossi [1].

[1] P. Rossi, avocat italien, réfugié politique en 1815, vint à Genève, où ses talents remarquables le firent bientôt admettre à la bourgeoisie, puis nommer professeur de droit, membre du Conseil représentatif, et député à la Diète. En 1834, appelé par M. Guizot à Paris, pour remplir la chaire d'économie politique au Collége de France, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Louis-Philippe le fit pair de France et l'envoya comme ambassadeur à Rome. Après la révolution de 1848, Rossi, nommé par le

« Comment, » écrivait-il, dans une brochure publiée à ce sujet, « comment pourrions-nous ne pas craindre lorsque nous voyons des jeunes gens travailler sans passion, s'amuser sans plaisir, faisant leurs études, dansant leurs valses de la même manière, comme deux tâches, qu'un homme bien né doit remplir régulièrement? Grand Dieu! qu'est-on à l'âge d'homme quand on est de glace à vingt ans! Pour toute chose, on se fait à petit bruit de petits arrangements pour son usage particulier : une petite politique, une petite philosophie, une petite religion, une petite littérature. L'essentiel est qu'il n'y ait rien de saillant, rien de bruyant, rien qui dépasse une certaine ligne de convention....

« On se prépare ainsi des jours qui paraissent d'or; mais par un effet nécessaire d'une jeunesse monotone, sans passion, sans ardeur, passée dans l'état de ceux que Dante ne savait où placer, et sur le compte desquels il s'écriait :

Non ragionar di lor, ma guarda e passa!

on arrivera insensiblement à une vie toute maté-

Pape, président de son ministère, s'occupait d'un projet de réformes administratives pour les Etats pontificaux, lorsqu'il mourut assassiné par un fanatique républicain.

rielle, à l'insouciance de la chose publique, à l'incapacité pour les affaires, surtout si jamais ils se renouvelaient ces temps de crise et d'orage, ces événements aussi graves qu'imprévus, qui, au milieu de malheurs de toute espèce, firent cependant briller d'un si vif éclat les vertus civiques des vieux Genevois. »

Ces prévisions ne tardèrent pas beaucoup à se réaliser. Les événements de 1842 et de 1846 furent amenés, en partie du moins, par l'absence de rapports suivis entre les citoyens des diverses classes, et la jeunesse aristocratique se trouva fort mal préparée à défendre les vrais intérêts du pays. Elle ne connaissait point le peuple, qui, ne la voyant jamais se mêler avec lui, l'accusait d'une fierté hautaine. De part et d'autre les préjugés dominaient exclusivement.

Une fois vainqueur, le parti radical ouvrit les portes à l'invasion des mœurs étrangères. Ses chefs donnèrent eux-mêmes l'exemple de la licence, et M. James Fazy ne craignit pas d'accueillir dans sa propre maison l'établissement de jeu qui venait d'être expulsé d'Aix-les-Bains. Aux yeux des moins prévenus, Genève semblait marcher inévitablement vers la ruine, les vertus républicaines s'en allaient grand train.

Mais, par un de ces revirements étranges, auxquels est sujet le peuple, tout à coup les esprits se réveillèrent; l'indignation publique causée par de scandaleux excès entraîna bientôt la chute du radicalisme.

L'honnêteté genevoise n'était pas tout à fait morte. Elle résiste encore aujourd'hui, elle ne se laisse décourager ni par les difficultés de la tâche, ni par les tendances matérialistes du siècle. Grâce aux efforts des bons citoyens on peut espérer le succès de son œuvre de réparation lente et ardue.

Ceux qui croyent que, dans une vieille république, l'égalité sociale doit exister, se trompent singulièrement. Les hommes ne sont pas faits pour le communisme. Il leur faut à tout prix des distinctions, réelles ou factices. A défaut de titres ou de priviléges, on se partage en petits groupes, en coteries dont chacune prétend être supérieure aux autres.

Cette manie a ses bons et ses mauvais côtés. Elle engendre quelquefois un fâcheux antagonisme, mais crée aussi des rivalités qui, dirigées vers le bien, produisent une émulation très-salutaire.

La société genevoise est ainsi divisée suivant

la fortune, l'éducation, les opinions politiques ou religieuses, et les amitiés de jeunesse, de telle sorte que, pour la bien connaître, il faut avoir ses entrées un peu partout.

L'intelligence et les lumières y sont d'ailleurs très-généralement répandues. On les rencontre en bas comme en haut, chez les petits commerçants, chez les ouvriers même, aussi bien que dans la classe riche. Genève présente à cet égard un spectacle fort intéressant.

Du reste, si les salons ne renferment pas tous ses hommes d'élite, le régime républicain leur fournit maintes occasions de se réunir d'une manière non moins agréable pour eux et souvent plus utile pour le pays.

Il existe à Genève une foule d'associations[1] de

[1] Parmi les principales figurent :

1° *La Société de Physique et d'Histoire naturelle*, qui publie d'intéressants Mémoires, dont il a paru jusqu'à présent 18 tomes en 36 volumes, in-4, ornés de planches.

2° *La Société des Arts*, divisée en trois classes : Beaux-Arts; Agriculture; Industrie et Commerce. Elle fait donner en hiver des séances littéraires ou scientifiques, dans son local de l'Athénée.

3° *L'Institut national genevois*, formant cinq sections, savoir : Sciences morales et politiques; Sciences physiques; Littérature; Agriculture; Industrie et Commerce. Ses Mé-

tous genres, ayant pour objet, les unes la science ou les lettres, d'autres, la politique, d'autres en-

moires forment jusqu'à ce jour 9 volumes in-4, ornés de planches.

4° *La Société de médecine*, dont les travaux contribuent à perpétuer le renom que s'est depuis longtemps acquis la Faculté genevoise.

5° *La Société littéraire* : Salle de lecture où se trouvent les journaux et revues; salle de conversation; billard; bibliothèque assez nombreuse. Elle donne quelquefois des soirées dont la musique et la littérature font tous les frais.

6° *La Société de lecture*: Deux salles de lecture, et une de conversation et de jeu d'échecs; bibliothèque de 60,000 volumes; 150 journaux et revues. Tout étranger en séjour à Genève obtient, sur la présentation d'un membre, une carte d'entrée pour un mois, renouvelable sur sa demande pour trois mois.

7° *La Société d'Utilité publique*, dont le but est de s'occuper des questions d'un intérêt général Elle prend l'initiative, discute les sujets avec soin, et donne l'impulsion. Ce fut sous ses auspices, par exemple, qu'en 1863 se réunit la Conférence internationale pour les secours aux militaires blessés, qui, l'année suivante, donna lieu au Congrès de Genève, dans lequel des plénipotentiaires délégués par presque toutes les puissances européennes signèrent la convention relative à la neutralisation du service médical des armées.

Ce fut elle, également, qui suggéra l'idée de substituer aux plaisirs du cabaret ceux de la lecture, de la musique, de la récitation, etc. En 1841, comme on lui proposait d'établir des sociétés de tempérance, quelques membres objectèrent qu'avant de vouloir supprimer les seules jouissances appréciées par la classe ouvrière, il conviendrait peut-être de chercher à lui en présenter d'autres plus nobles et plus saines. Cette

core le simple agrément de se voir et d'entretenir des relations amicales.

Ces dernières sont les plus nombreuses et les plus anciennes : connues sous le nom de Cercles, elles ont joué dans notre histoire un rôle assez important, comme organes de l'opinion publique. C'est là que le gouvernement trouvait tantôt son meilleur appui, tantôt ses adversaires les plus redoutables.

observation porta ses fruits. Plusieurs hommes dévoués créèrent une *Société d'instruction mutuelle* qui semblait marcher fort bien, lorsque les événements politiques vinrent à la traverse. Mais l'année suivante, des jeunes gens, soit de la fabrique, soit du commerce, reprenant l'œuvre avec zèle, fondèrent, sous la présidence d'un professeur de l'Académie :

8° *La Société des Amis de l'Instruction*, qui dès lors a prospéré d'une manière très-remarquable. Elle possède une bibliothèque, des journaux, une salle de conversation où des rafraîchissements peuvent être pris. Ses membres s'occupent de littérature, de musique instrumentale, de chant et donnent assez fréquemment des soirées où la musique alterne avec la récitation et des scènes de comédie. Pendant l'hiver des cours variés attirent presque chaque soir un grand nombre d'auditeurs des deux sexes.

Ce genre d'institution mériterait d'être propagé partout, car c'est assurément le meilleur moyen d'entretenir chez le peuple des goûts intellectuels et d'empêcher que l'enseignement primaire demeure stérile, comme il n'arrive que trop souvent malgré les énormes sacrifices faits en vue de son amélioration.

De nos jours encore, les cercles exercent beaucoup d'influence, quelques-uns surtout qui s'occupent activement des élections préparatoires et des intérêts populaires. Cette influence a d'autant plus de poids qu'à Genève la liberté d'association est complète. Chaque parti en use comme cela lui convient, et le gouvernement ne peut intervenir que dans le cas où l'ordre public se trouverait compromis.

Toutes ces sociétés, du reste, cherchent à se mettre autant que possible en rapport avec le peuple, soit par des fêtes, soit par des séances annuelles. Celles qui se vouent à des études scientifiques ou littéraires font aussi donner des cours qui, pendant l'hiver, attirent un grand nombre d'auditeurs. C'est une jouissance dont les Genevois sont en général très-friands.

« Chàque pays a ses usages, » me disait un jour une dame française qui paraissait fort avide, elle-même, de ce genre de distraction. « A Paris, on va de bal en bal, à Genève, de cours en cours. Ce n'est pas aussi fatigant, et du moins il en reste quelque chose dans l'esprit. »

Par là le niveau intellectuel se maintient toujours assez élevé. Les leçons des professeurs ali-

mentent la conversation et laissent moins de place aux commérages de petite ville.

Et tous ne sont pas professeurs à l'Académie, loin de là. Rentiers, hommes de lettres, commerçants, industriels, tout le monde s'en mêle. C'est comme une école d'enseignement mutuel, où chacun peut venir tour à tour donner ou recevoir. Un pareil échange de notions et de pensées contribue puissamment à développer l'intelligence.

Sans doute il en résulte quelquefois un peu de pédantisme. Les causeries prennent facilement l'allure sérieuse, on ne cause plus guère, on disserte, on discute. Mais cela ne vaut-il pas mieux en définitive que de médire du prochain ?

Si les saillies spirituelles sont rares, le mouvement des idées se manifeste et porte ses fruits. C'est moins amusant, peut-être, mais plus fécond.

Genève n'a certes pas à s'en plaindre, car le nombre des étrangers qui la choisissent pour résidence pendant l'hiver, prouve bien qu'elle possède un véritable attrait.

D'ailleurs les Genevois ne sont pas tristes. Leur gravité se déride sans beaucoup de peine. Ils aiment les fêtes et savent s'en procurer souvent.

D'abord, le beau pays qu'ils habitent, les compte parmi ses admirateurs les plus passionnés. Le dimanche,

> Quand le lac pur et le ciel sans nuage
> Semblent promettre un jour exempt d'orage,

la ville reste presque déserte. Sur toutes les routes des environs, les promeneurs abondent, et chemins de fer, bateaux à vapeur, voitures, transportent une foule non moins grande, pour des excursions plus lointaines.

L'un des buts favoris de ces parties de plaisir, c'est la montagne de Salève, « mont pelé, » comme l'appelait M. Raoul-Rochette[1], mais où ceux qui le connaissent bien trouvent d'irrésistibles charmes.

Du haut de ces rochers abruptes, que le soleil couchant colore de teintes vives et changeantes, on domine toute la vallée, depuis le fort de l'Ecluse jusqu'au lac, splendide vue qu'animent de nombreux villages, de charmantes villas et les capricieux méandres de deux rivières, l'Arve et le Rhône.

[1] Dans ses *Lettres sur la Suisse*, où, du reste, le pays et ses habitants sont en général assez maltraités.

L'autre versant de Salève présente des aspects plus pittoresques, des forêts de sapins, des bois de châtaigners, de vertes pelouses, et le magnifique panorama du Mont-Blanc, entouré de maintes montagnes secondaires qui forment à ce souverain une cour digne de lui.

La variété des sites est telle qu'il y en a pour tous les goûts. On y rencontre tantôt l'austère majesté de la nature alpestre, tantôt de riantes oasis où la vigne et les arbres fruitiers étalent leurs trésors, tantôt des précipices, des ravins, de vastes amas de rocs bouleversés, image saisissante du chaos qui dut suivre les grandes convulsions géologiques.

Enfin, Salève offre aux collectionneurs d'intéressantes récoltes. Il est assez riche en fleurs alpines, ainsi qu'en fossiles, et ses cavernes renferment de curieux vestiges des plus anciennes périodes.

Mais ce sont surtout les fêtes nationales qui donnent aux Genevois l'occasion de se réunir tous, dans un commun sentiment de reconnaissance pour les bienfaits dont ils jouissent. La tradition est très-respectée chez eux. Ils en célèbrent les anniversaires avec une réelle ferveur.

Ainsi l'escalade de 1602 est encore chaque année l'objet de nombreux repas, où se chante religieusement la vieille chanson patoise :

Cé qué lé naut le maître des batailles
Qui se rit et se moque des canailles
A ben fé vi per un Dezendo né
Qu'il étivé patron des génévois.

Celui qui est là-haut, le maître des batailles,
Qui se rit et se moque des canailles,
A bien fait voir par une nuit de décembre
Qu'il était le patron des Genevois.

En quelque pays que des Genevois se trouvent, le 12 décembre les réunit toujours dans ce but, et les souvenirs de la glorieuse délivrance passent de génération en génération, même chez des familles fixées à l'étranger sans espoir de retour.

Le 31 décembre, jour anniversaire de la restauration républicaine de 1813, depuis quelques années surtout, est également entré dans les habitudes populaires. En 1863, malgré les querelles politiques, alors très-vives, l'idée de célébrer le jubilé semi-séculaire de cet événement fut saisie avec ardeur par la grande majorité des citoyens. Dès le matin fanfares, cloches et canons

retentirent à la fois; toutes les maisons de la ville étaient pavoisées des couleurs genevoises (rouge et jaune) et suisses (rouge et blanc), et hommes, femmes, enfants portaient à leur chapeau, sur l'épaule ou bien à la boutonnière, la cocarde nationale.

Ce fait est d'autant plus frappant que le radicalisme avait cherché plutôt à détruire les us et coutumes du passé comme d'insurmontables obstacles au progrès de la démocratie telle qu'il l'entend.

Les révolutionnaires, en général, ne craignent pas d'entreprendre une œuvre semblable. Malgré les rudes leçons de l'expérience, ils prétendent toujours commencer une ère entièrement nouvelle, qui ne date que d'eux, et, pour cela, veulent se débarrasser de toutes les traditions, de tous les souvenirs, ou du moins ne garder que ceux qui leur conviennent.

Vaines tentatives! La nation, douée encore de quelque vigueur, ne laisse pas ainsi couper ses racines. Elle comprend bientôt que ce serait sacrifier à de chimériques espérances le patrimoine qui la fait vivre, et dès lors elle réagit énergiquement.

Le sentiment populaire, blessé dans ses plus chères affections, força le radicalisme à changer de drapeau. Les plans cosmopolites s'évanouirent devant le réveil de la nationalité genevoise.

Les fêtes des sociétés particulières sont rendues accessibles aux personnes qui veulent y souscrire, et souvent organisées de manière à ce que toute la population puisse en jouir plus ou moins.

Là dominent franchement les mœurs républicaines. Riches et pauvres, citadins, paysans, magistrats, ouvriers s'assoient à la même table, trinquent ensemble et portent des toasts au bonheur de la patrie.

Une tribune est à la disposition des orateurs qui désirent se faire entendre. Chacun y peut donner librement cours à ses idées, à ses vœux, à ses espérances, et si les discours éloquents sont rares, on est surpris de rencontrer jusque dans la classe ouvrière une remarquable aptitude à parler en public.

Dans ces réunions, qui se renouvellent plusieurs fois par année, disparaît complétement la froide réserve des salons. Une gaieté bruyante éclate, et l'égalité républicaine reprend ses droits. Les Genevois semblent vraiment former une seule

famille, animée des sentiments les plus fraternels.

Mais le cant, déposé comme un parapluie en entrant, vous attend à la porte. Les physionomies redeviennent graves et soucieuses. Cette concorde se dissipe trop souvent avec les fumées du vin qui favorisait son essor. Sans parler des divergences politiques, dans la vie de tous les jours, maintes petites rivalités d'amour-propre ou d'intérêt ramènent bien vite la défiance mutuelle. L'esprit de coterie ne favorise que trop les préventions exclusives.

Du sommet de l'échelle sociale à sa base, on en peut trouver des preuves. Chaque échelon a les siennes. En bas comme en haut elles sont vives, injustes et tenaces.

De là proviennent ces rancunes invétérées qui, dans les moments de crise, servent d'instruments aux agitateurs. Ainsi les haines rétrospectives constituent presque toujours le principal élément de nos dissensions politiques. La presse radicale de 1846 exploitait contre le gouvernement de l'époque la mort de Pierre Fatio, fusillé par les aristocrates, en 1707; et l'intolérance de Calvin lui fournissait le texte de ses déclamations les plus virulentes contre l'Église.

On se querelle au sujet d'abus qui n'existent plus depuis longtemps, on se bat pour des griefs qui datent de plus d'un siècle en arrière.

C'est, du reste, le résultat naturel de la petitesse du théâtre sur lequel s'agitent tant d'acteurs capables d'y jouer un rôle. A défaut de motifs présents pour exciter le peuple, ils en vont prendre dans l'histoire. L'ambition ne pouvant avoir de bien hautes visées s'attache aux moindres choses, et poursuit son but avec d'autant plus d'âpreté que les concurrents sont nombreux et que l'espace leur manque.

Sur ce point, Genève souffre de pléthore; aussi, malgré l'amour qu'ils ont pour elle, beaucoup de ses enfants la quittent chaque année et vont chercher fortune ailleurs. Sa puissance d'assimilation se trouve de cette manière contre-balancée par une force d'expansion non moins remarquable. Il y a des Genevois partout, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Australie, et, quelque loin qu'ils soient, la plupart témoignent de leur patriotisme par de précieuses marques d'intérêt, dans les occasions importantes.

Sans doute, la société genevoise, comme je l'ai déjà dit, ne saurait échapper tout à fait à l'influence

française. Ses rapports avec la capitale de l'empire limitrophe sont trop fréquents pour cela. Beaucoup de Genevois y vont faire chaque année un séjour plus ou moins long, et rapportent, comme au siècle dernier, soit des habitudes, soit des idées qui ne s'harmonisent pas toujours avec les exigences de la vie républicaine.

Le grand centre intellectuel exerce aussi sa force attractive sur nos écrivains. Ceux-ci, désireux d'y recevoir le baptême de la renommée, se laissent trop facilement entraîner à l'imitation des écarts ou des travers de la littérature parisienne, sacrifiant ainsi l'essor de leurs qualités originales à l'espoir d'un succès brillant mais souvent éphémère et qu'obtiennent seuls quelques talents très-supérieurs.

Cependant il reste encore bien des caractères indépendants, qui repoussent le joug absolu de la mode. Une classe nombreuse persiste à garder religieusement les anciens usages, et se défie des importations étrangères. L'éducation est d'ailleurs le préservatif le plus efficace contre un danger pareil.

Cette originalité se maintient surtout dans la classe moyenne, ainsi que chez les familles ouvrières où l'empreinte genevoise et l'idiome local se

conservent assez intacts. On trouve là des types du vieux Genevois, gouailleur, *avenaire*, un peu trop ami du plaisir, qu'il se procure hors de la maison, tandis que sa femme demeure chargée de tous les soucis du ménage et du soin des enfants, honnête homme, du reste, qui ne manque ni d'intelligence, ni d'instruction, ni même d'esprit. Il a beaucoup lu et bien lu; ses jugements portent le cachet d'un sens droit, du moins lorsque la passion ne s'en mêle pas.

Je me souviens d'avoir cheminé sur la route de Chamounix avec un de ces types singuliers. Sa conversation habituelle était grossière et très-grivoise. Mais le moindre phénomène géologique attirait son attention. Il l'examinait en connaisseur, citait de Saussure, Cuvier, Elie de Beaumont, et paraissait au courant des découvertes les plus récentes. A Bex, un Français fort instruit et de manières distinguées, qui s'était trouvé son voisin à table d'hôte, me demanda : « Qui est donc ce savant professeur de Genève qui parle un si drôle de langage ? » Et sa surprise fut grande quand je lui répondis : « C'est un ouvrier horloger. »

« Où diable l'instruction va-t-elle se nicher ! » me dit-il.

C'était en effet un curieux contraste. Des idées parfaitement nettes, des connaissances profondes, jointes aux expressions les plus triviales, avec accompagnement de jurons énergiques.

Quoique moins communs qu'autrefois, des exemples semblables se rencontrent encore dans la fabrique d'horlogerie.

En définitive, Genève, malgré sa métamorphose, n'a pas entièrement perdu la physionomie particulière qui la distinguait jadis. Sans devenir tout à fait une grande ville, elle s'est élargie, à la fois physiquement et moralement. Quelques-uns, n'en voulant voir que les mauvais résultats, le déplorent comme un malheur irréparable. Mais la plupart comprennent qu'il faut marcher avec le siècle et que la crainte de sauter ou de brûler en chemin de fer ne fera pas rétablir les diligences. Au lieu de se livrer à de stériles regrets, ils travaillent, luttent, se dévouent avec zèle et courage pour le bien de leur patrie.

On doit donc espérer que celle-ci, tout en se modifiant peut-être encore, demeurera toujours un centre d'activité morale et intellectuelle. La résistance, opposée au radicalisme sur ces deux points, prouve que la société n'est ni découragée ni cor-

rompue. Ses efforts ont arrêté déjà les progrès du mal, et l'ardeur que déploient à l'envi ses dévoués citoyens promet de ne pas laisser l'œuvre inachevée.

De tels symptômes compensent bien les petits défauts que j'ai signalés comme inhérents aux mœurs démocratiques. Malgré ses inconvénients assez graves, sans doute, l'esprit de coterie stimule, entretient la vie et tourne souvent au profit de l'intérêt général.

L'initiative individuelle est un élément indispensable pour la prospérité de l'Etat républicain. L'égalité socialiste, quoique plus attrayante en théorie, produirait dans la pratique une centralisation désastreuse. L'égoïsme et la paresse aidant, les affaires publiques seraient abandonnées entre les mains de quelques ambitieux meneurs, et l'on arriverait ainsi bientôt à l'oligarchie.

CHAPITRE VI

LES GENEVOISES

CHAPITRE VI

Les Genevoises.

Quoique ne prenant aucune part directe aux affaires publiques, les femmes exercent dans l'Etat une influence assez grande.

On peut dire qu'à certains égards la marche de la civilisation dépend d'elles. Toute société qui ne les entoure pas d'estime et de respect, se condamne par cela même à ne plus avancer dans la voie du progrès. Les pays de l'Orient, où règne la polygamie, en fournissent d'abondantes preuves, et l'histoire nous montre que partout l'abaissement de la femme fut le signe d'une prochaine décadence. Le rang qu'elle occupe dans les différents pays de l'Europe servirait également de critère presque infaillible pour apprécier leur valeur morale.

Cela s'explique aisément. Les femmes, en qua-

lité de sœurs, d'épouses et de mères, tiennent en quelque sorte dans leurs mains le fil de la destinée des hommes.

L'amour leur soumet les plus farouches. Hercule est dompté par Omphale, qui, soit dit en passant, abusa de son empire, en lui donnant à manier un fuseau. Employer ce héros à filer du chanvre ou du lin, c'était un véritable caprice de grande coquette, plus fière de constater sa victoire que soucieuse de lui faire produire des résultats salutaires.

Heureusement, tous les héros ne rencontrent pas des Omphale, et pour la plupart des hommes l'affection d'une épouse, la tendresse d'une mère ou d'une sœur est la source d'aspirations plus nobles et plus hautes.

Cette action bienfaisante commence de très-bonne heure, car, dès le berceau, l'enfant se voit l'objet d'une sollicitude perpétuelle.

Qu'il soit beau ou laid, chétif ou robuste, on l'aime, on l'entoure de soins empressés. Les premiers sons qui frappent son oreille sont des paroles venant du cœur, les plus douces que puissent formuler des lèvres humaines.

Son âme s'épanouit sous l'impression de cette

musique suave et pénétrante. Dans le regard de sa mère il apprend à sourire, et bientôt reçoit d'elle des germes féconds, d'où sortiront plus tard de précieuses fleurs, s'ils ne sont pas étouffés avant d'éclore.

Ainsi se prépare, à l'entrée même de la vie, le terrain du développement moral et religieux, principe générateur de toutes les vertus.

Et, lorsque vient le temps des études, lorsqu'il s'agit d'apprendre à lutter contre les obstacles, à marcher d'un pas ferme au milieu des écueils, n'est-ce pas la femme qui stimule, encourage, soutient, et souvent imprime au caractère du jeune homme un cachet indélébile ?

A ce moment son rôle devient double. Elle peut, comme l'arbre du bien et du mal, sauver ou perdre. Tantôt sage et bonne Egérie, tantôt séduisante syrène, sa puissance est irrésistible.

Mais, en définitive, ne demeure-t-elle pas encore l'ange consolateur pour l'homme qu'ont accablé les épreuves, et que le contact du vice, la cupidité, l'égoïsme n'ont pas entièrement corrompu ?

Heureux celui qui conserve longtemps sa mère et qui revient toujours avec joie dans la maison paternelle.

A Genève, comme ailleurs et même peut-être plus qu'ailleurs, cette influence existe. Les institutions du pays lui sont favorables, la liberté seconde son essor.

Dans un Etat républicain, les femmes ne peuvent pas rester indifférentes à la politique. Chez le pauvre et chez le riche, partout elles entendent discuter des questions de ce genre. Leurs maris en parlent sans cesse, et leurs fils font, au collége déjà, l'apprentissage des luttes de partis. Quand sonne le tocsin de l'émeute; les uns et les autres prennent leurs armes pour aller participer aux luttes sanglantes qui décident le sort de la patrie, tandis que mères et sœurs attendent, en priant, l'issue de la bataille.

Ah! la vie républicaine a ses heures d'angoisse, la liberté s'achète au prix de sacrifices pénibles. Le dévouement du citoyen n'est pas un vain mot.

Les intérêts du pays donc se confondent trop avec ceux de la famille pour que la femme y soit étrangère. Dans cette atmosphère de patriotisme elle puise une force qui la rend capable de maîtriser sa nature sensible et nerveuse, d'inspirer l'énergie à tous ceux qui l'entourent.

En général, on peut dire que les Genevoises ne

sont pas moins zélées citoyennes que bonnes mères de famille. Elles se montrent même quelquefois plus passionnées que leurs maris et donnent l'exemple de la fermeté, du courage, de l'audace. Aussi, quoique l'histoire, peu galante, se taise à cet égard, il me semble très-probable qu'elles durent l'être dès l'origine. Sans cela, les prêtres auraient eu leur appui, c'est évident. Le confesseur, qui vient se mettre entre le mari et la femme, connaît et déjoue facilement les complots du premier.

Dans une petite ville, pleine de moines, de chanoines et d'abbés se disputant à l'envi les faveurs de l'évêque et celles du duc de Savoie, il fallait chez les laïques une résolution bien ferme pour maintenir leurs franchises en face d'ennemis si nombreux. Or, j'estime que si les femmes se fussent encore mises contre eux, le succès de leurs efforts serait devenu tout à fait impossible.

Ce n'était assurément pas à l'école que les enfants apprenaient à vouloir Genève indépendante et libre. Le foyer domestique seul pouvait leur suggérer de pareilles idées, et là, nous le savons, l'influence maternelle domine.

On doit donc en conclure que le parti national trouva de l'appui chez les femmes, qui sans doute

approuvaient et secondaient ses vues. Elles contribuèrent dès lors à former cette génération de vrais citoyens dont la résistance héroïque fit tant de fois échouer les projets du duc et de l'évêque.

Cependant on aurait tort de vouloir généraliser trop cette hypothèse, car à l'époque où parurent à Genève les premiers réformateurs : « Des femmes, » dit l'un d'eux, « ne s'en trouvait en ce temps-là pas seulement une qui eût quelque estimale de vouloir connaître la vérité. »

Afin donc d'exciter au moins leur curiosité, ce prédicant fit placarder sur les murs une affiche ainsi conçue :

« Il est venu un homme en cette ville, qui veut enseigner à lire et écrire en français, dans un mois, à tous ceux et celles qui voudront venir, petits et grands, hommes et femmes, même à ceux qui jamais ne furent en école. Et si dans le dit mois ne savent lire et écrire, ne demande rien de sa peine. Lequel trouveront en la grande salle de Boytet, près du Mollard, à l'enseigne de la Croix d'or. Et s'y guérit beaucoup de maladies pour néant. »

La foule accourut bientôt, mais les femmes se montrèrent d'abord très-rétives. Elles voulurent même jeter au Rhône le prédicant, un jour qu'il

avait refusé de faire honneur au passage d'une procession.

« C'est assavoir de Fromment, lequel en passant sur le pont du Rhône, rencontra les prêtres en grande solennité, à une procession pour lors accoutumés faire. Voyant qu'il ne faisait honneur ni à eux, ni à leurs croix, ni à leurs reliques et images qu'ils portaient, furent si offensés qu'ils laissèrent à chanter saint Pierre, saint Paul, pour crier : à la caigne, au Rhône, au Rhône, et lui jetèrent la rage des femmes sus, en telle sorte qu'elles voulaient le jeter du pont à bas au Rhône. Mais Dieu suscita présentement Jean, le fils de Claude Humbert, et certains autres de sur le pont, qui le ravirent des mains des femmes, sans qu'il eut point de mal. »

Une dame de la bourgeoisie, pourtant, ne tarda pas à se convertir et cela produisit d'autant plus d'impression qu'elle avait été jusqu'alors très-hostile à Fromment. C'était « une honnête femme, nommée Claudine, femme d'un bon citoyen de la ville, Aimé Levet, sachant bien lire, fort dévote et superstitieuse à merveilles, faisant conscience d'ouïr prêcher cet homme, l'estimant être diable, pensant être damnée, si seulement l'avait ouï prêcher ; et

l'avait en si grande horreur qu'elle ne le voulait voir, ni ouïr, craignant d'être enchantée.

« Toutefois si fut-elle tant persuadée de sa belle-sœur Paule, femme de Jean Levet, fort fervente à la parole, de l'ouïr à tout le moins dit-elle une fois, pour l'amour de moi, ce qu'elle obtint à grand'-peine. Et venant ouïr cet homme, en moquerie et dérision, pensant trouver un enchanteur, ou un diable, tant était embabuynée, et entrant dans la chambre, cependant qu'il prêchait, faisant de grandes croix, elle se signait par plusieurs fois, se recommandant à Dieu, se vint asseoir auprès de lui, le regardant et écoutant fort affectueusement.

« Avoir parachevé le sermon, elle lui dit à haute voix : Ce que vous avez dit est-il véritable ? — Oui, dit-il. — Se prouvera-t-il tout par l'Evangile ? — Oui. — La messe ne s'y trouve-t-elle point ? — Non. — Et votre livre auquel avez prêché est-il vrai nouveau Testament ?

« Laquelle l'emprunta, et le commença à lire, se séparant à part, dans une chambre de sa maison, par trois jours et trois nuits, enserrée avec prières, jeune et oraisons, comme elle disait, et son mari et ceux de sa maison, sans boire ni manger, tant y était affectionnée. Avoir parachevé de lire

ces trois jours passés, envoya quérir cet homme en sa maison, lequel la trouva si résolue, et de tel propos, qu'elle lui fut en grande admiration de l'ouïr parler ainsi qu'elle parlait, et lui voyant jeter les larmes jusques en terre, rendant grâces à Dieu qui l'avait illuminée, et donné à connaître sa parole, laquelle montra par après n'avoir reçue en vain.

« Ainsi, d'effet et de parole, commença à suivre l'Evangile, en sorte que tous ceux de la ville en étaient étonnés, de la voir si tôt changée et de l'ouïr ainsi parler comme elle faisait, disputant contre les prêtres, leur remontrant bénignement, par les Ecritures ce qui était nécessaire, et partout où elle se trouvait çà et là parmi la ville, faisait le semblable; tellement qu'elle gagna à notre Seigneur son mari, qui était alors bien adversaire à la parole, et plusieurs autres femmes furent converties.

« Mais quand ses compagnes la virent en si bref temps changée et l'ouïrent parler autrement qu'elle ne soulait (qu'elle n'avait coutume), furent toutes étonnées et la laissèrent pour un certain temps, sans la vouloir fréquenter, disant l'une à l'autre : elle a été bien tôt enchantée, elle a ouï cette caigne, cette charope, parlant par compassion

qu'elles avaient, craignant de leur compagne que ne fut abusée. Toutefois la voyant si bien persévérer et si constante en ses paroles, et être exemple de sainte conversation, ont été aussi gagnées à la parole....

« Davantage elle incita à grande charité plusieurs autres honnêtes femmes riches, bourgeoises de la ville, mettant bas leurs grandes pompes, et allant accoutrées simplement, sans nulle superfluité [1]. »

Ces nouvelles converties, dont le nombre s'accrut rapidement, travaillèrent avec succès dès lors à répandre la nouvelle doctrine. On voit dans le récit de Jeanne de Jussie que plusieurs d'entre elles prenaient part aux disputes qui, par ordre des Syndics, avaient lieu devant les sœurs du couvent de Ste-Claire.

« Le jour de Monsieur Saint Augustin, retournèrent le Lieutenant, avec dix-huit de ces plus fermes hérétiques, et tous gens d'apparence, et sa sœur l'apostate qui menait la femme de Aymé Levet, apothicaire, qui se mêlait de prêcher. Et les pauvres Sœurs, à leur manière accoutumée, se

[1] ANT. FROMMENT, *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, 1 vol. in-8, publié par les soins de M. G. Revilliod.

vont toutes retirer à l'Eglise, demandant secours et aide à notre Seigneur. Et après plusieurs propos douloureux, les hérétiques vont dire à cette langue diabolique : Dame Claude faites votre devoir : et tantôt se prit à sermonner ne tenant propos qu'en vilipendant la vierge Marie, et Saints et Saintes de paradis, et l'état de virginité, et de toute dévotion, et autres propos, que je tais, pour honnêteté, et ai horreur de les ramentevoir, louant l'état de mariage et de liberté, alléguant que les Apôtres avaient tous été mariés au collége de Jésus, et même saint Jean, et saint Jacques, et saint Paul, et que lui-même a dit que c'est bonne chose d'être marié et d'être deux en une chair, et pervertissait la sainte Ecriture tout à rebours, et changeait le doux miel en venin amer, et tant que les Sœurs ne le pouvaient endurer, mais lui hochaient la tête criant : Oh! la grande menteresse, et fausse diablesse incarnée, et mère Vicaire leur dit : Messieurs, ôtez-nous d'ici cette jongleresse et la faites taire, car toutes avons grande horreur de l'ouïr, hà[1] ! »

Ces prédicantes zélées devinrent sans doute de précieux auxiliaires pour la Réforme.

[1] *Le Levain du calvinisme*. 1 vol. in-8.

La tradition de l'Escalade mentionne aussi deux femmes qui, dans cette nuit mémorable, contribuèrent au salut de la ville par leur courage et leur présence d'esprit. C'est à peu près tout ce qu'on sait du rôle politique des Genevoises d'autrefois. Mais il est permis de croire que leur patriotisme se montrait, alors comme de nos jours, dans les circonstances difficiles.

En 1857, quand la Suisse était menacée d'une guerre par suite de la révolution neuchâteloise, quelques dames de la plus haute société de Genève provoquèrent la formation d'un corps d'infirmières pour aller soigner les blessés sur le champ de bataille, et s'inscrivirent les premières en tête de la liste.

Un si noble dévouement compense bien de légers travers à l'occasion desquels on les a souvent accusées de pruderie, de pédantisme ou d'austérité puritaine. Ce sont des étrangers, surtout des Français qui les jugent ainsi, fort à la légère et sans beaucoup les connaître.

Je me garderai bien de prétendre qu'ils n'aient pu rencontrer à Genève, comme dans d'autres villes, des types de ce genre, mais leur tort est de prendre l'exception pour la règle. Les voyageurs

ne sont que trop sujets à ce genre de méprise. La première impression décide souvent du bien ou du mal qu'ils disent d'un pays.

En général, chez les Genevoises le fond vaut mieux que la forme, et celui qui ne les voit qu'en passant risque fort de se tromper à leur égard. Elles ne manquent ni d'esprit, ni de grâce, ni d'imagination ; seulement ces trésors ne s'étalent pas tout de suite aux yeux du premier venu. Pour en jouir, il faut inspirer la confiance, et ce qu'on traite ainsi de pruderie me paraît plutôt une sage réserve assez nécessaire dans un pays où tant d'étrangers affluent. La liberté même des mœurs l'exige, car autrement il pourrait en résulter de fâcheuses conséquences.

Le respect de soi-même est un des traits essentiels du caractère républicain. Il constitue la principale garantie de l'individu contre les inconvénients de l'égalité politique et sociale. Par ce moyen chacun défend sa propre indépendance contre les dangers de l'absorption.

Les femmes surtout en ont besoin et doivent à cet égard donner l'exemple. Le public les y force par sa surveillance jalouse. Chez elles d'ailleurs l'éducation développe bien vite le sentiment de la responsabilité.

A Genève, la jeune fille dès l'âge de 5 à 6 ans, fréquente des écoles plus ou moins publiques. Elle apprend de bonne heure à vivre, elle se trouve aux prises avec les difficultés et les frottements du monde, quoique sans échapper à la bienfaisante influence de la maison paternelle, car on ne la met pas en pension. Ses parents la gardent auprès d'eux et s'intéressent à ses études. Après les leçons elle rentre au logis, où sa mère l'initie aux travaux du ménage.

L'éducation du cœur dans la famille marche ainsi de front avec celle de l'intelligence, qui se fait au dehors.

Sous un pareil régime, les Genevoises contractent assez vite des habitudes sérieuses, qui leur donnent plus de gravité, peut-être, que n'en comporte leur âge. Il n'est pas très-rare d'entendre de jeunes demoiselles de 16 à 18 ans exprimer des opinions religieuses ou politiques très-prononcées, et les défendre avec beaucoup d'ardeur. Elles prennent déjà part aux disputes qui passionnent la ville.

Sans doute, cette maturité précoce a quelque chose de trop positif, et l'ignorance naïve, la frivolité légère et gracieuse, rehaussées par les charmes de l'esprit séduisent davantage.

Mais tout le rôle de la femme ne consiste pas seulement à plaire. D'autres devoirs lui sont imposés, qui demandent plus de force et de résolution.

Il est vrai, je l'avoue, qu'un peu de poésie n'y gâte rien.

Du reste, on se tromperait en croyant la jeunesse genevoise ennemie du plaisir. Au contraire, elle sait fort bien jouir de la liberté que lui laissent à cet égard les usages républicains.

De jeunes filles peuvent aller au bal sans leur mère, jouer la comédie, avoir des réunions musicales, quelquefois même faire des parties de montagne où la plus franche gaîté s'allie au respect des convenances. Là souvent naissent des inclinations qui produisent d'heureux mariages, parce que les fiancés, avant de s'unir, ont eu le temps de bien se connaître.

Une fois mariée et mère de famille, la Genevoise quitte peu son intérieur, où l'enchaînent des devoirs doux à remplir. Alors de précieuses qualités la distinguent. Son intelligence très-développée lui permet de comprendre et de suivre avec intérêt les travaux de son époux, en même temps qu'elle dirige et surveille l'éducation de ses en-

fants. C'est une bonne ménagère qui ne se laisse point absorber complétement par les soins du pot au feu.

Jusque dans la classe ouvrière, les femmes conservent le goût de la lecture et profitent volontiers des bibliothèques populaires, ainsi que des occasions, si fréquentes à Genève, d'assister à quelques séances instructives et gratuites. Les moins favorisées de la fortune tiennent en général beaucoup à ce que leurs filles reçoivent de l'instruction, et ne reculent pas devant les sacrifices nécessaires pour cela.

Mais dans la bonne bourgeoisie surtout, elles ont un degré de culture littéraire vraiment remarquable. L'empreinte profonde du sens moral donne d'ailleurs à leur esprit de l'indépendance et de l'originalité.

Si les jugements de la Genevoise peuvent quelquefois être taxés d'étroitesse, du moins ils reposent sur des principes, sur des convictions réelles, mérite rare aujourd'hui, même chez les critiques en renom.

Peut-être est-elle un peu trop disposée à disserter ; sa conversation n'a pas toujours le charme d'une causerie vive et piquante ; mais on y trouve

des connaissances étendues et variées, des idées, de l'aptitude à comprendre les questions de tout genre.

Cette intelligente curiosité, que les esprits superficiels accusent de pédanterie, plaît aux penseurs et les intéresse plus que des entretiens futiles sans but ni portée.

La physionomie des salons en reçoit un cachet particulier, c'est vrai. Vous n'y rencontrez guère le feu croisé de saillies fines et spirituelles, de jolis mots et de compliments flatteurs, qui caractérise la conversation française.

Il y a moins d'abandon et moins de bruit. On ne fait pas cercle autour de quelques beaux parleurs ou parleuses à la voix éclatante. Maints petits groupes épars causent fort tranquillement. L'aspect général est plutôt froid et contenu.

Les femmes, sans être timides, s'abstiennent de prévenances trop marquées vis-à-vis des étrangers, et la maîtresse de la maison elle-même s'en montre souvent peu prodigue envers les personnes qui lui sont présentées.

Cependant il ne serait pas juste de leur en attribuer toute la faute, dont une bonne part incombe aux hommes, ou plutôt encore aux coutumes de la vie républicaine.

Je l'ai déjà dit, l'esprit aristocratique règne plus ou moins dans tous les rangs de la société genevoise. De là résulte qu'on se partage en petites catégorie rivales dont chacune a ses réunions, ses plaisirs, ses préjugés, et son orgueil qui lui défend de se mêler aux autres. Cette fierté remplace les titres et les priviléges. On y tient d'autant plus que rien dans les lois ne justifie de telles prétentions. L'égalité politique et civile est complète, en sorte que le plus pauvre citoyen peut arriver aux premières magistratures comme aux grades militaires les plus élevés. Quelquefois même les caprices du suffrage universel confient le pouvoir aux moins capables, réalisant ainsi la carricature du peuple souverain qu'Aristophane avait esquissée dans sa comédie des *Chevaliers*.

Au milieu de ce pêle mêle étrange, les femmes sont excusables, assurément, de vouloir maintenir des distinctions fictives, qui du moins forment encore une barrière assez forte contre l'invasion du socialisme, c'est-à-dire de la barbarie.

Un autre motif non moins grave doit les rendre fort scrupuleuses sur ce point. C'est que les hommes, sans cesse préoccupés de la chose publique, vivent beaucoup entre eux, dans leurs cer-

cles, dans leurs assemblées électorales préparatoires, dans leurs comités de toute sorte, et, sans ces gardiennes vigilantes, la société deviendrait bientôt une vaste cantine, où ne retentiraient plus que l'éloquence des démagogues et les applaudissements ou les vociférations de la foule exaltée.

En maintenant leur dignité, les femmes rendent un éminent service au pays. Elles inspirent le respect, et leur présence au milieu des grandes fêtes populaires témoigne assez de l'empire bienfaisant qu'elles exercent.

Voilà ce que ne savent pas ceux qui déblatèrent contre la pruderie des Genevoises. Ils en parleraient autrement s'ils avaient pu les suivre dans leur intérieur domestique, les voir se consacrer à l'éducation de leurs enfants, se préoccuper en même temps des intérêts publics et donner l'exemple de la charité la plus active et la mieux entendue.

La bonté du cœur vaut bien la grâce de l'esprit. S'il fallait choisir entre ces deux qualités, la première me semblerait préférable. Mais elles ne s'excluent point l'une l'autre. Un cœur généreux est d'ordinaire enclin à l'indulgence. Il aime faire le bien et s'y livre en général avec plus d'ardeur que de réflexion.

Ceci m'amène tout naturellement à parler d'une vertu genevoise dont le mérite appartient surtout aux femmes. C'est la bienfaisance.

A Genève, elle s'exerce sous maintes formes diverses et ne se borne pas aux besoins de la localité, mais étend son action à l'extérieur. Les grandes misères n'y sollicitent jamais en vain des secours, et l'esprit le plus tolérant, le plus large, anime ce charitable élan auquel tous prennent part, où ne font défaut ni la pite de la veuve, ni le denier du pauvre. En de telles occasions, l'antagonisme religieux et les préventions politiques disparaissent entièrement; la cité protestante mesure ses dons à la gravité des infortunes, quels que soient le pays et les croyances de ceux qui souffrent.

Les adversaires de l'économie politique prétendent qu'elle tue la bienfaisance. En effet, l'application rigoureuse de ses principes semble devoir produire ce résultat. Aucun des efforts de la charité publique ou privée n'y résisterait, car ils ont tous plus ou moins le tort de perpétuer la misère au lieu de la détruire. Heureusement, chez l'homme et surtout chez la femme, la pitié parle souvent plus haut que les principes.

On raconte à ce sujet une curieuse anecdote. Deux Anglais, l'un économiste distingué, l'autre, M. X. riche propriétaire, connu par ses bienfaits dans tous les environs, discutaient la question du paupérisme et rivalisaient d'éloquence pour protester contre les maux qu'engendre l'aumône, lorsque survint une demande de secours. Il s'agissait de la femme d'un ouvrier, que la mort accidentelle de son mari laissait dans la misère avec trois jeunes enfants.

M. X., après avoir lu la lettre, la tend à son ami : « Que feriez vous à ma place ? » lui dit-il.

— « Rien, » répond l'économiste.

— « Mais....

— « Rien, on ne doit pas transiger avec les principes. »

Alors, M. X. s'écrie : « Jean, allez dire que je ne puis rien faire. Décidemment je ne veux plus encourager la paresse et l'imprévoyance. »

Puis, se tournant vers l'économiste : « Vous ne donnez donc jamais ?

— « Jamais !

— « Quels que soient les besoins ?

— « Jamais ! jamais !

— « Cependant la position particulière de cette malheureuse femme est bien digne de pitié...

— « N'importe.

— « Mais quand un refus peut causer la mort d'une femme et de trois enfants....

— « Je vous répète que je ne donne rien. Seulement, pour les cas exceptionnels, mon intendant peut y pourvoir, sur une somme que je mets chaque année à sa disposition dans ce but. »

Aussitôt M. X. tirant de sa bourse deux pièces d'or, et rappelant son domestique :

— « Jean, allez porter ceci à la pauvre veuve, et voyez ce qu'on peut faire de plus pour la tirer d'embarras. Mais dites-lui bien que c'est de votre part et non pas de la mienne. »

Genève se conduit à peu près comme M. X. Nulle part les principes de l'économie politique ne sont plus en faveur, et pourtant l'essor de la bienfaisance n'en souffre point. Elle s'y pratique de toutes les manières possibles. On l'inculque aux enfants dès le bas âge; l'éducation en fait pour eux un plaisir, une récompense.

Ainsi, les petites filles, aussitôt qu'elles savent manier l'aiguille, commencent à travailler pour les pauvres, en attendant de pouvoir être admises dans quelqu'une des innombrables associations qui s'occupent d'œuvres de ce genre.

C'est une sphère d'activité particulièrement précieuse pour les femmes qui ne se marient pas. Elles y trouvent le moyen d'échapper à l'isolement, de se créer des intérêts et des affections, de remplir utilement leur vie. Or, à Genève, il y en a beaucoup, soit parce qu'elles préfèrent le célibat à des unions trop chanceuses, soit parce qu'un grand nombre de jeunes gens se marient à l'étranger.

Genève est d'ailleurs une pépinière d'institutrices qui, lorsqu'elles ont achevé l'éducation de leurs élèves, rapportent au pays de quoi vivre dans une certaine aisance et tiennent en général à rester indépendantes. Mettant au service de la charité leur zèle et leur expérience, elle savent très-bien s'acquitter de cette noble tâche et sont entourées d'estime et de considération. Chez quelques-unes, peut-être, les allures pédagogiques nuisent à la grâce du cœur. Chaque profession imprime plus ou moins son cachet particulier à ceux qui s'y livrent, et cela se rencontre souvent, même chez des hommes, du reste, très-distingués.

Un autre écueil plus dangereux pour la femme, c'est l'excès du rigorisme puritain. Il risque d'opérer en elle une métamorphose fâcheuse, de dessé-

cher son âme, d'altérer son aimable naturel, de même que l'âpre souffle de la bise vient flétrir des fleurs délicates et leur enlever tout éclat et toute fraîcheur.

Les Genevoises, on ne saurait le nier, sont comme d'autres exposées à ce travers. Leur éducation, favorisant l'initiative de la pensée, les prédispose aux vues systématiques. L'idée du devoir, qui les domine fortement, leur fait pousser quelquefois jusqu'à l'extrême l'application des principes qu'elles adoptent et que trop souvent elles comprennent mal, lorsque les premières notions de philosophie leur manquent. La logique, ou l'art de raisonner, est le guide indispensable de l'essor intellectuel. Dans un pays protestant surtout elle devrait faire partie de l'instruction des jeunes filles.

L'enseignement religieux y supplée sans doute, jusqu'à un certain point, quand il use avec sagesse du libre examen. L'usage de la raison et les règles qui doivent le diriger trouvent alors leur place à côté des persuasions de la foi. Mais, avec l'orthodoxie absolue, il n'en est pas ainsi. Les affirmations du maître reposent uniquement sur le principe d'autorité. Ses catéchumènes l'écoutent comme un oracle, et parfois interprètent ses

leçons d'une manière plus exclusive encore, de telle sorte que l'amour chrétien dont le pasteur, pénétré lui-même, voulait leur communiquer la généreuse ardeur, se change pour elles en un formalisme étroit, despotique et stérile. Du reste, je dois le dire, de tels exemples sont rares, et se rencontrent seulement chez des personnes trop dominées par la fierté du caractère.

On accuse à tort la religion de ce triste résultat, sa véritable cause se trouve dans une tendance fort étrangère aux idées religieuses. Je l'ai déjà signalée. Elle existait avant la Réforme, et fut le puissant mobile qui poussa les citoyens genevois à briser tous les liens de servitude temporelle et spirituelle. C'est l'orgueil républicain, source de grandes vertus, mais aussi de quelques défauts regrettables. Pour avoir les unes il vaut certes bien la peine de subir les autres. Devant les immenses bienfaits que lui doit Genève, on se résigne volontiers aux critiques dont le caractère national est l'objet.

Si la femme en reçoit peut-être une apparence plus sévère, elle y gagne des qualités éminentes, qui contribuent au bonheur de la famille, et par conséquent à celui de l'Etat.

Rien d'ailleurs ne serait plus injuste que de prétendre juger une société d'après quelques types qui frappent l'observateur, précisément parce qu'ils sont exceptionnels.

La réserve des Genevoises n'exclut ni l'amabilité ni les dons de l'esprit. Elles peuvent, au premier abord, paraître moins séduisantes que d'autres, mais, à mesure qu'elles sont mieux connues, on les apprécie davantage.

Les traits principaux qui les distinguent : culture intellectuelle, principes solides, sincères convictions, sentiments généreux et dévoués, forment assurément un ensemble tout à fait digne d'éloge.

CHAPITRE VII

ÉDUCATION. — INSTRUCTION PUBLIQUE



CHAPITRE VII

Éducation. — Instruction publique.

L'éducation est un art difficile, sur lequel on a beaucoup écrit, trop peut-être, sans être parvenu jusqu'à présent à découvrir de méthode certaine. Des innombrables systèmes, ainsi laborieusement édifiés, pas un seul ne résiste aux exigences de la pratique.

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir étudié le sujet. Des esprits du premier ordre s'y sont consacrés avec zèle, et leurs ouvrages portent le cachet du talent ainsi que de l'expérience. On y peut puiser des observations très-justes, d'excellents conseils, des vues fécondes. Mais il faut choisir et ne pas prendre leurs théories pour des recettes infaillibles.

Tous les enfants ne se ressemblent pas, quoique

sans doute il existe entre eux de grandes analogies. Chacun a son individualité plus ou moins marquée, en sorte que ce qui convient pour l'un risque d'échouer avec les autres. Outre la différence des caractères, leur entourage, les circonstances au milieu desquelles ils s'élèvent varient aussi beaucoup, et viennent rendre impossible l'application du même système à tous.

D'ailleurs, sauf quelques principes généraux, la puissance éducative réside bien moins dans des préceptes que dans l'exemple, dans l'habitude et la vie.

Les enfants ont pour premier et d'abord unique maître l'imitation, qui leur apprend à voir, à marcher, à parler.

Or, cet habile professeur, dont les fonctions doivent évidemment cesser dès que s'éveille l'intelligence, persiste à garder son empire et peut devenir très-dangereux si l'on n'y met bon ordre.

Il faut donc que la maison paternelle soit un séjour de paix et d'affection, un foyer de sentiments nobles, généreux, dévoués, de joies pures, de bon vouloir pour nos semblables et de reconnaissance envers Dieu.

Alors l'enfant n'y trouvera que des modèles sa-

lutaires, n'y puisera que de bonnes et fécondes semences pour l'avenir. Même quand il l'aura quittée, elle restera son idéal favori, l'objet de ses pensées habituelles, la source et le but de ses plus chères espérances, et vous le verrez y revenir toujours avec bonheur.

Cela ne suffit pas sans doute. Pour combattre les influences de l'extérieur, on a besoin aussi d'une direction ferme et sage, d'une sollicitude active et prudente. Mais la tâche est singulièrement facilitée par la bienfaisante action du foyer domestique.

J.-J. Rousseau dit avec beaucoup de raison : « La première éducation est celle qui importe le plus, et cette première éducation appartient incontestablement aux femmes : si l'auteur de la nature eût voulu qu'elle appartînt aux hommes, il leur eût donné du lait pour nourrir les enfants. Parlez donc toujours aux femmes par préférence dans vos traités d'éducation ; car, outre qu'elles sont à portée d'y veiller de plus près que les hommes, et qu'elles y influent toujours davantage, le succès les intéresse aussi beaucoup plus, puisque la plupart des veuves se trouvent presque à la merci de leurs enfants, et qu'alors ils leur font vivement sentir en

bien ou en mal l'effet de la manière dont elles les ont élevés. Les lois, toujours si occupées des biens et si peu des personnes, parce qu'elles ont pour objet la paix et non la vertu, ne donnent pas assez d'autorité aux mères. Cependant leur état est plus sûr que celui des pères ; leurs devoirs sont plus pénibles ; leurs soins importent plus au bon ordre de la famille ; généralement elles ont plus d'attachement pour les enfants. Il y a des occasions où un fils qui manque de respect à son père peut en quelque sorte être excusé ; mais si, dans quelque occasion que ce fût, un enfant était assez dénaturé pour en manquer à sa mère, à celle qui l'a porté dans son sein, qui l'a nourri de son lait, qui, durant des années, s'est oubliée elle-même pour ne s'occuper que de lui, on devrait se hâter d'étouffer ce misérable comme un monstre indigne de voir le jour. Les mères, dit-on, gâtent leurs enfants. En cela, sans doute, elles ont tort, mais moins de tort que vous peut-être qui les dépravez. La mère veut que son enfant soit heureux, qu'il le soit dès à présent. En cela, elle a raison ; quand elle se trompe sur les moyens, il faut l'éclairer. L'ambition, l'avarice, la tyrannie, la fausse prévoyance des pères, leur négligence, leur dure insensibilité, sont cent

fois plus funestes aux enfants que l'aveugle tendresse des mères[1]. »

Sauf quelques traits déclamatoires, ce morceau fait nettement ressortir l'importance de l'éducation maternelle qui doit commencer dès le berceau. C'est dommage que le philosophe genevois n'ait pas toujours si bien raisonné!

Les pages de son *Emile,* qui traitent des soins à donner aux petits enfants, sont pleines de remarques fort judicieuses et contribuèrent certainement à déraciner beaucoup d'abus, beaucoup de préjugés déplorables qui régnaient alors dans tous les pays. Mais, dès qu'il aborde l'éducation intellectuelle et morale, ses vues ne sont plus celles d'un observateur scrupuleux. Il sort de la réalité, se crée un élève imaginaire et le façonne à sa guise pour les besoins du système, oubliant que l'homme, destiné à vivre en société, ne doit ni ne peut se soustraire aux conditions que la société lui impose.

L'état de nature dont Rousseau parle sans cesse est une pure fiction qui le mène à d'étranges inconséquences, car, en définitive, Emile se trouve

[1] *Emile ou l'éducation*, note 1 du Ier livre.

fort mal préparé pour le monde, et, dès ses premiers pas, échoue contre les écueils de la vie.

Malgré ces contradictions, l'admirable style de l'écrivain fit accueillir le livre avec enthousiasme. Il eut, en particulier à Genève, beaucoup d'amateurs exaltés, qui s'appliquèrent aussitôt à le mettre en pratique.

C'était le plus sûr moyen de rendre évidents, aux yeux de tous, les vices du système. Quelques éducations à la Jean-Jacques suffirent pour en dégoûter les gens raisonnables, et, tout en adoptant les préceptes de Rousseau concernant la première enfance, on renonça complétement au reste.

Mme Necker-de Saussure fait mieux connaître les principes éducatifs qui sont en faveur à Genève.

« Cultiver les dispositions heureuses, leur donner cette fixité et cette permanence qui leur font mériter le nom de qualités, élever celles-ci au rang des vertus en leur imprimant l'auguste sceau d'une volonté religieuse, telle est, relativement à la formation du caractère, la marche graduelle d'une bonne éducation.

« Dans la première enfance on n'a encore affaire qu'avec les dispositions ; il en est qu'on peut favo-

riser à une époque où il n'est encore possible d'en combattre aucune. A tout âge même, le meilleur moyen d'étouffer ou du moins d'affaiblir les mauvais penchants, c'est de donner un continuel exercice aux autres. *Surmontez le mal par le bien*; admirable précepte de l'Evangile qui renferme tout le secret de l'éducation....

« Il est très-important de fixer d'avance ses idées sur les dispositions qu'on veut cultiver; s'en remettre entièrement à la nature, c'est laisser grandir au hasard tout ce qu'elle a semé de ses mains. C'est là l'inconvénient de cette éducation négative qu'on s'est plu si fort à vanter. Quand on se prescrira de ne rien faire ou d'empêcher, comme dit Rousseau, que *rien ne soit fait*, il se formera des habitudes avant qu'on s'en doute, on découvrira des objets imprévus qui auront gagné de vitesse ceux qu'on espérait obtenir, il faudra subir d'autant plus promptement la nécessité à laquelle on voulait se soustraire, celle de corriger, de contraindre; on entrera dans le règne prohibitif, ressource triste et incertaine. Il est doux de n'avoir affaire qu'à l'éducation qui développe, celle qui réprime vient toujours trop tôt pour la mère, et souvent trop tard pour l'enfant.....

« Heureusement dès la plus tendre enfance on peut favoriser les dispositions qui s'opposent au développement des inclinations dangereuses. Certaines habitudes qui influent salutairement sur le moral peuvent être données à l'enfant, avant même que son caractère se manifeste distinctement. Le calme intérieur amortira l'activité inquiète de ses désirs, la bienveillance dirigera son attention hors de lui, et le mettra en harmonie avec ses semblables. De telles dispositions sont faciles à soigner ; on peut les appeler naturelles, puisqu'il suffit d'écarter ce qui viendrait à les troubler, et elles sont à la fois les premières en date et les plus importantes à cultiver.....

« Sérénité ! mot charmant qui ne s'applique qu'au ciel et à l'âme, et semble établir des rapports entre eux : état d'une existence où règne l'harmonie, où le cœur est en paix avec lui-même et l'univers.....

« Si nous ne la troublons pas, cette heureuse disposition se retrouvera toujours dans le premier âge. Elle brille d'un pur éclat dans les yeux de l'enfant, elle siége sur son front épanoui. Un enfant chez qui règne une douce sérénité, semble bien aise de vivre; respirer, voir, remuer ses petits

bras, est déjà un bonheur pour lui. Il accueille la nature entière avec reconnaissance ; il semble que cette âme nouvelle prenne l'essor et vole au-devant de ses bienfaits. N'y touchons pas ; laissons l'enfant se lier avec elle ; craignons d'altérer le doux accord qui se forme au dedans de lui. Tant que son regard plein d'intelligence prouve que son esprit est occupé, ne rompons jamais le cours de ses idées. Gardons-nous de troubler son activité intérieure : elle est plus réelle et plus salutaire que celle qui lui vient de nous [1]. »

Le point de vue religieux domine assez généralement, surtout chez les femmes, et donne aux premières impressions de l'enfance un cachet dont l'empreinte ne s'efface jamais entièrement. Durant tout le cours de la vie, leur souvenir subsiste et bien souvent sert de préservatif contre les atteintes du doute.

L'éducation maternelle obtient ainsi des résultats précieux. Les Genevoises le comprennent et gardent leurs enfants le plus longtemps possible auprès d'elles, tout en leur procurant les avantages de l'instruction publique. Sauf des cas exceptionnels, on ne les met point en pension, ils

[1] *Education progressive*, liv. II, ch. 3.

suivent comme externes les écoles, où de bonne heure ils apprennent à vivre.

Les institutions de ce genre abondent. A côté de celles établies par l'Etat dans toutes les communes du canton, il en existe beaucoup d'autres que des sociétés privées ou de riches particuliers ont fondées, soutiennent et dirigent. Aussi, quoique l'enseignement primaire ne soit pas obligatoire, tous les enfants apprennent à lire, à écrire, à compter, et reçoivent quelques notions d'histoire naturelle, de physique, de chimie, d'histoire, de géographie, etc.

Les enfants qui suivent ces écoles en profitent d'autant mieux que cela ne les empêche pas de rester soumis à l'influence de la famille. C'est, je crois, le trait essentiel de l'éducation genevoise.

Tandis qu'en d'autre pays les enfants sont envoyés d'abord en nourrice, puis en sevrage, puis en pension, de telle sorte qu'ils ne connaissent presque pas le foyer domestique, à Genève, au contraire, on les retient près de soi, la maison paternelle est le centre de leurs meilleures joies, les parents s'intéressent à leurs plaisirs non moins qu'à leurs travaux.

Sous l'empire d'un semblable régime, les sen-

timents affectueux se développent davantage, et deviennent le frein le plus efficace qu'on puisse opposer aux entraînements de la séduction. C'est là que l'exemple porte réellement ses fruits. L'enfant qui chérit son père et sa mère les regarde comme des types de perfection, et s'efforce de les imiter en tout. L'idée d'encourir leur blâme le préservera de bien des fautes ou, s'il a succombé, lui cause de vifs remords. Il n'est pas bien difficile à ses parents de lui faire contracter des habitudes de propreté morale comme de propreté physique.

Or, quand le mal inspire du dégoût, ses attraits ne sont plus aussi dangereux. On peut, sans doute, se laisser égarer dans un moment de passion, mais bientôt la répugnance éclate et réagit victorieusement.

Que les actes et les paroles soient naturellement purs, la piété sincère, sans exagération puritaine, les joies simples et cordiales, et la maison paternelle exercera toujours la plus salutaire influence.

On en trouve maintes preuves dans les familles genevoises où se conservent de bonnes traditions, qui luttent avec succès contre l'envahissement des mœurs étrangères.

A l'âge de sept ou huit ans les jeunes garçons

entrent au collége. Cet établissement, dont l'origine remonte au XVe siècle, reçut, déjà du temps de Calvin, d'importantes améliorations que les Conseils n'hésitèrent pas à voter, quoique la république fût alors pauvre et peu sûre de son avenir : « Car » dit Bonivard, « s'étant le Collége de Lausanne dissout, pour quelque différence qu'ils avaient avec MM. de Berne, la plupart des docteurs d'icelui s'est retirée à Genève. Quoi voyant MM. de Genève, qui ja sans ce avaient beaucoup de gens savants, n'ont pas voulu avoir reçu la grâce de Dieu en vain, mais ont dressé un Collége de fort ample et magnifique contenant et très-précieux contenu, que sont de lecteurs non-seulement aux Ecritures Saintes, mais encore aux langues littérales, et aux arts libéraux, non épargnant or et argent pour les stipendier, en sorte qu'ils se contentent, nonobstant les grandes charges qu'ils ont pour fortifier la ville, et faire autre munition pour se défendre en événement de guerre, laquelle ils sont toujours attendant.....

« Et ont fait un hôpital (du temple des dames de Ste-Claire) où sont nourris non-seulement les pauvres de la ville, mais de tous lieux où leurs Eglises ont des revenus, voir les étrangers passants

y ont la repue franche le soir s'ils y arrivent, et le déjeuner le matin devant que partir. Ils ont leur ministre singulier, leur maître et maîtresse d'école pour les enfants et les filles. La maîtresse enseigne les filles à lire et écrire et en lingerie, mais principalement en la connaissance de Dieu, à l'aimer et craindre, et leur font faire profession de leur foi par interrogation et réponse, que s'appelle le cathéchisme, et ce enseigne on aux enfants dès à ce qu'ils savent parler, afin de leur faire sucer Christ spirituel avec le lait corporel, si qu'il n'y a petit enfant qui ne rende raison de sa foi, aussi bien que un Docteur de Sorbonne de la sienne[1]. »

Le Collége se composait de sept classes, où l'enseignement était ordonné de la manière suivante : En septième, la lecture et l'écriture ; en sixième, les premiers rudiments de la grammaire latine et de la grammaire française ; en cinquième, la syntaxe latine, avec lecture des Bucoliques de Virgile ; en quatrième, suite de la syntaxe, et lecture des Epîtres de Cicéron, prosodie latine, avec les élégies d'Ovide, principes élémentaires du grec ; en troisième, grammaire grecque, étude des

[1] BONIVARD, de *l'ancienne et nouvelle police de Genève.*

traités de Cicéron sur l'Amitié et sur la Vieillesse, en grec et en latin, Eneïde de Virgile, Commentaires de César, Oraisons d'Isocrates; en seconde, l'histoire en latin, suivant Tite-Live; en grec suivant Xénophon, Polybe ou Hérodien. Lecture d'Homère, éléments de dialectique; en première, enfin, la rhétorique, la composition, la récitation, avec étude des Discours de Cicéron, des Olynthiennes de Démosthènes, des poëmes d'Homère et de Virgile[1].

Sauf quelques modifications de détail ce programme subsiste encore à peu près le même. On y a seulement joint plusieurs branches accessoires qui ne laissent plus autant de place aux langues grecque et latine.

Mais, aujourd'hui, le collége forme deux sections: l'une consacrée à l'enseignement classique, l'autre à l'enseignement industriel et commercial, en sorte que les parents peuvent choisir celle qui leur semble préférable pour la carrière que leurs enfants doivent embrasser.

Il ne renferme que des externes. A part quelques maîtres spéciaux, pour la religion, l'arithmétique,

[1] *Ordre du collége de Genève* de 1559. 1 vol in-4.

les langues étrangères modernes, etc., chaque classe est pourvue d'un régent qui donne 5 ou 6 heures de leçons par jour.

Les élèves s'y rendent le matin, en hiver dès 8 heures, en été dès 7 heures jusqu'à 11 heures, et l'après-midi de 1 à 3 ou 4 heures, puis rentrent chez eux avec des devoirs à faire pour le lendemain. Pendant les quarts d'heure de récréation, ils se livrent à leurs jeux dans une vaste cour où d'ordinaire leurs régents se promènent en attendant la rentrée des classes.

Ce régime, on le voit, leur laisse toute la liberté compatible avec le bon ordre. La discipline est exigée seulement dans les classes. Au dehors, les élèves ne sont point tenus de marcher deux à deux sous la conduite d'un surveillant. Ils jouissent de leur indépendance et n'en abusent guère parce que, depuis l'âge de 4 ou 5 ans, ils s'y sont accoutumés.

Le principal mérite du collége, c'est d'apprendre aux enfants à travailler seuls, sans aide, sans avoir toujours auprès d'eux un répétiteur qui corrige et complète leur ouvrage. Si d'abord ils avancent plus lentement, du moins les progrès qu'ils font leur appartiennent, sont le résultat de leurs

propres efforts, et plus tard ils en recueillent d'excellents fruits.

Chez eux, le sentiment de la responsabilité se développe vite. Dès le collége, l'expérience leur montre que pour atteindre un but quelconque il faut se donner de la peine, et que le travail est la condition indispensable de tout progrès.

Les étudiants de Genève, ainsi que de la Suisse en général, doivent à cela, bien plus qu'à la supériorité de l'enseignement préparatoire, leur succès dans les universités étrangères.

En France, par exemple à l'école de médecine de Paris, ils se distinguent d'une manière très-remarquable. Beaucoup d'entre eux arrivent à l'internat, malgré la difficulté des examens et le nombre considérable des concurrents.

Or, leurs collègues français ne sont assurément inférieurs ni par l'intelligence, ni par la vivacité de l'esprit, au contraire, mais ils sortent des lycées ne sachant pas travailler, et perdent une année, quelquefois même deux, à faire cet apprentissage.

L'étudiant suisse possède en outre les avantages que donne une éducation libre qui l'a mis tout de suite en contact avec le monde. Il n'a pas vécu renfermé jusque-là dans une espèce de séminaire

où la règle domine seule, où l'esprit de révolte fermente sans cesse, où n'ont accès ni la tendresse maternelle ni la douce influence d'une sœur.

Quels que soient les périls de la liberté, ceux d'une éducation répressive et comprimante à ce point me paraissent bien plus graves encore. Le jeune homme n'aspire qu'à secouer le joug, et vous l'en affranchissez précisément à l'âge des passions, à l'époque où plus que jamais un frein lui serait nécessaire.

En sortant du collége, l'écolier genevois entre au Gymnase et commence ainsi, dès sa quinzième ou seizième année la vie libre de l'étudiant. C'est trop tôt peut-être dans l'intérêt même des études et de la bonne discipline. Cependant les mœurs du pays et l'action bienfaisante de la famille tempèrent l'effet de cette émancipation prématurée. Les caractères faibles peuvent être encore guidés et soutenus par leurs parents dont la sollicitude les suit de près. Quant aux forts, l'expérience les mûrit et les trempe assez promptement, condition essentielle pour les citoyens d'une république.

Plusieurs sociétés servent de lien entre les étudiants de tous les cantons suisses. Les unes s'occupent de travaux littéraires, les autres ont pour

objet de stimuler et d'entretenir le patriotisme.

Pendant leurs années de Gymnase, les jeunes Genevois font d'abord partie de la Société de Belles-Lettres, dont Lausanne, Genève et Neuchâtel sont les principaux centres de réunion. Quand ils entrent à l'Académie, ils peuvent devenir membres de la Société de Zofingue, qui tient dans cette petite ville d'Argovie ses séances annuelles, où les étudiants des autres cantons se rendent en grand nombre.

La marque distinctive de ces deux sociétés est une casquette, verte pour la première, blanche pour la seconde, avec un liséré rouge. Chacune établit entre ses membres le tutoiement et l'hospitalité la plus cordiale.

Lorsque deux casquettes semblables, de cantons différents, se rencontrent, il n'est pas rare d'entendre les questions suivantes : « Bonjour, comment te portes-tu ? d'où es-tu ? tu viens loger chez nous ? comment t'appelles-tu ? »

Dans leurs fêtes, les séances réglementaires sont suivies d'un joyeux banquet, où les chants nationaux et les discours patriotiques excitent le plus vif enthousiasme.

Là naissent des amitiés solides et durables, et

quelquefois aussi de profondes antipathies. Le jeune homme se forme à la parole, à la discussion, à la lutte ; il concentre déjà ses idées sur les intérêts du pays et se prépare à le servir utilement.

Du reste, dans les études, tout concourt à ce but. L'Etat ne se contente pas de fournir aux besoins de l'instruction. Il veut que les cérémonies scolaires soient entourées d'une pompe solennelle. C'est le premier magistrat qui distribue les prix aux écoliers du Collége, et le public entier s'associe à ces fêtes de la jeunesse.

Pour les études professionnelles, Genève possède seulement deux facultés, une de droit et une de théologie. Les jeunes gens qui se vouent à la médecine peuvent cependant y suivre la clinique de l'hôpital et quelques cours accessoires.

Parmi ceux qui choisissent des carrières industrielles ou commerciales, un certain nombre poussent assez loin leurs études. « C'est à cela, » me disait un de nos riches rentiers, « que je dois ma fortune. La connaissance du calcul des probabilités me fit avancer rapidement à l'époque où commencèrent à s'établir les sociétés d'assurance sur la vie. »

Il en résulte aussi que la classe commerçante

peut fournir des magistrats éclairés, des citoyens instruits, capables de rendre d'éminents services dans l'administration. D'ailleurs les moyens ne manquent pas à quiconque désire cultiver son intelligence. Des bibliothèques populaires et d'autres spéciales, des cours, des conférences mettent à la portée de tous d'abondantes ressources.

L'Académie de Genève, fondée en 1559, débuta très-modestement, avec cinq professeurs, dont trois pour la théologie, un pour la philosophie, et un pour les belles-lettres. On y joignit un professeur de médecine, qui fut nommé l'année suivante.

Calvin se proposait d'introduire de plus l'enseignement du droit; mais ce vœu ne put être exaucé qu'après sa mort. L'état des finances imposait une stricte économie, et l'on avait de la peine à trouver des savants disposés à se charger d'une place qui ne rapportait pas de quoi vivre. Ouverte en 1565, l'école de droit fut fermée en 1570, faute d'élèves. Mais, en 1573, deux professeurs distingués, Bonnefoy et Hottoman, la rouvrirent avec succès.

Au XVIIIe siècle seulement les sciences obtinrent des chaires spéciales, à mesure que se présentaient des hommes de talent pour les remplir. Ainsi, se

développa successivement cette Académie, dont le but primitif était surtout de former des théologiens, des pasteurs instruits, et qui plus tard acquit un assez grand renom dans les sciences naturelles et physiques.

Il fallut pour cela beaucoup de dévouement de la part des professeurs, car, dès que les circonstances devenaient critiques, leur paie était supprimée. Les dissensions civiles nuisaient également aux études et plus d'une fois jetèrent le trouble dans l'Académie.

Une tendance religieuse très-prononcée caractérisa dès l'origine l'institution organisée par Calvin. L'idée morale éducative devait toujours y dominer, et, malgré les modifications apportées par le temps, ce cachet subsiste encore. En général, du moins, l'enseignement académique n'a point subi les atteintes du matérialisme ni de l'incrédulité systématique. Il admet l'entière liberté de la pensée, mais respecte les convictions.

C'est, du reste, le même esprit qu'on voit, chez le public genevois, remplacer de plus en plus l'ancien rigorisme intolérant. Sur ce point il y a progrès réel, et la jeune génération se forme au libre usage du raisonnement, sans pour cela renoncer à toute croyance.

L'Etat ne montre pas moins de sollicitude en ce qui concerne l'instruction des jeunes filles. Le Collége est remplacé pour elles par une école secondaire où se font d'assez fortes études. Les élèves peuvent, après six ou huit années, en sortir avec un certificat de capacité pour les fonctions d'institutrice ou de régente.

Celles qui désirent perfectionner davantage leur culture intellectuelle peuvent suivre des cours supérieurs de littérature, d'histoire et de science, dans une institution particulière où professent des maîtres d'un mérite éminent.

Dans tous les établissements de ce genre, publics ou privés, la rétribution exigée des élèves est assez modique; ils ont pour principal objet de mettre l'instruction à la portée du plus grand nombre. On fait volontiers des sacrifices dans le but de stimuler les efforts par l'aiguillon de la concurrence.

Ainsi les personnes qui, par un motif quelconque, ne veulent pas de l'enseignement officiel, peuvent trouver en dehors toutes les ressources nécessaires pour s'en passer. Mais elles sont peu nombreuses, la plupart comprennent et préfèrent les avantages de l'éducation commune, où se fait mieux l'apprentissage de la vie républicaine,

Genève possède aussi beaucoup de pensionnats qui jouissent à l'étranger d'une bonne renommée. Leur mérite consiste surtout en ce que ce ne sont pas de vastes fabriques dirigées uniquement par la spéculation. Les jeunes gens y retrouvent la vie de famille avec ses joies et son affectueuse sollicitude. On ne les sequestre point du monde. Ils jouissent d'une liberté suffisante, et d'agréables distractions leur sont souvent procurées.

De cette manière, le principe éducatif reçoit en général une impulsion plus grande peut-être que l'instruction proprement dite. On cherche à faire des hommes, des citoyens utiles, et non pas des prodiges de mémoire ou des plantes de serre chaude. C'est moins brillant mais plus pratique.

La démocratie ne semble guère favorable à l'essor des hautes études. Elle est jalouse des supériorités intellectuelles comme des autres. Sa tendance à tout niveler menace de ne laisser debout dans l'avenir que les écoles primaires, et secondaires tout au plus, c'est-à-dire le degré de culture seulement auquel puisse atteindre la grande majorité des citoyens. En effet, les lettres, les sciences, les arts, la civilisation entière, sont autant d'obstacles à l'établissement de l'égalité parfaite.

La plupart des chefs démocrates, il est vrai, ne l'entendent pas ainsi, le but de leurs aspirations est au contraire un progrès continuel. Mais ils ne se rendent pas bien compte de la portée du principe qu'ils veulent faire prédominer exclusivement dans l'Etat; ils oublient que la souveraineté populaire, exprimée par le suffrage universel, est une force impétueuse, aveugle, qui n'obéit le plus souvent qu'à des instincts peu élevés, et qui, cependant, ne reconnaît aucune autorité supérieure à la sienne.

Les passions plus ou moins brutales de la foule risqueraient évidemment de nous ramener à la barbarie. A ses yeux la valeur morale, la considération, l'estime publique sont des priviléges injustes, comme ceux du rang, de la fortune ou de la naissance. Elle prétend avoir dans ses magistrats des commis dociles, des flatteurs complaisants; le gouvernement ne doit plus être que l'exécuteur de ses volontés et de ses caprices.

D'ailleurs, pour ce qui concerne les études, lorsque, même dans la classe éclairée, bien des gens nient l'utilité de l'enseignement classique, il est naturel que le peuple demande la suppression de cette dépense assez considérable dont il ne retire aucun profit direct.

A Genève, la révolution de 1846 bouleversa l'Académie. Quelques professeurs furent destitués, d'autres donnèrent leur démission, sans attendre qu'on les renvoyât. C'était une vraie déroute. Le vieil édifice menaçait de crouler tout à fait.

Heureusement l'initiative républicaine vint alors en aide aux libéraux conservateurs. Des citoyens riches et dévoués s'empressèrent de réunir les éléments d'un gymnase libre qui pouvait, en cas de besoin, former la base d'une nouvelle Académie.

Devant cette manifestation le radicalisme recula, s'apercevant qu'il faisait fausse route. Dans ses rangs même les pères de famille réfléchirent qu'au lieu de porter un coup à l'aristocratie, comme on le prétendait, la suppression des hautes études aboutirait simplement à lui donner le monopole des carrières libérales, puisque les riches pourraient seuls envoyer leurs fils étudier à l'étranger. L'académie fut donc sauvée.

Genève montra dans cette occasion ce que peut produire l'habitude salutaire de ne pas tout attendre du gouvernement. Les citoyens la contractent dès leur jeunesse; ils apprennent de très-bonne heure à compter sur leurs propres efforts et trou-

vent en eux-mêmes la meilleure garantie contre les abus du pouvoir. L'éducation leur inculque l'esprit d'indépendance, mais développe aussi la volonté d'en faire usage pour le bien de tous et non dans des vues égoïstes.

Sans doute, je l'avoue, cela produit quelquefois des résultats fâcheux. Les meilleures choses y sont sujettes. Si le jeune homme n'est pas bien entouré, s'il ne reçoit pas des principes fermes et de sages directions, cette liberté lui tourne à piége. C'est ce qu'on remarque assez fréquemment, surtout dans la classe ouvrière, où les idées morales et religieuses exercent moins d'empire et ne peuvent pas servir de contre-poids aux mauvais exemples, trop nombreux, dont l'effet délétère agit sans cesse.

Par un singulier contraste, l'amour du travail fait défaut précisément chez ceux auxquels il serait le plus nécessaire. Tandis que les capitalistes se montrent volontiers économes et laborieux, l'ouvrier vit largement, dépense beaucoup, est toujours prêt à chômer dès qu'on lui propose une partie de plaisir. Les cercles, les tirs, la politique et les exercices militaires ne lui fournissent malheureusement que trop d'occasions semblables.

Puis, quand viennent les moments de crise commerciale, il se voit réduit à la misère.

Cette imprévoyance caractérise en particulier la fabrique d'horlogerie où cependant ne manquent ni l'intelligence ni l'instruction. Eh bien, des tentatives de réforme, faites à diverses reprises, ont échoué; les associations ouvrières elles-mêmes semblent impuissantes. L'individualisme de l'ouvrier genevois s'oppose à leur succès. Chacun s'estime capable de diriger l'entreprise, des rivalités éclatent, des partis se forment, et de violents débats entravent bientôt la marche de l'administration.

Encore ici la fierté républicaine offre un obstacle difficile à surmonter. Le peuple souverain est beaucoup plus jaloux de ses droits que de ses intérêts, et si, dans les circonstances graves, la patrie menacée ne fait jamais en vain appel à son dévouement, il comprend peu ses devoirs de tous les jours, ou, du moins, s'en affranchit volontiers comme d'un joug importun. Evidemment son éducation ne répond pas encore d'une manière satisfaisante aux exigences du régime démocratique.

Remédier à ce mal, sans affaiblir l'énergie populaire sur laquelle repose l'existence du pays,

voilà le problème ardu qu'il s'agit de résoudre. Or, pour y parvenir, nous n'avons, je crois, pas d'autre moyen que de travailler à répandre toujours davantage, jusque dans les derniers rangs du peuple, une culture morale, solide et complète.

C'est la tâche que Genève s'efforce de remplir avec zèle et persévérance, en faisant de l'éducation l'objet de sa plus vive sollicitude. Ignorant ce que lui réserve l'avenir, elle continue courageusement à mettre en pratique l'adage prononcé par Théodore de Bèze sur le berceau de son Académie : *Scientia sine justitiâ calliditas potius quam sapientia.* (Le savoir sans la vertu, c'est habileté plutôt que sagesse.)

CHAPITRE VIII

ESSOR LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHAPITRE VIII

Essor littéraire et scientifique.

Avant le seizième siècle, la culture intellectuelle était probablement peu commune à Genève. Là, comme partout, les lumières de la renaissance n'avaient pas encore pénétré dans le peuple. Cependant on y trouvait déjà des esprits curieux, des gens lettrés, et, dès 1478, quoique ce fût une très-petite ville de sept mille habitants au plus, l'art typographique y fut introduit par Adam Steynschaber, de Schweinfurt, ville libre du pays de Wurtzbourg. Dans les vingt-deux dernières années du quinzième siècle, on y imprima vingt-six à trente volumes, parmi lesquels figurent quatre romans : *Mélusine, Fier à bras, Les sept sages de Rome* et *Olivier de Castille*[1].

[1] FAVRE BERTRAND, *Notice sur les livres imprimés à Genève dans le XVe siècle*, publiée dans le 1er volume des Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de Genève.

On peut donc en conclure qu'il y régnait dès lors un certain mouvement intellectuel. Dailleurs, les registres du Conseil d'Etat nous apprennent que, pour la réception de personnages éminents, on commandait des *histoires*, ou pièces dramatiques, dont la représentation avait lieu sur la place publique. Or, il semble naturel de croire que les auteurs de ces pièces étaient Genevois.

Les seuls échantillons qui nous restent de cette littérature sont un mystère et deux sotties, qui ne brillent ni par le mérite de la composition ni par celui du style. Cependant l'une des sotties offre quelque intérêt comme symptôme de l'esprit d'indépendance que la population de Genève commençait à manifester publiquement. Elle fut jouée en 1524. « Monsieur le Duc et Madame étaient en cette ville, au Palais, et y devaient assister, mais pour ce qu'on ne leur avait pas dressé leur place, et qu'on ne les alla quérir, ils n'y voulurent pas venir. Aussi parce qu'on disait que c'étaient Huguenots qui jouaient. Monsieur de Maurienne et plusieurs autres courtisans y furent et tout plein de marchands, car la foire était alors. »

C'est une pièce satyrique dirigée contre les mœurs du temps et surtout contre l'Eglise. Les

pauvres enfants Sots (nom que se donnaient alors les comédiens) qui, tout joyeux de ce que leur père Bontemps n'est pas mort, avaient endossé leurs beaux habits pour faire bombance, viennent de perdre leur mère Sotte, en sorte que les voilà replongés dans le deuil. Ne sachant que faire, ils vont demander aide et conseil à leur grand'mère Sottie. Celle-ci les accueille fort bien, mais ne se soucie point d'employer ses écus à les faire vivre sans travailler, et veut :

Qu'on labeure
Chacun très bien de son métier.

Cela ne leur convient guère. Après bien des lamentations, pourtant, il faut s'y résoudre :

Que nous travaillons roidement,
Ou nous aurons froid au dents,

dit le plus raisonnable, sur quoi un autre s'écrie :

Par ma foi nous sommes contents,
Il ne nous faut que de l'ouvrage.
Qui nous en donnera ?

Qui ? reprend la grand'mère,

Le sage
Monde, mes enfants, largement.

Et Sottie les conduit au Monde :

Dieu garde Monde !
— Dieu garde Mère !
Qu'est-ce qu'il y a de nouveau ?
— Je vous amène un beau troupeau
De Sots, Monde, pour votre train.
— Quels sont-ils ?
— Bien savent ; l'un est savetier,
L'autre prêtre, l'autre maçon.
Voyez bien là ce vieillasson,
Il est cordonnier, celui-ci
Bon bonnetier, Dieu merci,
L'autre est savant, bon Conseiller,
Qui vous conduira volontiers.

Le Monde s'en accommode et tout aussitôt commande au cordonnier une chaussure, au bonnetier un bonnet, au maçon des fenêtres, au prêtre une messe, au Conseiller un conseil. Mais nul ne le peut contenter, rien ne lui va. C'est trop large ou trop étroit, trop haut ou trop bas, trop long ou trop court. Bref il se croit malade et fait quérir le médecin en lui envoyant de l'argent pour qu'il vienne.

Le docteur s'empresse d'accourir :

— Bonsoir, Monde,
— Monsieur, bon soir.
— Comment vous va, ça montrez voir
Vôtre main,... vous êtes au dessus,
Qu'est-ce qui vous fait mal le plus?

— La tête ; je suis tout lassé,
Tout troublé et tout tracassé
De ces folies qu'on a dit,
Que j'en tombe tout plat au lit.
— Quelles folies ?
— Qu'il viendrait
Un déluge et que l'on verrait
Le feu en l'air, par ci, par là.
— Et te troubles-tu pour cela ?
Monde, tu ne te troubles pas
De voir ces larrons attrapards
Vendre et acheter bénéfices,
Les enfants ès bras des nourrices
Etre abbés, évêques, prieurs,
. . . .
Tuer les gens pour leur plaisir,
Jouer le leur, l'autrui saisir,
Donner aux flatteurs audience,
Faire la guerre à toute outrance
Pour un rien entre les chrétiens
Si bien (comme) les astrologiens.
On dit que tu auras prou (beaucoup) de maux,
Tu n'en dois pas être ébahi.
— Ce sont des propos du pays
De Luther, réprouvés si faux.
— Parlez maintenant des défauts,
Vous serez à Luther transmis,
Monde, veux-tu être remis
En bonne santé ?
— Oui.
— Passe et ne t'arrête en rien
A ces pronostications,
Ainsoi (plutôt) pense aux abusions
Qui se font tous les jours chez toi,
Mets-y ordre selon la loi,

Car je prends bien dessus ma vie
Que tu n'as aucune maladie.
. . . .
. . . . Tiens-toi telle diète,
Dépense peu, là où tu soulais (tu avais coutume)
Manger perdrix, mange d'une oie.
Adieu, Monde.

Le Conseiller suit le médecin et lui demande en confidence comment il faut faire pour contenter le Monde :

— Comment? Pour lui plaire
Soyez bavards, ruffiens, menteurs,
Rapporteurs, flatteurs, méchants
Gens, et vous aurez chez lui Bontemps.
Adieu, adieu.

Le Monde, peu satisfait d'avoir été prêché de cette manière par son docteur, s'abandonne entièrement aux directions des enfants de mère Sotte, qui l'engagent à vivre sans scrupule selon ses appétits. On l'habille en fou, puis on jette un voile sur sa tête, et le Conseiller termine par la morale suivante :

Pour mettre fin à nôtre jeu,
Messieurs, vous noterez ces mots :
Qu'à l'appétit d'un tas de sots,
Comme l'on voit bien sans chandelle,
Le fol Monde s'en va de voile.

Le parfum d'hérésie qui s'exhale de cette informe ébauche prouve que la doctrine luthérienne trouvait de l'écho dans Genève, et qu'il y avait déjà bon nombre de gens assez éclairés pour la comprendre. On y remarque également une tendance critique très-audacieuse qui fait bien connaître l'état de l'opinion. C'est, du reste, l'esprit genevois, tel qu'il existe encore, avec ses allures goguenardes et son âpre saveur.

Quelques-uns des citoyens qui se dévouèrent à la cause nationale paraissent avoir été des hommes instruits. Berthelier, lorsqu'on vint lui signifier son arrêt de mort, écrivait sur les murs de sa prison ce beau passage de Job :

Non moriar sed vivam et narrabo opera Domini. (Je ne mourrai point, mais je vivrai, et je raconterai les œuvres du Seigneur.)

Les deux vers suivants, qui lui furent appliqués sans doute par quelqu'un de ses amis :

Quid mihi mors nocuit; virtus post fata virescit;
Nec cruce, nec saevi gladio perit illa tyranni.

(En quoi la mort m'a-t-elle nui ? La vertu survit aux destinées, elle ne périt ni sur la croix ni par le glaive d'un cruel tyran.)

Ces vers indiquent, il me semble, que la bonne latinité comptait des amateurs parmi eux.

Bezançon Hugues avait certainement fait de bonnes études, car il se montra négociateur habile, orateur persuasif, et ses discours nous apprennent que chez lui le développement intellectuel s'unissait au courage ainsi qu'à l'habileté politique.

Bonivard, le prieur de St-Victor, possédait une véritable érudition. L'esprit et la culture littéraire furent son lot plus que les qualités du cœur. Il avait étudié les auteurs latins, italiens, allemands et les cite volontiers dans ses ouvrages, comme c'était la coutume des savants de l'époque. C'est le premier auteur genevois en langue vulgaire. Or, par l'élégance du style ainsi que par la valeur de la pensée, il mérite d'être mis au nombre des bons écrivains de ce temps-là.

Ses ouvrages traitent des matières très-diverses. Histoire, philosophie, religion, linguistique, il aborde tous les sujets et fait preuve de connaissances fort étendues. C'est un libre penseur dont la plume audacieuse ne ménage personne. Il malmène rudement les papistes et n'épargne guère davantage les réformés. « Ils ont reçu la parole de Dieu, » dit-il, « mais à quel fruit ?....

« J'ai demeuré en quelque lieu de ce pays, tandis que la peste y brigandait, en telle sorte que en telle maison a été qu'elle n'y laissa aucun habitant jaçoit qu'il en y eut plus de 16 ou 18. Je ne faillais pas de voir porter devant mon logis six ou sept corps pour le moins ensevelir; ce nonobstant vous eussiez vu les filles danser au virolis et chanter des chansons de carême prenant; et cependant voyez l'une d'entre elles que la frisson de la fièvre serrait et commençait à s'étendre si qu'il fallait l'emporter en sa maison et dès sa maison le matin au cimetière, et n'entrerompaient les autres leur danse pour cela. En sorte qu'il me souvenait d'un troupeau de pourceaux que l'on mène à la foire, ou au marché, et leur met on au devant un vaisseau plein d'orge ou d'avoine qu'ils mangent, et cependant vient un boucher qui prend le plus gras du troupeau par le pied, lui met le pied sur la gorge qu'il lui ouvre pour voir s'il est mesel (lépreux ou ladre) et s'il le trouve sain et net lui met le couteau au gosier et le saigne et tue; et cependant ses compagnons ne laissent pas de se paître.

« Ils mandent gouverneurs par leur pays des plus débordés de la ville, qui, jaçoit que l'ivro-

gnerie soit par eux défendue, provoquent eux-mêmes leurs sujets à boire et tâchent avoir des ministres de même, instruits au droit de vin. Si qu'il en y avait un en une ville, ayant un prédicant, tel que dit Marot de monsieur l'abbé et monsieur son valet, qui lui faisait court sermon et incontinent après étant descendu de la chaire, lui disait : Monsieur le gouverneur, où allons-nous boire ? Puis se prenaient par la main monsieur le gouverneur spirituel et monsieur le gouverneur temporel, et allaient au fond d'une taverne, d'où ils ne sortaient qu'il ne fussent ivres, eux et tous ceux qui banquetaient céans, qu'ils invitaient non-seulement à cela, mais contraignaient. Ce même prédicant avait en sa maison un grand et large lit capable de bien huit ou dix personnes, qu'il appelait le lit de repos, et menait ses paroissiens boire chez soi, jusques au dernier carillon, tant qu'ils se laissaient tomber par terre, et lors monsieur le prédicant les faisait porter par charité au lit de repos. Se sont jamais trouvé des prédicants trois en nombre, qui burent tant le samedi, que le dimanche ils ne se purent pas lever pour prêcher, mais fallût que les cloches prêchassent pour eux,

comme faut qu'en beaucoup de monastères ces cloches disent matinès pour les moines[1]. »

Et plus loin, il ajoute : « Nous nous vantons, toutes les deux parties, de prêcher Christ crucifié et disons vrai, car nous le laissons crucifié et nud en l'arbre de la croix, et jouons à beaux dés au pied d'icelle croix, pour savoir qui aura sa robe. »

Ailleurs, dans une spirituelle boutade contre le communisme, il assimile sur ce point les anabaptistes aux moines.

« Si nous voulons vivre comme Adam, il ne nous faudra rien avoir de propre, mais vivre sur le commun. Mais en quelle partie du monde iras-tu où les choses soient tellement communes qu'il soit permis en prendre sans les demander ? Voire que l'on donne à tout demandant, si non que ce soit en Utopie. Si tu vas aux terres neuves où l'on dit que tout est commun, ils n'admettent point d'étrangers qu'ils ne mangent si les autres ne sont les plus forts ; voire, de tant s'en faut qu'ils vivent en commun, que non contents des vivres de leurs voisins, ils mangent les corps les uns des autres ; s'il se trouve un homme qui veuille acommuner

[1] BONIVARD, *Advis et devis des difformes réformateurs.*

tout son bien, l'on en trouvera mille qui seront d'opinion à lui contraire et prendront assez du sien, mais il n'en y aura pas un qui donne à lui ni à autre le sien. Il n'est plus question de parler du droit de nature, car celui des gens et des cités lui ont ôté son crédit et quand bien ainsi serait que tu ne véquisses que de l'air, marchisses tout nud, etc., tu ne le saurais faire simplement et impunément. Premièrement tu seras tenu pour un fol, ce que tu seras aussi et te courront après les petits enfants, te piquant les fesses; les grands prendront leur passetemps à te donner le fouet; tu sera piqué des mouches et autres menues bêtes, dévoré des grosses, si elles te rencontrent, car la puissance que Dieu avait donnée à l'homme sur les bêtes est faillie; finalement les autres hommes te feront comme ils font à ceux des terres neuves, car ils te réduiront en servitude et par aventure d'une galée (galère), disant : De quoi sert ce maraut qui veut vivre sans travailler? Et à bon droit, car Dieu a commandé à tous enfants d'Adam de travailler sur peine de mourir de faim.

« Il en y a bien encore aucune manière de gens qui font profession de non vouloir rien avoir du propre, mais que tout soit en commun, comme en la

religion papale les pieds déchaux, et aucuns d'entre nous, qui avons fait la figue au pape (à cause de quoi Rabelais nous a donné le nom de papefigues) qui sont les anabaptistes, que tous deux n'ont point de pronom possessif en singulier, disant le mien, le tien, etc., mais le nôtre, le vôtre. Ils ne diront pas mon mantel, mon bissac, etc., mais nôtre mantel, nôtre bissac, etc., et semblable et descendront bien jusques à cela qu'ils diront nôtre bourse en nombre pluriel; mais quand viendra à parler de ce qu'est dedans, ils retourneront au singulier et ne diront pas nôtre argent, mais mon argent. Nos compapefigues que nous appelons anabaptistes feignent bien aussi vouloir que tout soit en commun, mais s'ils se trouvent les plus forts, ils exercent bien cette charité activement, mais non pas passivement. Aussi bien font ce les pauvres mendiants de la religion de Mahomet, qui font profesion de pauvreté, tel que le seigneur de Monego qui dit : *Io son el sègnor de Monego, chi non ha roba se non la roba.* Aussi ceux-ci se veulent rien avoir de propre, car ils se contentent de l'autrui, prenant l'aumône plutôt que la demandant. Ainsi font bien nos anabaptistes, car ils veulent que l'a-

voir d'autrui leur soit commun, mais non pas pour la pareille[1]. »

Le bon sens et l'esprit me semblent être les deux qualités dominantes de Bonivard. Il possède aussi l'art de peindre les caractères en quelques traits. Ses *Advis et devis de la source d'idolâtrie* renferment une série de portraits, satiriques sans doute, mais habilement esquissés. Ce sont ceux des onze papes qui vécurent de son temps, savoir :

1. Alexandre VI, « un fin frotté, mauvais garçon, et proprement un Espagnol italianisé et à Rome, qu'est le pire; homme sans conscience, voire sans Dieu, qui n'avisait ni gué ni planche, pourvu qu'il accomplit ses désirs, qui ne tendait fors à (qu'à) enrichir et aggrandir deux bâtards qu'il avait nommés César et Francesco, et une bâtarde appélée Lucrèce. »

César surtout était le favori d'Alexandre qui, dans le but d'accroître la fortune de ce bâtard, « inceste, larron, menteur à l'ouvert et couvert, déloyal, traître; à la reste le meilleur enfant du monde, » ne reculait devant nul crime.

« Ils banquetaient les cardinaux riches en argent et bénéfices, pour avoir tous deux; mais

[1] BONIVARD, *Amartigénée, c'est à dire de la source du péché.*

Dieu, juste juge, voulut qu'ils tombissent eux en la fosse qu'ils avaient préparée pour les autres. Car ayant convié deux ou trois cardinaux en un banquet pour les traiter comme les autres, ils avaient donné au sommelier deux flacons, l'un de vin pur et net duquel ils l'avaient averti de servir au pape et à son fils, l'autre de vin mixtioné de poison qui était pour les cardinaux; mais quand ce vint à point, le sommelier se méprit, et donna *quid pro quo*, en sorte que le pape et son fils furent pris au trébuchet, et volèrent au lit duquel le père ne sortit jamais qu'il n'allât dormir perpétuellement. »

2. Pie III, « en estime d'homme de bien, mais s'il eut vécu, il ne fut pas été par aventure meilleur que les autres, mais il ne vécut après sa coronation que vingt-sept jours. »

3. Jules II, qui « se pouvait surnommer le merveilleux, car c'était le plus merveilleux sire que la terre portât de son temps..... Il ne désirait que la guerre à cause qu'il était un homme par orgueil de sa papauté enragé, qui ne pensait assujétir seulement la terre, mais les cieux et les enfers.....

« Il était fort colérique, laquelle complexion le vin ne lui amoindrissait pas qu'il visitait plus

souvent dedans les flacons que son bréviaire.... »

Le roi de France était surtout l'objet de sa haine, et quand on lui montrait son buffet garni des vins de tous les pays, il demandait quels étaient les vins français, puis frappait les flacons de ceux-ci avec un bâton, en disant : « *In despecto di Dio de gli vini frantzosi bottiglione!* Mais jamais il n'eut donné un coup à celui d'Arbois ni de Beaune, car il disait : *Questi sono non frantzosi ma Bourguignoni.* Mais, à la fin, il n'en y avait point avec lequel il n'accordât, ou en signe de réconciliation, ne donnât *osculum pacis.* »

Le respect qu'on lui témoignait et la crainte qu'inspiraient ses menaces d'excommunication n'étaient pour lui que des sujets de moquerie : « Etant un jour à Bologne, assez mal accompagné, l'on lui vint annoncer comme les français n'étaient pas loin de là, lors ses conseillers lui persuadaient se retirer, afin qu'il ne le vinssent là accabler, mais lui dit : « Nol faro, perche non ho paghura. So ben il modo per eschiver lor furia; quando sarano a la porta, me gli faro portare, vestito de gli mei habiti pontificali e lor faro aprir. Lor me vegneran baser el pe come bestié. » (Je ne le ferai pas, parce que je n'ai pas peur. Je sais bien le moyen

d'échapper à leur furie. Quand ils seront à la porte, je m'y ferai porter, revêtu de mes habits pontificaux, et leur ferai ouvrir. Alors ils viendront me baiser le pied comme des bêtes.)

4. Léon X « de la maison de Médicis, si haut en fortune élevée que l'on ne saurait monter plus haut si ce n'était au ciel.... savant en lettres grecques et latines, et davantage bon musicien, en laquelle art il se délectait démesurément. A la reste bel personnage de corps, mais de visage fort laid et difforme, car il l'avait gros plutôt par enflure que par chair ni graisse; et d'un œil ne voyait goutte, de l'autre bien peu, sinon par le bénéfice d'une lunette de béril, appelée en italien un ochial, mais avec icelui, il y voyait plus loin que homme de sa cour..... un gros gourmand et buveur, combien que non ivrogne, non adonnant qu'à voluptés, à boire et manger, quelquefois à la chasse.... »

Ce jugement ne concorde guère avec celui des historiens qui représentent Léon X comme un grand pape. Mais Bonivard prétend que « hors quelques lettres grammaticales qu'il avait et quelque musique, ce n'était de lui fors ce que disait le cardinal S. George : *Una grossa peza di carno,*

con duoi debili ochi in testa. » (Une grosse pièce de chair avec deux faibles yeux dans la tête.)

Notre auteur ayant été à Rome sous son pontificat, en était revenu sans doute fort désillusionné, comme tant d'autres, et scandalisé surtout de voir que dans la sainte métropole « il n'était question que de jouer farces et comédies, aller en masque, prêtres, moines, évêques et cardinaux, trouver les courtisannes.... » d'apprendre que le pape recevait de celles-ci, tous les ans, un tribut de 11800 ducats, que « tout était à vendre, chapeaux rouges, mîtres, crosses, chapeau de proto-notaires, abbayes, prieurés, prévôtés, chanoines, cures, voire jusques aux chapelles de la valeur de dix florins. Si qu'ils devinrent chapeliers, car ils cousurent bien trente-un chapeaux rouges qu'ils vendirent tous en un jour, bien chèrement, à savoir les uns vingt mille ducats, les autres trente mille, les autres quarante mille, voire jusques à la somme de cent mille, à aucuns chauds marchands, qui voulaient bien acheter la fumée, sans manger du rôti, car il en y avait qui n'avaient pas de revenu pour entretenir quatre chevaux, et d'attendre d'avoir grands bénéfices du pape, c'était pour néant, car tout faisait métier à ses parents. »

Aussi les dignitaires de l'Eglise lui paraissent-ils peu dignes de respect : « Allant par la ville, avec aucun miens compagnons, nous rencontrions une de ces damoiselles déguisée en homme sur la selle d'un cheval d'Espagne et derrière un ianin en croupe, ayant affublé une cape espagnole, qu'il mettait en écharpe devant son nez, pour non être connu. Je demandais que c'était ? L'on me disait que c'était un cardinal avec sa favorita. Je disais lors : l'on dit en nôtre pays que tous les fous ne sont pas à Rome, mais si en y a-il beaucoup. »

Une chose, pourtant, le raccommode avec Léon X, sur l'affaire des indulgences qui détermina le mouvement de la Réforme. « Et cependant fallait que se trouvât vrai le dit du sage : l'extrémité de joie est commencement de tristesse, et ne peut demeurer aucune chose trop haut longuement, car ce pape fit plus de bien que n'avait jamais fait aucun de ses prédécesseurs, non pas de soi-même, mais par accident, car de son malfait advint bien, mais comment ? Tous ses prédécesseurs avaient toujours tenu les Allemands pour bêtes, si que le pape Jules les appelait *pecora campi*, et à bon droit, car ils se laissaient à eux bâter et chevaucher comme beaux ânes, en façon ou les menaçant des coups de bâton

d'excommuniement, ou les allêchissant pour leur présenter des chardons de pardons, ils les faisaient trotter au moulin et de là leur apporter tant de farine qu'ils voulaient; mais ce pape Léon, pour trop presser l'âne et le charger, il le fit ruer et verser le sac duquel il l'avait trop chargé; ce âne s'appelle Martin comme l'on appelle tous les ânes, de son surnom Luther, que signifie clair. »

5. Adrien VI « qui était de pauvre maison, mais de grand savoir, flamand de nation, et fut de son commencement doyen de l'université de Louvain et compagnon de Erasme, qui le loue grandement...

« Et après sa coronation tout le monde était en espérance qu'il réformerait l'Eglise, à cause de la doctrine et bonne vie que l'on avait en lui vues, mais quand il fut sur le siége, il fit comme les autres, érubinant *ab hoc et ab hâc* et ne véquit pas longuement. »

6. Clément VII « voulut ainsi être appelé Clément, prenant bon nom pour exercer mauvais fait plus aisément à la couverte, car pour ce qu'il avait été paravant inhumain, cruel et vindicatif, il voulut montrer qu'il serait tout le contraire, muant de nom comme de fait, et pour de ce mieux faire montre, il fit délivrer un cardinal de Volterra, qui

était son ennemi, de la prison en laquelle Adrien l'avait mis ; le cardinal pleurant à deux genoux, et lui cria merci, et lui larmoyant lui pardonna, mais c'étaient larmes de crocodile, qui mange l'homme, mais il pleure devant que le manger, car le pauvre cardinal ne véquit pas lontemps après, et disait-on il mourut pour avoir trop mangé de sauce clémentine. »

7. Paul III. « Quand il fut élu, était déjà fort ancien et caduque et ce nonobstant demeura en son siége quinze ans, et ne fourligna pas de mœurs des autres papes. »

Enfin, Marcel, Jules III, Paul IV et Pie VI, desquels il dit également plus de mal que de bien, ajoutant à propos du dernier cette remarque, dont le sens explique bien l'allure hostile de tout le volume : « Il a été nôtre ennemi devant qu'il fût pape, je ne crois pas qu'il soit devenu nôtre ami en la papauté ; ni de nous ni de tous ceux de notre religion, mais, Dieu merci, il a maintenant *otros pensieros.* »

Plusieurs portraits sont esquissés dans l'*Ancienne et nouvelle police de Genève* avec la même verve, mais ici plus sérieuse, plus digne de la plume d'un historien. J'en citerai deux comme

exemples, celui de Jean Philippe, capitaine général (commandant de la force armée), et celui d'Ami Perrin qui remplit à son tour les mêmes fonctions et fut ensuite l'un des principaux chefs du parti libertin.

« Johan Philippe lors capitaine général, qui exerçait son office comme avons dit ci-dessus, un homme riche, et riche non chiche, mais fort libéral aux compagnons, principalement à ceux d'épée, qui pour ce se faisait aimer de tous.

« Outre ce il était homme de cœur pour exécuter, mais sage pour entreprendre, avait été des dix-huit qui avaient été fugitifs comme dessus avons dit, et ne craignait point hazarder sa personne pour le bien public, aussi peu que sa bourse.

« Mais d'autre côté, c'était un homme imprudent et impudent, léger à croire, tardif à décroire; car incontinent que quelque mauvais garçon, de ceux qu'il tenait être bons pour l'épée, lui avait fait quelque rapport, il le croyait et était malaisé de le faire décroire; parce qu'il n'avait pas la capacité d'écouter une bonne raison, que lui faisait commettre plusieurs actes téméraires, d'où à la fin mal lui advint.... »

« Le père de Perrin était en son commence-

ment marchand de vaisselle de bois et de verre, et lui a on vu souvent porter sur son col la raphe des verres, comme disent ceux qui l'ont vu; peu à peu il gagna ensorte qu'il eut pour acheter et vendre des draps d'argent, et commença à lever deux boutiques, l'une de draperie, l'autre de vaisselle tant de bois que de verres, lui tenait celle de drap et sa femme celle de vaisselle....

« Eux deux se firent riches en leur marchandise, et acquirent quelque chevance, pour à laquelle héritier n'eurent que un seul fils qu'était celui-ci....

« Pour ce que le fils était seul, ils le nourrissaient mignard, tant en viandes que accoutrements, laquelle nourriture n'oublia pas quand il fut en âge parcru. Car il ne suivait pas la nature des Bourguignons desquels il était procédé, qui aiment mieux ventre de velour et robe de bureau (bure) que ventre de bureau et robe de velour, car cetui-ci voulait tous deux, il voulait être pompeusement accoutré et bien vivre : et, n'était pas seulement en son vivre friand, qu'est de désirer peu et bon, mais friand et gourmand tout ensemble; car il lui fallait du bon et beaucoup. Au surplus, touchant les accoutrements, quand il se voyait dessus ceux

d'un gentilhomme, il pensait être gentilhomme, et ne lui souvenait plus qu'il fût fils d'un marchand de vaisselle de bois, appelé à Genève un coponnier, ains laissait sa boutique entre les mains de deux femmes qu'il a eues....

« A la reste il n'était pas homme de maligne nature, comme Wandelli et plusieurs autres à lui semblables, ains faisait à chacun plaisir et service où il pouvait, si trois choses ne l'eussent corrompu : Nécessité, ambition et mauvaise compagnie. En premier nécessité, car à celui qui veut vivre sans rien faire, et bien et opulemment, faut trouver force richesses acquises par ses prédécesseurs ; il ne peut jouir de cela en longue durée, et quand il faut décliner de son état, Dieu sait quelle pitié. Celui-ci était en tel désastre, que au lieu qu'il désirait monter, il fallait qu'il tombât, ou descendit, pour à quoi obvier, il s'accompagna de gens qui lui semblaient propices à lui aider à venir à bout de ses affections, parce que eux en avaient de semblables....

« Il était fort colère à entreprendre, tardif à exécuter ; car il était croyable comme Johan Philippe, et pour peu de fait consentait à un débat, si lui ne l'émouvait ; mais quand venait à ruer des

coups, sa colère lui passait, et laissant l'office de conducteur, prenait celui de tractateur et d'arbitre de paix, et se mettait au milieu pour pacifier; mais il n'y gagnait rien, car la partie de lui se méfiant, ce pour cela ne l'épargnait pas. Ce qu'il éprouva au débat où le chanoine Werly fut tué, et en celui de Johan Philippe, et ce encore aux débats civils; car contre les ennemis forains il n'avait jamais exploité beau fait, pourquoi en fut fait un quatrain disant :

Notre capitaine en courroux,
Tel est que le sang court roux,
Devant la bataille en la face,
Mais quand vient aux coups, ce lui passe.»

Bonivard fit encore divers autre petits traités, sur les faux et vrais miracles, sur la noblesse, sur les langues, etc., mais son œuvre capitale est le grand travail intitulé *Chroniques de Genève,* rédigées par ordre du Conseil d'Etat. Ces chroniques renferment des matériaux assez importants pour l'histoire du XV[e] siècle et des premières années du XVI[e] siècle surtout. Quoique le style ne soit peut-être pas aussi vif, aussi piquant que dans ses opuscules, on y trouve des pages remarquables, et l'auteur montre une connaissance des questions

constitutionnelles peu commune alors, comme le prouvent les réflexions suivantes que lui suggère la forme de l'ancien gouvernement de Genève.

« Tous philosophes qui ont écrit de politique l'ont partie en trois : savoir en monarchie, aristocratie, démocratie.

« Monarchie est quand la chose publique est entre les mains d'un seul homme, laquelle est encore sous partie en deux : en monarchie d'élection est quand le Prince est élu comme un Pape, un Empereur et semblables.

« Celle de succession est quand elle provient par héritage de part en part comme des Rois de France, d'Angleterre, d'Hongrie, des Ducs de Milan, de Ferrare, de Savoie et semblables.

« Le second état se nomme aristocratie qui est quand la chose publique est maniée, non par un homme seul, comme la monarchie, ni par une multitude de peuple pêle-mêle, comme la démocratie, ains par certain nombre de gens d'état et de noblesse ancienne, comme est l'état de Venise, où nul peut être du Conseil s'il n'est gentilhomme vénitien, c'est assavoir Vénitien d'ancienne race. L'on dit que l'état de Metz en Lorraine est ainsi ordonné.

« Le troisième est démocratie, c'est à dire état populaire, qu'est quand on élit en gouvernement riches et pauvres pêle-mêle, sans faire distinction des états, comme nous avons maintenant à l'exemple de Messieurs des Ligues auxquels sommes alliés.

« Et disent les philosophes moraux lesdits être sujets chacun à sa corruption.

« L'état monarchique peut tomber en vice de tyrannie, comme il fait aussi souvent, mêmement en Principautés héréditaires, qui est quand le Prince veut être par dessus la loi, convertir le bien public en sien particulier, et que le peuple soit fait pour lui, et non lui pour le peuple.

« L'aristocratie se peut convertir en oligarchie qui est à dire puissance de peu de gens, qui est quand le petit nombre de gens d'étoffe veut user de telle tyrannie que un seul Prince en son état, comme jadis les dix hommes élus par les Romains en supériorité, qui firent tellement d'insolences que le peuple fut contraint se mutiner contre eux et les déposer de leur office.

« Etat démocratique est sujet à anarchie que veut à dire sans Principauté, qu'est quand le peuple ne veut obéir à Roi ni à loi, ains veut chacun

être maître, voulant au lieu de liberté user de licence ou abandon, estimant liberté faire tout ce que l'on veut, ce que n'est droite liberté si l'on ne veut ce que l'on doit. De quoi ne faut mettre en avant autre exemple que de nous-mêmes du commencement de nôtre liberté.

« Si est-il grosse contention entre les philosophes, lequel des dits états est le moins corruptible, chacun en devise à sa fantaisie et veut persuader pour véritable ce que lui est plus agréable.

« Platon et ses adhérents pource qu'il était Athénien, et que les Athéniens prenaient grande délectation une partie par aristocratie, louaient le dit état.

« Aristote et Xénophon étant l'un de Stagire sujet aux Rois de Macédoine, l'autre maître de Cyrus, Roi de Perse, louent la monarchie. Et tous presque d'un accord reprennent démocratie comme état de confusion.

« Combien que Thémistocle selon Thucidide en la harangue qu'il fit à la louange des Athéniens qui moururent en la guerre du Pélopponèse, loue moult icelui état de démocratie.

« Si en est demouré le procés encore au croc pendu. Mais tous finalement disent que la chose

publique laquelle veut fleurir et prospérer se doit gouverner par état de tous trois attempéré. C'est assavoir premièrement par un monarque ou homme seul qui soit super Intendant des autres deux : afin que les aristocrates ne fassent leur profit entre eux du bien public sans avoir regard aux autres parties du corps politique, comme non long-temps ont fait les états d'Eglise et les nobles de Dannemarc après qu'ils eurent chassé leur Roi, ni que les démocrates se débordent de liberté en licence et abandon, et veuillent aussi peu obéir à la loi comme au Roi.

« Les aristocrates doivent avoir regard sur le monarque afin qu'il ne tyrannise, sur les aristocrates afin qu'ils ne tombent en oligarchie.

« Desquels trois états avait été constituée la ville de Genève anciennement, si l'observance s'en fut suivie de même. Car elle avait son Evêque pour son monarque, non point donné par le Pape, mais postulé par le peuple et élu par le clergé, comme nous avons ci-dessus dit en nôtre poême ou avant-propos. Lequel n'était sur la ville comme seigneur, ains comme Prince seulement, c'est-à-dire qu'il ne pouvait excéder la loi, ains n'était que ministre d'icelle, et pour le garder de se déborder et passer

ses limites, il avait le Chapitre, puis après les syndics et Conseil de la ville.....

« Par lesquelles choses appert que l'état de Genève était mêlé et composé de tous trois, monarchie, aristocratie et démocratie. »

On me pardonnera, je l'espère, d'avoir donné dans cette rapide esquisse une si grande place à Bonivard. Il m'a paru le mériter, d'abord comme penseur ingénieux et libéral, ensuite parce que ses ouvrages sont généralement peu connus et qu'il appartient à Genève plus que les autres écrivains du temps de la Réforme. En effet, presque tous ceux-ci furent Genevois de date récente, qui ne portaient pas encore l'empreinte bien marquée du cachet national. G. Farel était de Gap, en Dauphiné; Froment, de Tries, près Grenoble; P. Viret, d'Orbe, dans le Pays de Vaud; J. Calvin, de Noyon, en Picardie; Th. de Bèze, de Vezelay, en Bourgogne, etc.

La lutte des Genevois pour l'indépendance leur avait laissé peu de loisir à consacrer aux lettres. Le *Journal du Syndic Balard* (1525 à 1531) ne brille ni par le fond ni par la forme, et cependant c'était un éminent personnage, puisqu'on le choisit pour présider la dispute tenue à Genève dans le

but de juger si les idées de la Réforme devaient être adoptées. Il demeura fidèle à la foi catholique, malgré l'issue de cette conférence qui décida l'abolition officielle de la messe, et tout ce qu'on put obtenir de lui fut que « puisque les petit et grand Conseils voulaient qu'il dit que la messe était mauvaise, il le dirait en demandant pardon à Dieu de son jugement téméraire sur un sujet qu'il ne connaissait pas. »

Un autre Syndic de Genève, Jean de Savyon, écrivit des *Annales*, jusqu'en 1527, dont le style présente du moins un peu plus de clarté que celui de Balard.

Du reste, parmi les réformateurs eux-mêmes aucun n'atteignit l'excellence de Calvin dans l'art d'assouplir la langue française. En ceci, comme pour l'énergie du caractère et la puissance du génie, il laissa bien loin derrière lui tous ses collègues. Sa plume est certainement l'une des plus remarquables du XVIe siècle, et je ne crois pas qu'à cette époque on ait rien fait de mieux que sa fameuse dédicace à François Ier, placée en tête de l'*Institution chrétienne*, dont voici la péroraison :

« J'ai, Sire, si je ne me trompe, assez clairement exposé aux yeux de votre Majesté, l'injustice pleine

de venin de nos calomniateurs, et il me semble que les paroles dont je me suis servi, sont aussi assez fortes pour vous empêcher de prêter l'oreille avec trop de facilité à leurs faux rapports. Je crains même que mon discours n'ait été trop long, vu que cette préface a presque la grandeur d'une apologie tout entière, quoique je n'aie pas prétendu composer une défense, mais simplement préparer et adoucir votre esprit, afin qu'il donnât audience à notre cause. Car, quoique votre cœur soit aliéné de nous, quoi qu'il nous soit présentement ennemi, j'ajouterai même presque irrité et enflammé, j'espère pourtant que nous pourrions regagner votre bienveillance, s'il vous plaisait une fois de lire avec un esprit tranquille et non préoccupé cette Confession de foi que je vous présente, et que nous désirons que vous regardiez comme une apologie de notre Sainte Religion auprès de Votre Majesté.

« Que si, au contraire, les sourdes et secrètes calomnies des méchants assiégent tellement vos oreilles, que les accusés ne puissent se faire écouter pour se défendre, et que d'autre part nos adversaires, comme d'épouvantables furies, exercent toujours sous vos yeux, et sans que vous y mettiez ordre, leurs cruautés ordinaires, par les prisons,

par les fouets, par les tortures, par le fer et par le feu; véritablement comme des brebis destinées à la boucherie, nous serons réduits aux dernières extrémités. Mais, cependant, nous posséderons nos âmes par la patience, et attendrons la Toute-Puissante main du Seigneur, qui ne manquera pas en son temps de venir à notre secours, et de se montrer armée, tant pour délivrer les pauvres de leur affliction que pour punir les profanes, qui triomphent maintenant avec tant de confiance. Le Seigneur, qui est le Roi des Rois, veuille établir votre Trône sur la justice, et votre Siége Royal sur l'équité. »

Malgré l'austérité de son caractère, Calvin ne dédaignait pas d'avoir quelquefois recours à la plaisanterie, et son esprit supérieur maniait cette arme aussi facilement que toutes les autres. Ses pamphlets, assez nombreux, témoignent d'un talent plein de verve.

Dans le *Traité des reliques,* il fait ressortir avec beaucoup d'esprit les résultats de la concurrence acharnée avec laquelle ce genre de superstition est exploité par les couvents.

« Pource qu'ils ont donné à St-Sébastien l'office de guérir la peste, cela a fait qu'il a été plus requis et que chacun a plus appété de l'avoir. Ce

crédit l'a fait multiplier en quatre corps entiers dont l'un est à Rome; en outre il a deux têtes, l'une à St-Pierre de Rome, et l'autre aux Jacopins de Toulouse. Il est vrai qu'elles sont creuses, si on s'en rapporte aux cordeliers d'Angers, lesquels se disent en avoir la cervelle. Item plus les Jacopins d'Angers en ont un bras; il y en a un autre à St-Sernin de Toulouse, un autre à la Case-Dieu en Auvergne, et un autre à Montbrisson en Forest, sans les menus lopins qui en sont en plusieurs églises. Mais quand on aura bien contrepesé, qu'on devine où est le corps de St-Sébastien ?... »

De tels écrits devenaient vite populaires; la polémique revêtue de cette forme piquante se glissait dans tous les rangs de la société. Calvin lançait aussi quelquefois contre ses adversaires des traits satiriques fortement acérés.

Dans son *Excuse de Jehan Calvin à Messieurs les Nicodémites sur la complainte qu'ils font de sa trop grande rigueur*, il trace de plaisants portraits d'espèces diverses de gens que la religion rencontre en tout temps sur son chemin. Ce sont : « ceux qui ont toujours le mot d'édification en la bouche et se plaisent tellement à ce qu'ils font, qu'il leur semble proprement advis qu'il n'y ait qu'eux au

monde qui sachent l'art d'édifier. » Ou bien les gens du monde qu'il appelle « les protonotaires délicats qui sont bien contents d'avoir l'Evangile et d'en deviser joyeusement et par ébats avec les dames, moyennant que cela ne les empêche point de vivre à leur plaisir. »

Jusque dans ses sermons mêmes, il employait volontiers l'ironie et savait lui donner une allure éloquente : « Il ne me chault des moqueurs qui disent que nous en parlons bien à notre aise, et ce n'est point à moi qu'ils s'attachent, d'autant qu'il n'y a rien ici de mon cru, comme on le croit. Autant en dis-je de tous les philosophes qui en prononcent leur sentence sans savoir comment : car puisqu'ils ne veulent écouter Dieu, lequel parle à eux pour les enseigner, je les adjourne devant son siége judicial, là où ils ouïront sa sentence, contre laquelle il ne sera plus question de répliquer. Puisqu'ils ne daignent maintenant l'ouïr comme maître, ils le sentiront alors leur juge en dépit de leurs dents. Les plus habiles et les plus rusés se trouveront ici trompés en leur compte. Qu'ils soient stylés tant qu'ils voudront à renverser ou obscurcir le droit; leurs chapperons fourrés auxquels ils se mirent, et en s'y mirant s'aveuglent,

ne leur donneront point la cause gagnée. Je dis ceci, pource que messieurs les Conseillers, juges et advocats, non seulement entreprennent de plaider contre Dieu, pour avoir privilège de se moquer de lui, mais en rejetant toute l'Ecriture Sainte, dégorgent leurs blasphèmes, comme des arrêts souverains. Et tels marmousets seront si orgueilleux, qu'après qu'ils auront dit ce mot, ils ne pourront souffrir que raison ne vérité ait lieu. Si est ce qu'en passant je leur annonce qu'il vaudrait beaucoup mieux qu'ils pensassent quelle horrible vengeance est apprêtée à tous ceux qui convertissent la vérité en mensonge. Que les docteurs de chambre et de table ne prennent point ici un degré trop haut pour eux, c'est de gergonner contre le maître céleste, auquel il nous convient tous donner audience. Les beaux titres ne feront ici rien pour exempter personne, sinon que messieurs les abbés, doyens et archidiacres seront contraints mener la danse en la condamnation que Dieu fera. Si messieurs les courtisans ont accoutumé de contenter les hommes par leur eau bénite, qu'ils n'attendent pas de faire le semblable à Dieu. Que tous gaudisseurs se déportent de donner leurs coups de bec, jeter leurs brocars accoutumés, s'ils

ne veulent sentir la main forte de Celui à la parole duquel ils devraient trembler. C'est un abus trop lourd de se faire accroire qu'en me prenant à partie, ils n'auront plus Dieu pour juge. Qu'ils raclent mon nom de leurs papiers en cette matière, d'autant que je ne prétends sinon que Dieu soit écouté et obéi, et non pas de gouverner les consciences à mon appétit, ne de leur imposer nécessité ou loi. »

Viret prit une part très-active à ce genre de polémique. Il publia la *Cosmographie infernale*, la *Descente aux enfers*, la *Physique papale*, le *Requiescant in pace du Purgatoire*, etc. Dans l'un de ces pamphlets, il suppose que le pape pourrait bien avoir pris les clefs, non de Simon Pierre, mais de Simon le magicien, « lesquelles ne conviennent pas au vrai huis qui est Jésus-Christ, ni à la vraie serrure qui est la Parole de Dieu, mais à celle des coffres et gibecières, pour les crocheter, » d'où il conclut que le Purgatoire se trouve dans les bourses, « car ils nous les ont si bien purgées que tu dirais qu'elles sont de peau de diable » et que, « il le faudra donc appeler dorénavant *Purgatoire* ou *Purge-Bourse.* »

Dans un autre, il dit : « Si les âmes des tré-

passés ne sont délivrées jusques à ce que la messe qui se dit pour elles soit finie, les plus courtes sont les plus profitables. Pourquoi les pauvres ont ici plus d'avantage que les riches. Car on leur dépêche un petit *Requiem* à la légère, qui les vous porte en paradis en poste, au lieu que les riches y sont portés à petits pas avec de longs *Requiem* en litière. »

Cette artillerie légère de la Réforme était très-redoutable. Les coups portaient juste et battaient en brèche l'élément superstitieux, base la plus solide de l'édifice romain. Puis ces railleries mordantes trouvaient plus d'amateurs que les savantes et profondes dissertations théologiques. Elles étaient surtout fort goûtées de ceux qui, comme le disait Viret, ne prennent point plaisir « à lire livres qui n'ont quelques plaisanteries et quelques délectations pour leur faire passer le temps. » D'ailleurs à côté du sarcasme s'y trouvait aussi l'enseignement. Ce mélange qui nous paraîtrait aujourd'hui peu conforme à la gravité du sujet convenait à l'esprit de l'époque.

Théodore de Bèze, lui-même, en use aussi, quoiqu'il se montra toujours plus doux et plus affable que ses collègues. Dans sa jeunesse, il avait

publié des poésies latines fort galantes qui lui valurent quelque gloire, payée assez cher par les reproches qu'elles lui attirèrent ensuite, lorsque sa destinée l'entraîna vers une vocation si différente de ses premiers débuts. Son talent poétique changea tout à fait d'allure, et, tandis qu'il était professeur à Lausanne, il composa une espèce de tragédie ou plutôt un mystère, intitulé : *Le Sacrifice d'Abraham,* qui fut joué par ses étudiants. Cette pièce, fort estimée de ses contemporains, avait pour but de prouver qu'on doit tout abandonner, tout sacrifier pour le service de Dieu. Mais l'auteur se garde bien d'omettre le trait satirique à l'adresse de Rome. Satan paraît revêtu d'un habit de moine et se compare ainsi à Dieu :

> Dieu est au ciel, et bien, je suis en terre,
> Dieu fait la paix, et moi je fais la guerre,
> Dieu règne en haut, et bien, je règne en bas.
> Dieu fait la paix, et je fais les débats.
> Dieu a créé et la terre et les cieux :
> J'ai bien plus fait, car j'ai créé les dieux.
> Dieu ne fit onc chose tant soit parfaite
> Qui soit égale à celui qui l'a faite.
> Mais moi j'ai fait, dont vanter je me puis,
> Beaucoup de gens pires que je ne suis.

Puis il apostrophe son habit en ces termes :

O froc, ô froc, tant de maux tu feras,
Et tant d'abus en plein jour couvriras,
Ce froc, ce froc, un jour connu sera,
Et tant de maux au monde apportera,
Que si n'était l'envie dont j'abonde,
J'aurais pitié moi-même de ce monde.
Car moi qui suis de tous méchants le pire.
En le portant, moi-même je m'empire.

Th. de Bèze, quoique maniant le vers avec facilité, n'avait pas un talent poétique très-remarquable. Sa traduction des psaumes est encore inférieure à celle de Marot. Il se distingua davantage en prose : son *Histoire des églises réformées de France* renferme de belles pages. Le tableau suivant des résultats de la persécution exercée contre les huguenots sous François II, me paraît vigoureusement peint :

« Ces juges ne sentant plus de résistance, étendirent leurs poursuites par tous les endroits de la ville, là où pareillement les suspects avaient abandonné leurs maisons. Mais leurs meubles furent si bien remués par ces officiers de justice, que c'était à qui se reprocherait avoir chacun jour mieux butiné, comme à vrai dire les coins des rues étaient tellement farcis de meubles à vendre, que durant les fuites de Paris pour crainte de la guerre, ni en autre temps, ils ne furent oncques en tel mar-

ché, de quoi ne voulurent perdre leur part les Conseillers de Chastelet, à savoir Roland Poussengre, Jacques Rapoul, etc.... Bref on ne pouvait aller par Paris sans passer à travers gens de pied et de cheval armés à blanc, qui tracassaient çà et là, menant prisonniers hommes et femmes, petits enfants, et gens de toutes qualités. Les rues aussi étaient si pleines de charettes chargées de meubles, qu'on ne pouvait passer, les maisons étant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eût pensé être en une ville prise par droit de guerre, si que les pauvres devenaient riches et les riches pauvres. Car avec les sergents altérés se mêlaient un tas de garnements qui ravageaient le reste des sergents, comme glaneurs, mais ce qui était le plus à déplorer, c'était de voir les pauvres petits enfants qui demeuraient sur le carreau, criant à la faim avec gémissements incroyables, et allaient par les rues mendiant, sans qu'aucun osât les retirer, si non qu'il voulût tomber au même danger : aussi en faisait on moins de compte que de chiens, tant cette doctrine était odieuse aux Parisiens. »

Ces théologiens publièrent bon nombre d'œuvres savantes d'une importance plus grande, mais

j'ai préféré mettre surtout en relief le côté par lequel ils se rattachaient réellement à Genève. Le droit de bourgeoisie avait délivré leur esprit de toute entrave. Devenus citoyens d'un pays libre où la verve moqueuse ne fit jamais défaut, on dirait en quelque sorte qu'ils voulurent ainsi constater publiquement leur nationalité nouvelle.

Une fois le régime calviniste bien établi, les lettres se firent plus exclusivement sérieuses. On riait peu dans la petite république, à la fois préoccupée de ses propres dangers et vivement émue du sort de ses coreligionnaires persécutés dans les pays voisins.

Genève fut alors une école d'héroïsme où l'on bannissait des études tout ce qui pouvait tendre à l'énervement des âmes. Pendant la seconde moitié du XVIe siècle et tout le XVIIe, la théologie domina presque seule et fit la renommée des Diodati, des Turrettini, des Tronchin, Pictet, Mestrezat, Labbadie, etc. Cependant il y eut aussi des jurisconsultes habiles, tels que Hotman, J. Lect, D. Godefroy, J. Pacius, et d'illustres érudits, Robert Etienne, le célèbre imprimeur qui vint se fixer à Genève en 1551, J. Scaliger, Casaubon, D. et E. Leclerc, Spanheim. On peut citer également quel-

ques médecins : Sarasin, professeur en 1584 ; Turquet de Mayerne, qui s'acquit une réputation assez grande et fut premier médecin des rois Jacques Ier et Charles Ier d'Angleterre ; Th. Bonnet (1643) dont les ouvrages décèlent un esprit d'observation alors peu commun ; Manget (1678) qui se distingua par ses vastes connaissances et fut un grand travailleur, car ses œuvres ne forment pas moins de vingt-quatre gros volumes in-folio.

Tous ces auteurs écrivirent de préférence en latin. La langue vulgaire n'avait encore pénétré que dans la littérature proprement dite, et, jusque vers la fin du XVIe siècle, nous ne la trouvons employée à Genève que par un très-petit nombre d'écrivains. Ainsi, Michel Roset, magistrat fort instruit et non moins dévoué, présenta au Conseil des *Chroniques de Genève*, travail dont le mérite parut tel qu'on décida d'en lire tous les jours une partie en séance ; Jean Crespin et Conrad Badius, deux imprimeurs habiles, publièrent vers la même époque, le premier, l'*Histoire des martyrs*, le second, l'*Alcoran des Cordeliers* qu'il traduisit du latin en y joignant des notes et dont le succès fut grand. Les ouvrages historiques de Simon Goulard (1575) étaient également tenus en très-haute estime par ses contemporains.

C'est au XVIII[e] siècle que la culture intellectuelle prend à Genève tout son essor et commence à devenir plus littéraire. Dans la théologie, nous rencontrons à cette époque beaucoup de sermonnaires, dont les deux plus goûtés du public furent J.-E. Romilly et Mouchon. Dans le droit, Burlamachi se distingue par la clarté de ses idées, par la fermeté de son jugement et la perspicacité de ses vues; ses *Principes du droit politique* ont été souvent réimprimés. J. Delolme publia, sur la *Constitution d'Angleterre*, un travail très-remarquable que les Anglais accueillirent avec de grands éloges et dont le mérite n'a point perdu sa valeur.

Quant aux sciences, elles firent des progrès rapides. L'esprit genevois déploya dans cette branche, pour ainsi dire nouvelle, une aptitude très-marquée. Ce qui le prouve, c'est l'ardeur générale avec laquelle on s'y livra. Théologiens, jurisconsultes, gens du monde, négociants même, tout le monde prit goût à l'observation ainsi qu'aux recherches analytiques.

G. Cramer, nommé professeur en 1724, était un habile mathématicien, dont les ouvrages furent très-appréciés dans le monde savant. Buffon en parle avec éloge dans ses œuvres et reconnaît lui

devoir les premières connaissances de ce genre qu'il eût acquises.

J.-L. Calandrini ne s'illustra pas moins par ses commentaires sur les écrits de Newton dont il publia une édition latine, et fut un des savants qui contribuèrent à rectifier les calculs du mouvement de l'apogée lunaire. Il partage cette gloire avec Euler, Clairaut et d'Alembert.

J. Jalabert était un physicien remarquable, pour lequel on érigea dans l'Académie de Genève une chaire spéciale, qui n'avait pas existé jusque-là. Il publia divers mémoires sur l'*Utilité de la physique expérimentale et de son accord avec les mathématiques,* sur l'électricité, sur les *Seiches,* phénomème particulier au lac de Genève, sur les baromètres, etc.

Th. Tronchin s'acquit une renommée européenne par ses succès dans la pratique médicale ainsi que par ses relations avec Voltaire. Il fut un des premiers et des plus ardents propagateurs de l'inoculation, et seconda puissamment les efforts de J.-J. Rousseau pour réformer l'éducation de la première enfance.

H.-B. De Saussure se fit connaître, comme physicien, par des observations de la plus haute im-

portance et si complètes qu'aujourd'hui même les savants admirent encore leur parfaite exactitude. Ses travaux géologiques ne furent pas moins estimés. Ils devinrent le point de départ des recherches modernes qui ont créé cette science, et l'on y rencontre des aperçus de génie, tels par exemple qu'une sorte de prévision instinctive du système des soulèvements. Ses *Voyages dans les Alpes* décèlent en outre un talent littéraire très-supérieur. Nul n'a mieux décrit la nature alpestre et le cachet particulier qu'elle imprime à ses habitants. Il en sentait vivement les beautés jusqu'alors ignorées; son livre, quoique rédigé surtout au point de vue scientifique, devint assez populaire pour communiquer à de nombreux lecteurs l'enthousiasme qu'elles excitaient chez lui. C'est un écrivain remarquable, dont le style, toujours simple, clair et ferme, a la limpidité des sources qui jaillissent dans les rochers de ces hautes montagnes dont il fut l'explorateur aussi passionné que savant.

L. Bertrand, J.-A. Mallet, G.-L. Le Sage, N. Fatio cultivèrent avec succès les mathématiques et la philosophie. Abr. Trembley se fit une place honorable parmi les naturalistes par ses travaux sur les Polypes. Observateur ingénieux et patient,

il découvrit le premier les mystères de la vie et de la reproduction de ces étranges animaux.

Ch. Bonnet débuta par des recherches semblables sur divers genres d'insectes, sur les vers, sur les salamandres, les chenilles, les pucerons, etc. Mais son esprit philosophique se tourna bientôt vers des sujets plus élevés et d'une portée plus générale. La *Contemplation de la nature*, l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme*, la *Palingénésie philosophique* sont des ouvrages d'une philosophie profonde et tout à fait spiritualiste. Il représente bien dans la lutte du XVIIIe siècle le rôle de l'esprit genevois. Malheureusement, il n'écrivait pas d'une manière attrayante. Son style, coupé par de trop fréquents alinéas, manque à la fois d'élégance, de grâce et de nombre. Ce sont les notes d'un observateur qui se contente d'exprimer nettement ses pensées, mais en néglige la forme et laisse au lecteur le soin de les relier ensemble.

François et Pierre Huber brillèrent également par l'esprit d'observation. Le premier, quoiqu'il fût aveugle, a, mieux que personne, décrit les mœurs et les travaux des abeilles. Voyant par les yeux d'un domestique fort intelligent, il publia le livre le plus complet et le meilleur qu'on ait fait

sur cette matière. Son fils, Pierre, se rendit célèbre par ses *Recherches sur les fourmis,* ouvrage plein de faits curieux et de données intéressantes, dont la lecture offre le plus vif attrait.

Le docteur Jurine obtint un succès durable par son *Histoire des monocles* et sa *Méthode de classer les hyménoptères,* deux publications fort estimées encore aujourd'hui.

Cette petite école de naturalistes genevois contribua certainement à populariser le goût de la science, et rendit un précieux service en facilitant ainsi ses progrès. Mais, parmi les écrivains assez nombreux qu'elle produisit, De Saussure est le seul chez lequel se montre un véritable talent littéraire.

Depuis l'époque de la Réforme, Genève avait trop négligé l'art d'écrire, les mérites de l'expression étaient dédaignés comme un vain luxe. Le brillant essor de la littérature française, au XVII[e] siècle, semblait n'avoir pas exercé la moindre influence sur elle.

L'apparition de J.-J. Rousseau fut donc un vrai phénomène littéraire, car ce grand génie brilla surtout par l'excellence de la forme. Or, on ne peut pas nier qu'il n'appartienne bien réellement et complétement à Genève. Son caractère présente

les défauts et les qualités de l'esprit genevois, l'empreinte de l'éducation genevoise est évidente dans tous ses écrits.

Ce fils d'horloger qui, pour échapper aux reproches d'un maître sévère, prend la résolution de ne plus rentrer à Genève et se lance, à l'âge de seize ans, tout seul dans le monde, offre bien le type de l'indépendance républicaine, qu'il avait en quelque sorte sucée avec le lait, respirée avec l'air dès son berceau. Cela frappe d'autant plus qu'il ne se distingue ni par la fermeté du caractère ni par celle des convictions. Dès ses premiers pas on le voit irrésolu, chancelant, prêt à suivre l'impulsion du premier venu. Les circonstances qui le firent tomber bientôt entre les mains des prêtres décidèrent de sa destinée.

La dévote syrène, Mme. de Warens, fut l'instrument de sa conversion et jeta dans son âme des semences empoisonnées qui ne germèrent que trop vite. Dès lors, chez lui, commence la lutte entre des instincts naturellement honnêtes, nobles, généreux, et les habitudes de l'esprit faussé par une corruption prématurée, lutte perpétuelle dont les écrits et la vie de Rousseau fournissent tant de preuves éclatantes.

Pour être juste, on ne doit jamais oublier qu'il était malade à la fois physiquement et moralement. Le malaise de sa conscience troublée explique ces contradictions fréquentes qui, de sa part, étonnent et semblent presque même un jeu de l'esprit, la marque du scepticisme le plus complet.

Mais il était je crois inconséquent et variable plutôt que sceptique. Chaque impression le dominait exclusivement, de telle sorte qu'il peut soutenir tour à tour les thèses les plus opposées avec le même accent toujours sérieux et convaincu. L'ironie et le dédain ne sont pas ses armes. Il parle de la religion avec respect, et, tout en attaquant la doctrine chrétienne, admire hautement la morale sublime qu'elle enseigne. Plusieurs lettres de sa correspondance intime prouvent que l'hommage rendu au caractère de Jésus dans la profession de foi du vicaire savoyard était autre chose qu'un simple trait d'éloquence. Il inclinait évidemment vers le christianisme beaucoup plus que vers l'incrédulité voltairienne.

Quant à ses principes politiques, ils portent bien l'empreinte des idées qui, depuis un demi-siècle, s'agitaient à Genève. Le *Contrat social* est l'utopie démocratique d'un républicain qui ne se dissimule

pas l'impossibilité de sa réalisation, puisqu'il dit lui-même que pour y réussir il faudrait un peuple de dieux. Les *Lettres écrites de la montagne* montrent le citoyen opiniâtre à la défense de ses droits, quoiqu'il ne les eût jamais revendiqués jusqu'alors.

On peut dire que le penchant *avenaire* se retrouve aussi chez Rousseau, mais appliqué d'une manière plus générale. Son mécontentement s'attaque aux institutions, aux hommes, aux choses, à la civilisation tout entière. Il est vrai que le siècle n'y prêtait que trop.

La *Lettre à l'archevêque de Beaumont* au sujet de l'*Emile* et celle à d'Alembert sur les spectacles indiquent également combien étaient persistants chez Jean-Jacques les souvenirs de l'éducation genevoise et protestante.

Enfin, la *Nouvelle Héloïse* n'est-elle pas comme l'explosion d'une puissance imaginative, qui prend son essor avec d'autant plus d'impétuosité que l'éducation l'avait comprimée, refoulée sur elle-même. Quoique son talent ne fût pas celui du romancier, Rousseau adopta cette forme pour donner libre cours à sa fantaisie et faire mieux pénétrer ses idées partout.

Grâce à la magie d'un admirable style, son livre obtint un succès prodigieux. Cependant, nulle autre de ses productions, peut-être, n'est davantage imprégnée de l'esprit genevois. Caractères, usages, descriptions de la nature, tirades philosophiques et morales, paradoxes, tout sent bien le terroir, et l'on y trouve même des mots, ou certains tours de phrase, qui n'étaient point encore naturalisés français.

Après J.-J. Rousseau, Genève resta longtemps sans produire un littérateur éminent. Elle eut quelques publicistes : Mallet-Du Pan, d'Ivernois; un financier célèbre, J. Necker; des historiens, P.-H. Mallet, Bérenger, etc. ; un professeur de philosophie, P. Prévost, qui fit connaître en France les travaux de Dugald Stewart, ainsi que le fameux ouvrage de Malthus sur la population, et publia une traduction estimée des tragédies d'Euripide.

Les agitations politiques de la fin du siècle étaient peu favorables à la culture des belles-lettres. Mais, sous l'Empire, l'un des noms qui jetèrent assurément le plus vif éclat dans la littérature est celui d'une Genevoise, Mme de Staël, fille de J. Necker.

Elle était née à Paris, mais sa mère l'avait

élevée avec une rigidité tout à fait puritaine, suivant les principes en honneur chez les bonnes familles de Genève. Cela n'empêcha pourtant pas son génie de se développer, et l'imagination, trop contenue d'abord, prit plus tard sa revanche, comme celle de Rousseau.

Chez elle d'ailleurs l'indépendance d'esprit ne se manifesta pas moins, et ce fut peut-être l'exemple le plus frappant qu'en ait fourni l'époque impériale. Ni séductions, ni menaces ne purent la gagner à la cause de celui qu'elle regardait comme le destructeur de la liberté. Persécutée par les agents de l'empereur, elle mena forcément une vie assez errante.

Cependant, malgré les entraves mises à leur publication, ses ouvrages obtinrent beaucoup de succès. Ils soulevèrent aussi de nombreuses critiques, parce que l'auteur s'écartait volontiers des idées reçues, des sentiers battus.

Mme de Staël est éminente surtout comme penseur. Un de ses premiers écrits : *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, renferme déjà tous les principes essentiels de la rénovation littéraire qui ne devait s'accomplir que vingt à vingt-cinq ans plus tard. Elle

combat victorieusement les vues étroites de l'école classique, sans tomber dans les écarts du romantisme exagéré. Son livre sur l'*Allemagne* contribua certainement à faire mieux apprécier les littératures étrangères, jusque-là si dédaignées en France. Ses *Considérations sur la révolution française* se distinguent par la profondeur et l'énergie, ainsi que par un talent de style supérieur encore à celui qu'elle déploie dans ses romans.

Durant cette même période, Genève eut plusieurs autres écrivains de mérite, tels que : les deux frères Pictet qui dirigeaient avec talent la *Bibliothèque britannique*, recueil scientifique et littéraire, fort estimé, dont la publication se continue aujourd'hui sous le titre de *Bibliothèque universelle.* Lullin-de Châteauvieux se fit connaître avantageusement par ses *Lettres écrites d'Italie,* pleines d'observations intéressantes soit sur les mœurs et usages du pays, soit sur l'état de l'agriculture qui, dans les provinces du Nord surtout, offrait à cette époque des perfectionnements inconnus ailleurs. Il fut aussi l'auteur d'une série de brochures politiques, intitulées : *Lettres de Saint-James,* qui, publiées sous le voile de l'anonyme, produisirent une sensation très-grande. Enfin,

après sa mort, parut son *Voyage agronomique en France* qui n'obtint pas moins de succès.

Ch.-V. de Bonstetten, esprit fin, délicat, aimable, publia plusieurs ouvrages philosophiques, un peu superficiels, mais d'une lecture attrayante, et le *Voyage dans le Latium,* charmant livre, où l'érudition se met à la portée de tous, qui présente d'ailleurs un tableau saisissant de la campagne de Rome, dont l'état actuel contraste si péniblement avec les souvenirs de son antique splendeur.

J.-I.-S. Cellérier, pasteur de Satigny, figure au premier rang parmi les prédicateurs. Une piété douce, fervente, persuasive, s'allie dans ses Sermons aux plus précieuses qualités de style. Ses *Discours familiers d'un pasteur de campagne,* surtout, sont d'admirables modèles.

Après la Restauration, le mouvement intellectuel genevois nous offre encore des hommes éminents : Bellot et P. Odier, savants jurisconsultes; J.-E. Cellérier et Ed. Diodati, deux théologiens fort estimables; Dumont, l'interprète des théories de Bentham, qui nous a laissé de plus un volume d'intéressants *Souvenirs* sur Mirabeau et les deux premières assemblées législatives de la révolution française; P. Rossi, jurisconsulte, économiste,

homme d'Etat de la plus haute portée ; Simond, philosophe observateur, esprit trop positif peut-être, surtout lorsqu'il se mêle d'apprécier les œuvres d'art, mais plein de bon sens et d'une culture non moins vaste que solide ; Favre-Bertrand, amateur de recherches érudites, dont les principaux résultats ont été publiés après sa mort ; J. Humbert, professeur d'arabe, philologue de mérite, auteur du *Glossaire genevois* et d'une *Mythologie élémentaire* très-remarquable. Sismondi, l'historien des *Républiques italiennes* eut en outre le mérite d'être le premier qui fraya la voie nouvelle où depuis lors l'histoire de France est entrée avec tant d'éclat. Il s'occupait également avec succès d'économie sociale, mais chez lui les généreuses tendances du cœur influèrent parfois un peu trop sur la manière d'envisager les questions de cette nature.

J. Picot, Galiffe, Ed. Mallet, J.-J. Chaponnière, Grenus publièrent d'intéressants travaux sur l'histoire de Genève. On mit au jour de précieux matériaux demeurés inédits jusqu'alors, et bientôt la fondation d'une Société d'histoire et d'archéologie de Genève vint seconder puissamment ce réveil de l'esprit national.

Madame Necker-De Saussure, M. le pasteur

Naville, Mme Auguste de la Rive prirent rang au nombre des écrivains les plus dignes d'être consultés en ce qui concerne l'éducation. Mme Tourte-Cherbuliez se distingua par d'excellents ouvrages pour la jeunesse, M. Fr. Roget, par ses travaux historiques et ses pensées pleines d'originalité.

Dans les sciences, Genève eut l'illustre Aug.-Pyr. De Candolle; L.-A. Necker, géologue; J.-P. Vaucher, auteur d'une histoire des plantes et de plusieurs monographies botaniques; les docteurs Butini, de la Rive, Coindet, médecins fort habiles; Prévost, Chossat qui furent collaborateurs du célèbre Dumas dans ses premiers travaux; J.-P. Maunoir qui, soit comme chirurgien, soit en particulier comme oculiste, s'était acquis une renommée européenne.

Quant à la littérature légère, elle n'a jamais été très-féconde chez les Genevois. Ce ne peut pas être une carrière lucrative, la petitesse du théâtre s'y oppose; puis d'autres motifs que j'ai déjà signalés, soit dans le caractère, soit dans les mœurs du pays, entravent plus ou moins l'essor de l'imagination. Jusqu'ici Genève fut très-peu fertile en poètes; elle ne compta qu'un petit nombre de romanciers et pas un seul auteur dramatique de

quelque renom. C'est son côté faible. Cependant, on ne doit pas pour cela désespérer de l'avenir. Depuis un demi-siècle, en effet, le nombre de nos littérateurs tend à s'accroître, et parmi eux figurent d'agréables conteurs, des chansonniers pleins d'esprit et de verve, tels que : J. Petit-Senn, J.-J. Chaponnière, dont on a de plus un petit poëme, intitulé : *Il fallait ça, ou le barbier optimiste*, satire fort spirituelle de ces courtisans du succès qui s'empressent d'applaudir au triomphe de tous les régimes quels qu'ils soient; Gaudy-Le Fort, auquel on doit également un fort bon ouvrage en prose : *Promenades historiques dans le canton de Genève*; S. Cougnard, Thomeguex, Tavan, etc.[1]

Mais l'écrivain vraiment supérieur de cette catégorie, c'est Rodolphe Töpffer, l'auteur des *Nouvelles genevoises*, du *Presbytère*, des *Voyages en zigzag*, des *Réflexions et menus propos d'un peintre* et de maints opuscules humoristiques, empreints d'une piquante originalité. Ses Nouvelles parurent

[1] Les deux seuls survivants de cette joyeuse pléiade sont M. S. Cougnard, dont les chansons spirituelles et piquantes n'ont malheureusement pas été réunies en un recueil, et M. J. Petit-Senn qui a publié plusieurs volumes de poésies, ainsi que diverses esquisses humoristiques en prose. Ses *Bluettes et Boutades* ont en particulier obtenu le plus grand succès.

d'abord dans la *Bibliothèque universelle;* Töpffer, très-modeste et même craintif, se souciait peu d'affronter ce qu'il appelait la grande publicité parisienne. Cependant, un éditeur français les ayant reproduites en volume sans son autorisation, elles rencontrèrent partout le meilleur accueil. Les critiques en renom furent unanimes dans leurs éloges et Töpffer, dont tous les autres ouvrages obtinrent dès lors le même succès, restera certainement comme l'une de nos plus brillantes célébrités littéraires.

Je m'arrête ici, car cette aride nomenclature paraîtra déjà peut-être trop longue. D'ailleurs le moment n'est pas venu de juger l'époque actuelle. Il suffira de dire que sur ce point Genève ne présente aucun signe de décadence ni d'affaissement. Les lettres et les sciences y sont toujours cultivées avec beaucoup d'ardeur. Je me bornerai donc à rappeler que plusieurs de ses écrivains vivants tiennent dans la littérature un rang honorable et qu'elle compte aujourd'hui un associé étranger[1] et six membres correspondants[2] de l'Institut de France.

[1] M. le professeur Auguste de la Rive.

[2] MM. les professeurs Alph. de Candolle, Plantamour, Marignac, F.-J. Pictet (Académie des siences); A.-E. Cherbuliez et Ernest Naville (Académie des sciences morales et politiques).

CHAPITRE IX

BEAUX-ARTS, INDUSTRIE ET COMMERCE

CHAPITRE IX

Beaux-Arts, Industrie et Commerce.

Chez les Genevois le goût artistique ne s'est manifesté qu'assez tard. La longue et pénible lutte pour conquérir leur indépendance, les agitations de la vie républicaine et le puritanisme calviniste furent autant d'obstacles qui s'opposèrent à son développement. Le salut de la république était l'unique objet de leurs préoccupations constantes; puis, aucun encouragement quelconque ne venait stimuler le talent, réveiller le génie. Statues, tableaux, tapisseries, ornements de toute espèce avaient été proscrits par la Réforme. Cette interdiction se maintint durant deux siècles. Les ordonnances de 1739 défendaient encore « tous excès dans la sculpture, toute exposition en parade de porcelaine ou autre terre à peine de 25 écus [1]. »

[1] J.-J. Rigaud, *Recueil de renseignements relatifs à la cul-*

Cependant un pareil rigorisme n'était plus en accord avec les mœurs, car, vers ce même temps, le professeur Burlamachi possédait une collection de tableaux des maîtres anciens, et, peu d'années après, en 1748, on jugea convenable d'établir une école de dessin, afin, dit le rapport « de former les jeunes gens à la justesse et à la beauté des formes, et des contours dans toutes sortes d'ouvrages, » les ouvriers n'ayant eu jusqu'alors pour cela d'autre moyen « que d'imiter et de suivre ce que les étrangers exécutent. »

Ce fut donc l'industrie qui donna naissance à l'art. Déjà, dans le XVI[e] siècle, Genève possédait des orfévres assez renommés, puisque, en 1593, le maréchal de Retz les chargea de faire sa vaisselle d'argent.

Il paraît aussi qu'on y cultivait la peinture sur émail. En effet le célèbre docteur Turquet de Mayerne profita de ses connaissances chimiques pour se livrer à des recherches sur les couleurs employées dans cet art, et contribua par ses découvertes à le perfectionner. Il peignit même quelques portraits, mais en simple amateur.

ture des Beaux-Arts à Genève. 1 vol. Cet intéressant travail m'a fourni presque tous les matériaux de ce chapitre.

Les deux premiers artistes genevois, réputés en ce genre de peinture, sont Pierre Bordier et Jean Petitot (1640) qui travaillèrent presque toujours ensemble, l'un faisant les cheveux, les vêtements et les accessoires divers, tandis que le second se chargeait des têtes et des mains.

Bordier était chef d'un atelier de bijouterie dans lequel travaillait comme ouvrier le jeune Petitot. Frappé de l'intelligence et du goût que montrait celui-ci, Bordier l'engagea bientôt à se vouer tout à fait à la peinture et le prit en telle amitié qu'il n'eut dès lors plus d'autre ambition que de participer aux ouvrages de cet illustre élève, dont la renommée ne tarda pas à grandir.

Après avoir fait ensemble le voyage d'Italie, ils se rendirent en Angleterre, où le roi Charles Ier apprécia beaucoup le talent de l'artiste genevois. Il lui donna un logement à Whitehall, le créa chevalier, et se plaisait souvent à lui rendre visite au milieu de ses travaux.

Petitot peignit la famille royale ainsi que les principaux personnages de la cour. Il fit entre autres portraits celui de la comtesse de Southampton, l'un de ses plus beaux chefs-d'œuvre.

Cette faveur royale contribua beaucoup au succès

du peintre et le mit en rapport avec Van Dyck dont les conseils ne lui furent pas inutiles.

En 1651, Petitot s'étant marié dut séparer ses intérêts de ceux de Bordier; la somme gagnée par eux était assez considérale, mais le partage eut lieu sans la moindre difficulté. Les deux amis continuèrent comme auparavant à travailler en commun.

Après la mort de Charles Ier, qui l'affecta vivement, Petitot suivit en France la famille du malheureux monarque et s'attacha au roi Charles II. Plus tard il fut appelé par Louis XIV, qui le gratifia d'une pension avec logement au Louvre. En 1684, la république de Genève le choisit pour son agent auprès du gouvernement français.

Petitot se trouvait ainsi sur le chemin d'une brillante fortune. Mais la révocation de l'édit de Nantes (1685) vint lui rendre le séjour de Parïs pénible. Il demanda donc au roi la permission de retourner à Genève. Elle lui fut refusée, et comme il insistait, on le mit en prison au fort l'Evêque.

Voilà comment Louis XIV récompensait un grand artiste dont il estimait fort le talent. Il prétendait l'obliger à se convertir au catholicisme et,

dans ce but, eut même recours au zèle éloquent de Bossuet. Mais Petitot résista.

Quelque temps après, la captivité l'ayant rendu malade, on le transféra dans une maison moins sévère, mais « affreux lieu, » dit-il dans une de ses lettres, où d'ailleurs il était encore retenu prisonnier. En vain le gouvernement genevois réclama contre cette barbarie exercée sur un vieillard octogénaire. Louis XIV demeura inflexible. Il fallut que Petitot signât, comme les autres, une prétendue abjuration pour obtenir sa délivrance.

Aussi notre peintre, une fois libre, s'empressa bien vite de partir pour Genève, malgré les périls auxquels s'exposaient alors ceux qui tentaient d'échapper par la fuite à la législation draconienne du royaume très-catholique.

L'air de la patrie et de la liberté rendit à Petitot ses forces. Il se remit au travail avec ardeur et fit encore plusieurs portraits qui prouvèrent que l'âge n'avait point affaibli son talent. Une mort subite vint le frapper, en 1691, dans sa 84me année.

Si Petitot ne fut pas précisément l'inventeur de la peinture sur émail, avant lui déjà connue, « il perfectionna tellement l'emploi des couleurs » dit

M. Rigaud, « et porta l'exécution de ses ouvrages à un si haut degré de mérite, que la première place lui fut assignée par ses contemporains, et que la postérité la lui a maintenue. Aussi ses œuvres ont-elles acquis une valeur très-considérable ; il en est qui ont été portées jusqu'à 18,000 francs... Il est certain que, lorsqu'on voit un ouvrage de Petitot, on admire à la fois la délicatesse du pinceau, la parfaite imitation de la nature dans toutes les carnations, la vigueur et le fini du travail. Ses émaux supportent l'examen aux plus fortes loupes, sans que l'effet général y perdé rien; aussi sont-ils regardés comme des chefs-d'œuvre inimitables.

Tous les musées des grandes capitales de l'Europe se fond honneur d'en posséder, ainsi que les propriétaires de riches collections. Genève n'a qu'une seule plaque de Petitot, qui représente la *Tente de Darius,* d'après le tableau de Le Brun. C'est un très-beau spécimen, mais qui malheureusement n'est pas achevé.

Pierre Bordier continua de résider en Angleterre après le départ de son collègue. Il fut chargé par le Parlement de peindre la bataille de Naseby. Cette peinture, et une autre qui représente la Chambre des Communes, sont les seuls ouvrages

connus pour être entièrement de lui. L'exécution en est très-remarquable.

Ces deux artistes étant morts, cinquante années s'écoulèrent sans leur donner à Genève un successeur éminent. Dans la peinture en émail les procédés font en quelque sorte partie du talent personnel de l'artiste, qui les garde autant que possible secrets durant sa vie. Chaque maître doit donc à son tour s'en créer de nouveaux.

La composition des couleurs, leur emploi, la nature et la cuisson des plaques offrent autant de difficultés à vaincre, et surtout jadis, lorsque les connaissances chimiques étaient encore peu répandues, on se gardait bien de divulguer des découvertes semblables. Aujourd'hui même, il n'existe pas un traité complet de la peinture sur émail; les procédés se transmettent quelquefois du maître à ses élèves, mais un grand nombre se perdent, en sorte que certaines couleurs, certains effets qui distinguent les œuvres des anciens peintres, ne peuvent plus être obtenus.

C'est en 1749 que naquit Jacques Thouron, le plus célèbre après Petitot, car ses émaux, quoique d'un genre différent, ne sont pas moins estimés des connaisseurs. Il avait trouvé le moyen de don-

ner à l'émail les tons chauds et vigoureux de la peinture à l'huile. Ses portraits rappellent ceux de Rubens et de Van Dyck. On en conserve plusieurs au musée du Louvre, ainsi que dans celui de Genève.

Thouron était parvenu très-rapidement au succès. Il fut nommé peintre de Monsieur, frère du roi Louis XVI, et jouissait d'une grande réputation. Mais ses ouvrages ne sont pas nombreux, car il mourut à l'âge de 38 ans.

La miniature avait également été cultivée avec un talent supérieur, vers la fin du XVII[e] siècle, par J.-A. Arlaud, né à Genève en 1668. Le goût du dessein s'était prononcé de bonne heure chez cet artiste que ses parents destinaient à la théologie. Ne trouvant pas à Genève des ressources suffisantes pour la peinture, il se rendit à Paris, en 1688, et, se livrant à l'étude avec beaucoup de zèle, il réussit bientôt à se faire connaître d'une manière très-avantageuse.

Protégé par le duc d'Orléans, qui se l'attacha comme maître de dessin, Arlaud vit sa renommée s'établir promptement grâce à la faveur de ce prince ami des arts. Ses miniatures sont fort belles, remarquables surtout par la délicatesse du travail

et le ton vrai des couleurs. Il peignait le portrait avec une ressemblance parfaite.

Le musée de Genève a de lui deux grandes miniatures : une *Madeleine* et une *Sainte famille* dont malheureusement les couleurs ont souffert, puis deux portraits admirables de Louis XIV et du czar Pierre. Il possède aussi les mains d'une *Léda* qui paraît avoir été l'un des principaux chefs-d'œuvre d'Arlaud. C'était la copie d'un bas-relief en marbre blanc, de Michel-Ange. La perfection de cette voluptueuse peinture fit grand bruit alors. Le duc de la Force l'acheta 12,000 livres ; mais Arlaud, n'ayant pu se faire payer la reprit avec un dédommagement de 3000 livres et l'emporta, lors de son retour à Genève, en 1719, où plus tard il la détruisit, soit par scrupule moral, soit par tout autre motif qu'on ignore.

Dès cette époque le nombre des artistes genevois tend à s'accroître. L'école de dessin y contribua sans doute, quoiqu'elle eût été fondée plutôt dans un but industriel. Ce sont des peintres et des graveurs, en général peu connus, mais parmi lesquels brillent quelques célébrités.

Ainsi, J.-E. Liotard, né en 1712, manifesta dès l'enfance un goût si passionné pour le dessin, que

son père, qui le destinait au commerce, consentit à lui permettre de suivre ce penchant naturel.

De bonnes études le mirent en peu de temps à même de peindre sur émail avec assez de talent pour que ses portraits fussent recherchés à Genève. Mais Liotard, visant plus haut, se rendit en 1725 à Paris, et travailla pendant trois années dans l'atelier d'un habile peintre en miniature.

Cet apprentissage terminé, le jeune artiste débuta par des émaux remarquables, puis visita l'Italie, où ses miniatures et ses pastels furent très-admirés. Ce dernier genre surtout, alors nouveau, lui valut de nombreux succès.

Le goût des voyages s'empara de Liotard. Ayant accompagné des Anglais à Constantinople, en 1738, il séjourna dans cette ville durant quatre années ; se rendit ensuite à Jassy sur l'appel du prince de Moldavie, à Vienne où l'impératrice Marie-Thérèse lui fit le plus gracieux accueil, à Paris, à Londres, peignant partout des portraits dont le mérite hautement apprécié augmentait à la fois sa renommée et sa fortune. Enfin il retourna par la Hollande se fixer à Genève, et figura jusqu'à l'époque de sa mort (1789) dans les Conseils de la république.

Ses nombreux ouvrages se trouvent épars dans

les différents musées de l'Europe. Celui de Genève en possède cinq : un magnifique portrait de M[me] d'Epinay, chef-d'œuvre de grâce et de coloris ; un de Marie-Thérèse ; un du docteur Tronchin ; un du syndic Mussard ; un du peintre lui-même.

Liotard excellait dans le pastel, dont il savait fixer les couleurs de telle sorte que le temps ne les a point altérées. Il fut aussi bon graveur et publia un petit *Traité des principes et des règles de la peinture,* dédié aux mânes du Corrége.

Jean Dassier, né en 1676, et son fils Jacob-Antoine, en 1715, sont deux graveurs de médailles bien connus. Le premier, dont le père était déjà chargé de la gravure des monnaies genevoises, travailla d'abord à Paris sous la direction d'un bon maître. Il revint ensuite à Genève, où, ne trouvant pas des travaux qui répondissent à ses désirs, il entreprit de graver soixante-douze médailles des grands hommes du siècle de Louis XIV, dédiées au Régent de France. Encouragé par le succès, il grava vingt-quatre médailles des réformateurs célèbres, puis la collection des rois d'Angleterre, et soixante médailles des principaux événements de l'histoire romaine jusqu'au siècle d'Auguste. Il était remarquable par le dessin ainsi que par la

finesse, l'élégance et la prodigieuse rapidité de son travail.

L'œuvre de Jean Dassier se compose d'environ deux cent cinquante médailles.

Jacob-Antoine, digne émule de son père, produisit surtout des médailles de savants illustres, qui par la ressemblance valent des portraits, si bien qu'elles ont souvent servi de modèles aux peintres. Il était maître de la Monnaie en second à Londres, et fut envoyé par le gouvernement anglais à la czarine Elisabeth de Russie, qui demandait un graveur habile. Mais sa santé ne supporta pas le climat de Saint-Pétersbourg. Ayant obtenu de retourner à Londres, il mourut en route, âgé seulement de 44 ans.

Jean Hubert, né en 1721, avait embrassé la carrière des armes et devint peintre par goût, sans autre maître que la nature. Il n'en fit point sa profession. C'était un artiste amateur, homme du monde, très-recherché pour sa causerie spirituelle et piquante. Admis dans l'intimité de Voltaire, il reproduisait la figure du philosophe dans toutes les situations de sa vie, avec une facilité prodigieuse. Yeux fermés, ou les mains derrière le dos, il en découpait le profil très-ressemblant, et même le

faisait esquisser par son chien en lui donnant à ronger une croûte de pain.

Ses tableaux représentent en général des chasses, des chiens, des chevaux, peints avec talent, mais qui pèchent par la couleur et sont ébauchés plutôt que finis.

Huber s'occupait aussi de recherches scientifiques. Il publia un livre estimé sur le *Vol des oiseaux de proie,* montrant ainsi qu'il était déjà doué de cet esprit d'observation qu'appliquèrent avec tant de succès son fils François aux abeilles et son petit-fils Pierre aux fourmis.

Dans le cours du XVIII[e] siècle, les beaux-arts prirent à Genève un essor plus soutenu. Les lois somptuaires étaient tombées en désuétude. Citoyens et magistrats ne craignaient plus d'orner leurs appartements d'objets précieux. Plusieurs galeries de tableaux commençaient à se former, et la Société des Arts, définitivement constituée en 1787, seconda le mouvement par des expositions dont la première eut lieu en 1789.

Depuis lors il y eut une série non interrompue de peintres plus ou moins remarquables, qui peuvent être considérés comme les précurseurs de l'école genevoise.

J.-P. Saint-Ours est le premier peintre d'histoire qu'ait produit Genève. Il fit ses études à l'Académie de Paris, sous la direction de Vien, et remporta en 1780 le grand prix, pour un tableau de l'*Enlèvement des Sabines.*

Ne pouvant pas, en sa qualité de Genevois et de protestant, jouir de la pension allouée par le roi aux élèves couronnés, il partit néanmoins pour Rome et continua d'étudier avec beaucoup de zèle.

Deux ans plus tard, Saint-Ours exposa deux belles figures nues qui furent très-admirées. En 1783 le *Départ des Athéniens pour Salamine,* et la *Pompe des funérailles de Philopemen* obtinrent beaucoup de succès. De 1785 à 1788, le *Choix des enfants de Sparte,* les *Jeux olympiques,* et les *Mariages des Germains* accrurent encore la réputation de l'artiste.

On vantait le choix des sujets, la pureté du dessin, l'expression des figures, l'ordonnance de la composition toujours noble et simple. Mais en général la pose de ses personnages est un peu trop académique. Il y a plus de naturel dans sa grande toile du *Tremblement de terre* que possède le musée de Genève, quoiqu'on puisse en critiquer l'exagération de style et de couleur. Un autre ta-

bleau dont le mérite gracieux lui valut des éloges unanimes, c'est *Homère chantant ses poésies à l'entrée d'un village grec.*

A l'époque de la révolution française, Saint-Ours abandonna presque tout à fait la peinture historique pour le portrait. Cependant il prit part encore au concours ouvert par le gouvernement français en 1803, et envoya un dessin représentant le génie de la France qui ramène la religion. Cette esquisse obtint seule un accessit sur soixante-douze concurrents, et Saint-Ours fut nommé correspondant de l'Institut.

Il se proposait de graver à l'eau-forte quinze petits tableaux tirés de l'histoire du lévite Ephraïm, quand la mort vint l'enlever, en 1809. Un seul élève formé par lui, J.-C. Vaucher, se distingua par ses dessins plus que par ses peintures, dont la couleur manque de vérité. Son état maladif arrêta trop tôt chez lui l'essor du talent.

P.-L. De la Rive, ami et contemporain de Saint-Ours, se livra de préférence à l'étude du paysage, qui lui paraissait, dit-il, « la seule possible pour lui dans le beau pays ou la Providence l'avait fait naître. » Malheureusement son premier maître l'engagea d'abord dans une mauvaise voie en lui

conseillant de se borner exclusivement à la copie des tableaux flamands. Aussi se trouva-t-il fort incapable de profiter d'une course en Savoie pour dessiner d'après nature. « Au bout de trois semaines, dit-il, je rapportai quelques mauvaises aquarelles, qui me paraissaient des chefs-d'œuvre et dont je n'ai jamais pu faire le moindre usage. Je ne savais point choisir, j'avais trop peu vu; mais un vrai talent, un peu de tact et de sentiment aurait suppléé à ce défaut d'expérience; mes deux compagnons n'en savaient guère plus que moi. Je les suivais comme un mouton sans avoir un avis à moi ; se mettaient-ils à l'ouvrage, je m'y mettais; quittaient-ils, je quittais; en un mot, j'étais parfaitement nul. Nous revînmes à l'atelier et ce fut pour copier. »

Longtemps De la Rive se ressentit de cette direction fâcheuse. Après plusieurs amées de séjour, soit en Allemagne soit en Italie, son talent, quoique mûri par l'étude, n'avait pu secouer le joug de l'imitation. Mais, de retour à Genève, il comprit enfin la nécessité de prendre la nature seule pour guide et d'imprimer à ses tableaux le cachet original des sites du Valais, du canton de Vaud et du Faucigny qu'il se plaisait à reproduire. Sa

manière devint plus naturelle, ses couleurs plus vraies. Bon nombre de ses ouvrages furent alors achetés par des Russes, des Allemands, des Anglais; il travailla pour l'impératrice Joséphine, et, sa santé ayant été gravement altérée par une attaque d'apoplexie, il vendit à Londres les onze derniers tableaux qui lui restaient.

On peut dire que De la Rive fit le premier pas sur la route que devaient exploiter avec tant de bonheur nos paysagistes modernes. Sans être un peintre de génie, il sut mettre en relief des beautés jusqu'alors inaperçues, faire apprécier le charme des riantes vallées, des scènes champêtres, des sites agrestes de la plaine et des bords des lacs.

Une seule fois son pinceau voulut aborder la grande nature alpestre, en essayant de reproduire la vue du Mont-Blanc, prise depuis Sallanches. Ce portrait fidèle du géant des montagnes, étalant sa splendeur au milieu de l'azur foncé du ciel, trouva le meilleur accueil auprès du public genevois. Mais l'artiste ne fit aucune autre tentative de ce genre. Les régions inférieures, les basses collines et les coteaux convenaient mieux à son talent.

Comme Saint-Ours, il eut un élève, Ch.-J. Auriol, qui, malgré de fortes études et l'amour pas-

sionné de l'art, ne parvint pas à la renommée. Son défaut capital était de chercher trop souvent à reproduire des effets que la peinture ne peut pas rendre. Il traitait assez bien les figures, mais très-médiocrement les arbres. On a de lui quelques paysages de neige bien réussis.

Wolfgang-Abraham Töpffer (né en 1766) dépassa de beaucoup ses prédécesseurs, soit comme peintre de genre, soit comme paysagiste. C'est un artiste vraiment original, habile observateur, plein d'esprit et de verve.

Voué d'abord à la gravure, il ne se fit peintre que vers l'âge de trente ans, et voulut suivre la vocation qu'il sentait en lui, sans s'astreindre à l'imitation servile d'aucune école. Bornant son ambition à devenir l'interprète de sites et de mœurs qu'il pouvait bien connaître, il étudia d'une manière très-approfondie cette même zone basse où De la Rive avait pris les sujets de ses meilleurs tableaux.

Töpffer affectionnait tout particulièrement la Savoie et le paysan savoyard. On le rencontrait souvent sur les marchés, dans les foires, dans les *vogues*[1], le crayon à la main, esquissant des figures,

[1] Fêtes communales.

prenant des notes, saisissant au vol des expressions, des gestes, des propos, ramassant une abondante récolte de détails dont il composait ensuite de charmantes scènes aussi vraies que piquantes.

Nul n'a mieux compris ce qu'il y a de pittoresque dans cette contrée, où le désordre et la pauvreté des chaumières s'harmonisent si bien avec les richesses d'une luxuriante nature, ce qu'il y a de naïf et de prime-sautier dans le caractère de ses habitants.

C'est ainsi, comme le dit si bien son fils Rodolphe Töpffer, « qu'enfin, riche de matériaux, d'observations, de sujets, il s'essaye à peindre, se fait sa manière, et produit ce grand nombre de compositions, qui toutes portent le sceau d'un esprit original, fin, gai, inventif, ami de la grâce, amant du pittoresque, et qui, dans le spectacle journalier des marchés, des foires, des hôtelleries, dans le commerce aimé des attelages, des curés, des noces, et des marchands forains, s'est profondément imprégné de tout ce qui attache, de tout ce qui plaît, de tout ce qui fait penser ou sourire, dans le paysage comme dans le manant de l'humble Savoie. »

La *Noce villageoise*, le *Curé qui revient au mi-*

lieu de ses ouailles, les *Conscrits*, la *Sortie de l'Eglise*, sont des sujets que Töpffer traita souvent avec une rare perfection. Les personnages se distinguent en général par la vie et l'expression. Le paysage, quoique simple accessoire dans ses tableaux, est agréable, gracieux et vrai. Mais sa qualité dominante fut l'esprit, enclin parfois un peu trop à la satire. On lui doit des caricatures mordantes qui lui firent bien des ennemis. Dans la plupart de ses tableaux, cependant, il a su contenir cette tendance en de justes bornes, et provoquer le sourire, sans y joindre le sarcasme ni la raillerie.

Son contemporain, L. Agasse, avait suivi pendant plusieurs années les leçons du célèbre David, comme amateur. De retour à Genève, trouvant la fortune de sa famille très-compromise dans les désastres financiers de l'époque, il résolut d'embrasser la profession de peintre et se rendit en Angleterre, où son talent fort estimé lui valut un accueil tel qu'il s'y fixa définitivement.

Dessinateur habile, aimant beaucoup les animaux, et surtout le cheval, Agasse les peignait avec une vérité parfaite. Horace Vernet, bon juge en pareille matière, disait, en parlant de lui :

« Agasse se trompe quelquefois sur la couleur, mais il dessine les animaux comme personne ne l'a fait avant lui. »

Ses tableaux sont en général pleins de vie. Il savait grouper les animaux de la manière la plus naturelle, grâce à l'étude constante qu'il faisait de leurs mœurs et de leurs habitudes. C'est ce qui distingue en particulier le *Marché aux chevaux de Smithfield,* la *Foire de Gaillard,* la *Cour du maquignon,* et d'autres toiles très-appréciées par les connaisseurs.

Agasse peignait aussi très-bien les enfants, dont il aimait à s'entourer. Le plus joli tableau de ce genre qu'il ait fait est celui, gravé par R. Seyer, avec le titre de *The hard word* (le mot difficile.)

« C'est une charmante petite tête blonde : sur chaque trait sont empreints l'ennui et l'angoisse que cause une leçon difficile ; d'une main l'enfant tient un livre, de l'autre il se gratte la tête ; toute cette petite figure est admirable de vérité et d'expression. A côté de l'enfant est une jatte pleine de lait qui atteste qu'il ne pourra déjeuner qu'après avoir récité sa leçon ; un vieux chat attend patiemment sa part du déjeuner [1]. »

[1] J.-J. RIGAUD.

Un autre artiste de la même époque, dont le succès fut grand, c'est F. Massot. En 1780, raconte M. Rigaud, « un jeune garçon aux cheveux frisés et à la figure aimable et douce, passait dans les rues basses, devant un magasin de droguerie appartenant à M. Coutau. Des papiers crayonnés en rouge tombèrent de sa poche. M. Coutau les releva et appela l'enfant. En les lui restituant, il y jeta un coup d'œil; parmi ces feuilles éparses il en distingua quelques-unes sur lesquelles étaient représentées des scènes diverses. Ces dessins paraissaient le résultat du travail d'une imagination enfantine; ils offraient des scènes tirées du *Doyen de Killerine*; la grâce de ces petites compositions frappa M. Coutau: l'enfant lui dit qu'il était apprenti horloger et qu'il se nommait Firmin Massot.

« M. Coutau fit entrer l'enfant dans son magasin et le combla de joie, en lui donnant un sac rempli de crayons rouges. Il lui demanda en retour de lui laisser pendant quelque temps ces feuilles dessinées. M. Coutau connaissait M. Boisdechesne, aïeul maternel du jeune Massot; il lui porta aussitôt les œuvres du petit Firmin. Les entrailles du grand-père s'émurent à la vue des chefs-d'œuvre de son petit-fils; il le fit venir auprès de lui, et en obtint

l'aveu de son dégoût pour la profession d'horloger à laquelle son père le destinait, tandis que le dessin avait pour lui un attrait irrésistible. M. Massot le père, horloger sans fortune, se montra peu disposé à condescendre à ce qu'il regardait comme une fantaisie d'enfant, mais le grand-père insista et s'engagea à faire les frais des premières années d'études de son petit-fils; l'enfant fut aussitôt placé à l'école de dessin.

« Dès la première année il fit de grands progrès, fut admis à travailler à l'Académie d'après nature, et obtint le second prix : l'année suivante il remporta le premier. Il ne tarda pas à se faire une certaine réputation et commença bientôt à donner quelques leçons. » Le nombre de ses élèves s'accrut rapidement. Tout en donnant ses leçons, il s'exerçait à faire des portraits à l'huile. En 1789 ses premiers essais dans ce genre obtinrent un accueil favorable.

Mais Massot sentait bien la nécessité de se livrer encore à des études plus complètes. Aussi profita-t-il de la première occasion pour visiter Rome, Naples et Venise. Après son retour il se voua presque exclusivement à la peinture du portrait. Son talent gracieux et tout à fait remarquable excita l'enthou-

siasme à l'exposition genevoise de 1802, si bien que dès lors toutes les femmes voulurent être peintes par lui.

Massot savait embellir sans trop s'écarter de la ressemblance. Pendant nombre d'années il fut le peintre à la mode. L'impératrice Joséphine lui fit faire plusieurs fois son portrait, ainsi que la reine Hortense, et la plupart des étrangers de distinction qui passaient à Genève suivirent cet exemple. Ses meilleurs ouvrages sont de moyennes dimensions; il réussissait moins dans les portraits de grandeur naturelle.

Fr. Ferrière, qui débuta comme peintre en émail, acquit plus tard une certaine renommée pour ses portraits à l'huile et ses tableaux de nature morte. Il réussit fort bien en Russie, où il séjourna de 1805 à 1813, puis en Angleterre et vint, en 1820, terminer sa carrière à Genève. Son portrait, qui se trouve à l'Athénée, est l'un de ses plus beaux ouvrages.

L.-A. Arlaud, P.-L. Bouvier, Mlle Rath se distinguèrent dans la miniature, A. Linck dans les paysages à la gouache; enfin de nombreux peintres sur émail prouvèrent que les traditions de Petitot n'étaient pas entièrement oubliées.

Mais les trente années qui suivirent la restauration de la république ont certainement été la période la plus brillante et la plus féconde pour la peinture genevoise. On vit surgir alors une élite assez nombreuse d'artistes distingués, formant école, et dont les ouvrages furent souvent admirés dans les expositions étrangères, surtout à Paris et à Londres.

Sous l'influence de la paix et de la prospérité, les arts prirent à Genève un essor nouveau. Le nombre des amateurs s'accrut, et des citoyens riches dirigèrent de ce côté les vues de leur généreux patriotisme.

Dès 1822 se créa la *Société des amis des Beaux-Arts*, établie dans le but d'encourager les artistes par l'achat de leurs tableaux. En 1824 Mlles Rath firent don à la ville de la somme nécessaire pour construire un musée de peinture, qui porte leur nom. La même année, un concours de peinture historique fut ouvert par M. de Sellon. Le sujet, choisi par la classe des Beaux-Arts, était la *Délivrance de Bonivard, par les Bernois, après la prise du château de Chillon.*

Deux seuls concurrents se présentèrent : M.

Chaix obtint un accessit et M. J.-L. Lugardon eut le prix.

Ce dernier continua dès lors à cultiver le même genre avec succès, en s'inspirant toujours des traditions glorieuses de la Suisse. Dessinateur habile, au trait pur et vigoureux, il a su bien rendre l'énergie de ces pâtres, dont le patriotisme et l'amour de l'indépendance firent des héros.

Le *Serment du Grütli*, la *Prise du château de Rosberg*, *Guillaume Tell sauvant Baumgartner*, *Arnold de Melchtal*, sont de belles pages, profondément empreintes du cachet national. L'ordonnance en est simple, sobre, quelquefois même un peu trop sévère. Il n'y a pas de poses académiques, ni de recherche d'accessoires. L'artiste affectionne le vrai, le naturel, et concentre toute la noblesse du sujet dans l'expression des figures. Ses tableaux se recommandent surtout par la composition et le dessin.

Vers le même temps commencèrent à paraître les œuvres magistrales de M. Joseph Hornung, qui avait été le premier maître de M. Lugardon et qui se vouait également à l'histoire nationale. Il peignit surtout des scènes tirées de la Réformation du XVI[e] siècle. Les *Adieux de Farel à Calvin*, la

Mort de Calvin, la *Prédication sur la place du Molard*, le *Lendemain de la St.-Barthélemy*, l'ont rangé parmi les maîtres, soit comme coloriste, soit pour l'étude consciencieuse du caractère de l'époque à laquelle sont empruntés ses sujets.

M. Hornung semble avoir vécu avec les personnages qu'il reproduit. C'est un vieux Genevois, que le joug calviniste aurait sans doute révolté, mais qui comprend la grandeur et l'élévation de l'idée féconde, au succès de laquelle Genève travailla dès lors avec tant de courage et de dévouement.

Plusieurs jolis tableaux de genre et de fort beaux portraits ne contribuèrent pas moins à la renommée de l'artiste, dont le talent original rencontrait beaucoup d'amateurs enthousiastes, mais soulevait aussi des critiques passionnées.

Ces deux peintres eurent de nombreux élèves, et leur exemple exerça certainement une influence heureuse, soit en formant le goût, soit en faisant mieux comprendre les vrais principes de l'art. Bientôt on put constater, dans les expositions, des progrès remarquables.

Les paysagistes, en particulier, abandonnèrent les sentiers battus, et le public applaudit à leurs

efforts. Rod. Töpffer exprime fort bien l'impression produite alors par ces tentatives. A propos d'un tableau de M. de Meuron, de Neuchatel, il dit : « Chaque jour, avec les autres, j'allais savourer en face de cette toile le charme d'une poésie attrayante et neuve : c'était l'impression des solitudes glacées, c'était la lumière matinale jaillissant avec magnificence sur les dentelures argentées des hautes cimes ; c'était la froide rosée détrempant de ses gouttes pures un gazon robuste et sauvage ; c'était ce silence des premiers jours du monde, que l'on retrouve encore dans ces déserts de la création, dont l'homme ne peut aborder que les confins.

« Tu voudrais savoir, artiste, artiste d'académie, artiste d'école, tu voudrais savoir ce que représentait ce tableau qui pouvait dire tant de choses à l'âme et d'autres encore. Il ne représentait, mon ami, ni ruines du Latium, ni champs de l'Ausonie, ni forêts de la Calabre, ni gondoles de la ville aux lagunes ; il ne représentait ni classique horizon, ni classiques débris épars sur une terre de souvenirs ; bien au contraire, une religieuse empreinte de puissance divine éparse sur ces gigantesques débris y effaçait jusqu'à l'idée même

de l'homme. Ce tableau représentait un coin du sommet de la petite Scheidegg, une mare, deux vaches transies, et, en second plan, la Jungfrau tout entière[1]. »

M. Diday, le premier, aborda résolûment la zone moyenne des Alpes, si bien décrite par le même écrivain que je viens de citer : « C'est la contrée des chaumières solitaires dont chaque sobre détail, chaque tavillon, chaque pierre de l'angle, chaque face, mi-partie de muraille et de bois, chaque seuil rétréci, chaque fenêtre étroite est un indice d'industrieuse pauvreté, de défense contre l'eau, la tourmente ou le froid. C'est celle des clôtures en bois, reliées de gaules pourries, et qui serpentent le long des enclos ou des prairies, pour s'arrêter au torrent, ou pour se perdre dans les touffes épineuses. C'est celle des mulets chargés, des moutons épars, des chèvres capricieuses, des vaches qui paissent, des génisses qui folâtrent, des pâtres enfants qui se font du rocher un âtre ou de l'herbe une couche. C'est celle des eaux, ici furieuses, écumantes, et qui s'irritent follement contre les blocs tombés des hauteurs ; là murmurantes et qui

[1] Rod. Töpffer, *Mélanges*. 1 vol.

fuient légères sous les broussailles de la rive, ou qui, claires et reposées, dorment derrière les restes à demi enfouis d'une digue ébranlée[1]. »

Les tableaux de M. Diday furent d'autant plus admirés que chez lui la grâce s'unit à l'énergie. Le charme des détails vient tempérer l'aspect sauvage de la nature alpestre. Il affectionne et rend avec bonheur les beaux arbres, le torrent dont les flots roulent impétueux au milieu des débris de roc, les vieux troncs recouverts de mousses. Il sait en adoucir l'effet par la richesse de sa peinture, et les mettre ainsi mieux à la portée de ceux qui sans cela peut-être ne comprendraient pas cette poésie grandiose, mais souvent âpre et sévère.

Un de ses élèves, Calame, suivit la même route avec non moins de succès. Son fameux *Orage à la Handeck* le plaça dès l'abord au rang des meilleurs paysagistes. Pour lui la zone moyenne fut une source inépuisable de sujets variés à l'infini : « témoin ces sapins, ces mélèzes, dont avant lui, tout comme des herbages alpins, tout comme des roches et des granits, tout comme des mousses, des lichens, de toute cette pourriture profonde qui

[1] ROD. TÖPFFER, *Mélanges*. 1 vol.

recouvre et engraisse le terrain brut des forêts alpestres, on ne soupçonnait pas même les êtres, les variétés, les nuances, les accidents, c'est-à-dire les signes mêmes dont se compose en toute région le langage, ici agreste, riant ou gracieux, là sévère, sauvage ou sublime, dont le peintre, s'il l'a senti et étudié, dispose pour instruire à la fois et pour charmer les hommes[1]. »

Il essaya même de monter plus haut encore et de mettre son talent aux prises avec les difficultés de ce domaine supérieur qu'on avait regardé jusque-là comme tout à fait inaccessible à l'art, de ces scènes d'en-haut réputées uniquement phénoménales « et qui, dit Töpffer, offrent pourtant, à côté de tous les degrés du terrible, du colossal, toutes les nuances aussi de la grâce, toutes les richesses de l'harmonie, toutes les pures vivacités d'un éclatant coloris, et tantôt les plus saisissantes impressions du ciel courroucé, de tonnante fureur, d'instante alarme pour la frêle créature, tantôt tous les plus riants sourires de la nature réjouie, reposée et resplendissante. Déserts radieux, cimes majestueuses, gouffres effroyables, sonores solitu-

[1] Rod. Töpffer, *Mélanges*. 1 vol.

des, plateaux embaumés où éclate la gentiane, rampes ravagées où, sous l'haleine du glacier azuré, le rhododendron balance sa fleur purpurine ; et vous aussi, amphithéâtres augustes d'aiguilles entassées, blanches allées qui, par des myriades d'étincelants échelons, conduisez le regard jusqu'au trône suprême de la tempête et de la foudre, qui donc vous appellera sur la toile ? Qui donc, après avoir vécu dans votre commerce et étudié votre sublime langage, saura le parler à nos sens pour qu'ils le redisent à nos âmes ?.. »

Plusieurs tableaux de Calame vinrent prouver la justesse de ces remarques. Entre autres, celui représentant les sommités empourprées de la chaîne du Mont-Rose, vues des prairies de Randa, démontra d'une manière victorieuse que la réalisation des vœux du littérateur n'était pas impossible. Peut-être l'artiste en eut-il donné des preuves plus complètes encore si la mort n'avait pas sitôt brisé sa carrière.

La même période vit également M. Guigon, le peintre des lacs, des sites riants inondés de lumière ; Mme Munier-Romilly, élève de Massot, qui s'est distinguée par sa supériorité dans le portrait au crayon, à l'huile, au pastel ; Constantin, célèbre

par ses magnifiques émaux, de grandes dimensions, reproduisant les chefs-d'œuvre de Raphaël, dont il avait fait une étude très-approfondie ; Pradier, sculpteur éminent, auquel ses ouvrages valurent de brillantes distinctions ; Chaponnière, l'auteur de l'un des bas-reliefs de l'Arc de triomphe de l'Etoile, et de plusieurs statues qui décèlent un talent du premier ordre ; A. Bovy, l'un des plus habiles graveurs de médailles de notre époque ; enfin, toute une phalange de jeunes artistes, pleins d'ardeur, de zèle et de savoir, qui continuent à soutenir dignement aujourd'hui la renommée de l'école genevoise.

Cet essor artistique paraît d'autant plus remarquable qu'il se développa tout à fait en dehors de l'action gouvernementale, sans autres encouragements que ceux de quelques sociétés privées et d'un petit nombre de riches particuliers.

Or, jusque-là, Genève avait été plutôt une ville de commerce, où les arts n'excitaient guère l'intérêt que par leurs rapports avec l'industrie, et, pour les engager à s'élever au-dessus de ce but d'utilité pratique, il fallait que leurs produits trouvassent des amateurs capables de les payer. Töpffer n'a pas tout à fait tort quand il dit : « Le génie res-

semble à un grain, lequel croît partout, moyennant qu'on l'arrose. Périclès, qui l'arrosait des deniers de la république, ainsi que le lui reproche Plutarque (qui n'était pas peintre), le fit croître et multiplier sur tous les points. Plus tard, le génie s'embarqua pour Rome, quand ces bons Romains, d'abord grands pillards, ensuite les meilleurs payeurs du monde connu, eurent pris goût à bâtir, orner et peindre. Plus tard encore, quand les papes, gros marchands d'indulgences, jetèrent aux artistes l'argent des fidèles, le génie se trouva prêt, et de ses œuvres immortelles décora Rome et l'Italie, germant à Florence, germant à Venise, à Gênes, à Bologne, partout où on l'arrosait. Enfin les bons Flamands ayant pris en main l'arrosoir, le génie poussa ferme, au milieu des brouillards, sans s'y enrhumer nullement[1]. »

Genève, à son tour, donc, éprouva les bienfaits dudit arrosoir, et reconnut que son sol n'était pas plus rebelle qu'un autre à ce genre de culture.

Quant aux occupations industrielles ou commerciales, les Genevois s'y vouèrent probablement dès les temps les plus anciens. La position de leur

[1] Rod. Töpffer, *Mélanges*. 1 vol.

ville, située au milieu des grands Etats de l'Europe, dans une large vallée où les moyens de communication ne manquaient pas, offrait à cet égard de précieux avantages. Aussi les foires établies à Genève par Aurélien, dans le IV[e] siècle, prirent assez rapidement une grande importance, puisqu'elles lui valurent le nom de ***Emporium Allobrogum*** (entrepôt commercial des Allobroges [1]).

Elles disparurent sans doute dans le naufrage de la civilisation romaine, et l'on ignore de quelle époque date leur rétablissement. Mais au commencement du XIV[e] siècle, la construction d'une halle prouve que les foires de Genève étaient alors en voie de prospérité.

Un tarif des péages, de 1310, fournit sur ce point de curieux détails. Les denrées alimentaires, le bétail et les chevaux y tiennent la plus grande place ; en fait d'autres marchandises figurent seulement la laine, le drap, la chaussure, les bouteilles et les gobelets précieux (cyphos mazarinos). Comme trait caractéristique du temps on y voit

[1] PICTET DE SERGY, *Genève, origine et développement de cette république.* 2 vol. L'intéressant travail de M. Pictet, fruit de recherches laborieuses, est le seul ouvrage qui renferme quelques détails sur le commerce et l'industrie de l'ancienne Genève.

que, pour traverser la ville, tout Juif payait 4 deniers et la Juive enceinte 8 deniers.

Les citoyens durent contribuer pour un tiers aux frais de la halle; l'évêque paya les deux autres tiers.

Vers la même époque, des manufactures de drap furent établies à Genève par l'évêque Pierre de Sessons; des tondeurs de drap figurent souvent dans les plus anciens actes qu'on possède.

En 1377, la ville fut agrandie, et d'autres circonstances favorisèrent son commerce, en sorte que dans les premières années du siècle suivant, il fallut établir de nouvelles halles. Ces constructions formaient, en 1450, comme une seconde ville, au bord du Rhône, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les rues basses.

Les foires, qui se renouvelaient jusqu'à sept fois par année, attiraient un nombre considérable de marchands étrangers. On y venait non-seulement de la Suisse et de la France, mais de l'Italie, de la Hollande et de l'Allemagne. Les Vénitiens étaient à Genève, comme les Genevois à Venise, francs de tout droit. Les Florentins y exerçaient la banque; en 1337 déjà, c'est un Perceval de Médicis qui remplit les fonctions de banquier du

comte de Genevois. Les marchands de Cologne, en qualité d'anciens combourgeois, jouissaient également de certains priviléges.

Cette prospérité fut brusquement détruite en 1462. A la suite d'une violente querelle entre le duc Louis de Savoie, beau-père du roi Louis XI, et son fils Philippe, comte de Bresse, les foires de Genève perdirent tout leur éclat, parce qu'elles ne purent plus être fréquentées ni par les Français, ni par les Italiens.

En 1466, Louis XI, sur les instances des Suisses, qu'il avait à cœur de ménager, et du duc Amédée IX de Savoie, qui voulait réparer la faute commise par son père, leva l'interdit; mais les foires ne reprirent point leur ancienne splendeur, le courant avait changé de direction.

Douze années plus tard s'introduisit à Genève l'imprimerie, qui, dans les XVIe et XVIIe siècles, y devint une branche d'industrie assez importante. La Réforme aida beaucoup à son développement par la quantité d'ouvrages, soit d'érudition, soit de controverse qu'elle fit éclore.

Quelques imprimeurs distingués, tels que les Etienne, Crespin, Badius et d'autres, se réfugièrent à Genève pour fuir la persécution. La cité calvi-

niste était le foyer d'une propagande très-active, et là se publiaient de nombreux livres sévèrement interdits en France.

Grâce au talent ainsi qu'au savoir des Etienne, la renommée typographique de Genève grandit rapidement. D'ailleurs on y jouissait d'un peu plus de liberté que dans les pays voisins. Quoique les lois y gênassent aussi la presse, l'opinion publique la favorisait, et petit à petit on laissa l'imprimerie reproduire impunément toute sorte d'écrits. Cette tolérance alla même si loin que, dans le XVIIIe siècle, Genève fut une des villes d'où sortait le plus grand nombre de mauvais livres et de contrefaçons.

Beaucoup d'imprimeurs s'enrichirent à ce métier, mais l'art typographique tomba bientôt en décadence. Les De Tournes, au commencement du XVIIIe siècle, ont été les derniers qui soutinssent encore les bonnes traditions. Après eux l'imprimerie genevoise se négligea de plus en plus, et finit par être incapable de lutter contre la concurrence que les presses françaises lui firent après la révolution.

Depuis un quart de siècle seulement, le goût et l'élégance tendent à reprendre leur empire. On

peut constater en général un progrès réel, et Genève a produit dans ces dernières années une série de chefs-d'œuvre typographiques très-recherchés par les bibliophiles.

En 1542, la manufacture des draps était certainement florissante, car la France frappa les draps de Genève d'un droit de 5 %. Elle se soutint jusque vers le milieu du XVII[e] siècle. Il y avait aussi des fabriques de velours, de rubans et d'étoffes légères. Mais ces diverses industries sont tombées, faisant place à l'horlogerie, qui devint l'occupation favorite des Genevois et la principale source de leur richesse. Ils y déployèrent une grande habileté. Le mérite des montres de Genève est reconnu partout. Seulement, aujourd'hui, la cherté de la main-d'œuvre ne leur permet plus guère de lutter pour l'horlogerie commune contre la concurrence des montagnes de Neuchâtel et de Berne, où des ateliers nombreux se sont établis. Les efforts de la fabrique genevoise se dirigent plutôt vers le perfectionnement des chronomètres et des montres fines aux riches montures. Dans ce but, la ville entretient une école spéciale, destinée à former des ouvriers instruits, qui sachent aussi bien la théorie que la pratique de leur art.

En général Genève semble peu favorable aux grands établissements industriels. Plusieurs entreprises récentes de ce genre ont échoué devant des obstacles qui résultent surtout, peut-être, du caractère et des mœurs de ses habitants. Les ouvriers y sont difficiles à conduire et n'embrassent pas indifféremment toute sorte de profession. Comme je l'ai déjà dit, certains métiers, tels entre autres que ceux de tailleur, de cordonnier, de maçon, leur inspirent une forte répugnance. Quand ils ne peuvent se faire horloger, ni parvenir à trouver quelque emploi dans le commerce, on les voit souvent choisir de préférence la vie précaire mais plus libre du portefaix ou du simple manœuvre. Une dignité républicaine mal appliquée engendre aisément chez eux l'indiscipline, les goûts dispendieux, et fait naître aussi des prétentions fâcheuses. Elle développe, il est vrai, des qualités estimables, mais précisément opposées à celles qu'on exige d'une population manufacturière.

Genève réussira donc mieux en dirigeant ses efforts vers les industries qu'on peut en quelque sorte appeler savantes, c'est-à-dire, dont le succès dépend de la valeur intellectuelle des hommes qui

s'y livrent. Le Genevois n'est pas propre à remplir le rôle de machine. Il lui faut un travail qui puisse intéresser son intelligence et flatter son amour-propre.

C'est pour cela que le commerce a toujours été l'une des carrières préférées, même pour les fils des premières familles de la république, lorsqu'on ne les vouait pas à la magistrature. Il se trouve à l'origine de presque toutes les grandes fortunes que Genève possède.

Malheureusement, au milieu du XVIIIe siècle déjà, l'agiotage et les jeux de bourse y pénétrèrent comme ailleurs. On vit les capitaux absorbés dans maintes entreprises plus ou moins aléatoires, tandis que le commerce ne pouvait s'en procurer qu'à des conditions très-onéreuses. Cet état de choses, aggravé depuis par l'abus des sociétés anonymes, subsiste encore. D'autres circonstances non moins défavorables sont venues s'y joindre. L'action bienfaisante qu'on attendait de la réforme des douanes est en partie annulée par le monopole des chemins de fer. Le transit se trouve subordonné trop souvent aux intérêts des Compagnies.

Mais cela ne peut être qu'une crise momentanée. On aurait tort de se décourager. La liberté qui,

durant trente-huit années, de 1814 à 1852, permit au commerce genevois de lutter avec avantage contre les prohibitions et les entraves dont nos étroites frontières étaient cernées de tous côtés, lui fournira certainement des ressources nouvelles pour vaincre les obstacles différents que rencontre aujourd'hui son essor.

Sur ce point, comme sur les autres, Genève me paraît avoir en elle-même, dans son présent ainsi que dans son passé, des garanties sûres d'avenir. Intelligence, patriotisme, liberté, voilà les véritables éléments de la vie et de la prospérité des peuples.

TABLE





